

Textes Jean-Robert Daumas

Sommaire

Table des matières

1978	5
La place de Nostre Pais.....	5
1979	8
Il y a 100 ans décédait tragiquement Désiré Féraud.....	8
Gastes Nostre Pais.....	10
1980	12
Historique n°1.....	12
Historique n°2.....	14
1981	16
Historique n°1.....	16
Historique n°2.....	18
Historique n°3.....	21
1987	23
Historique.....	23
1993	25
Historique.....	25
1994	27
Les amoiries de Gattières ... un peu d'histoire.....	27
1997	28
Désiré Féraud un républicain convaincu.....	28
1998	30
Le Traité de Turin, conséquences pour Gattières.....	30
Souvenirs, souvenirs.....	32
1999	34
Commémoration de la victoire du 8 Mai.....	34
Gattières autrefois.....	35

Gattières dans la langue d'Oc.....	37
2000.....	38
Saint-Blaise traversant les siècles.....	38
Gattières enclave savoisienne.....	39
14 juillet 2000 - Commémoration de la Fête Nationale.....	40
Gattières autrefois n°2.....	41
Les oliviers de l'église.....	43
2004.....	44
Episode consacré à Marcel Coche alias Max.....	44
2006.....	45
Le traité de Turin, conséquences pour Gattières n°2.....	45
Guerres sur le Var au 18ème siècle.....	46
Modifications au sein du parlement général.....	48
Gattieras dans le comté de Nice.....	49
2007.....	50
Le désenclavement de Gattières.....	50
Rapport d'expertise des biens des Grimaldi.....	52
Rapport d'expertise.....	53
2008.....	55
Les sources de l'irrigation et son évolution.....	55
La Place du Pré - Place des Déportés.....	56
2011.....	57
La Santa Lucia.....	57
2012.....	58
Saint-Blaise à Gattières.....	58
2013.....	60
253ème anniversaire du rattachement de Gattières.....	60
2016.....	61
80 ans pour les congés payés.....	61
2017.....	62
Carte Romaine GATTIERES LA LIGURE.....	62
Torrin et Grassi.....	63
Saint-Blaise de tout cousta.....	64

2018.....	65
Fête de la Saint-Blaise.....	65
L'école au temps d'André Garbiès.....	66
Les chaises de l'église.....	67
La saga de la villa du docteur Malaussena.....	68
Souvenirs souvenirs Pierre Reneri carrier stèle monument aux morts.....	69
Une jeunesse gattièroise.....	70

1978

La place de Nostre Pais

1978

- 18 -

LA PLACE de "NOSTRE PAIS" -O-

Il n'y a pas si longtemps encore, la grande tribu qu'était alors GATTIERES, débattait ses problèmes, programmat ses diverses activités, s'exprimait depuis la Place du Village.

C'est d'ici que s'organisait l'entr'aide, lors des labours, de la cueillette de la fleur d'oranger ou des vendanges.

C'était de cette Place que "Santi" Léon ou Clément, bouilleurs de cru, occasionnels et bénévoles, déterminaient, planifiaient la distillation, ou bien évaluait la qualité de la Branda (1) à Félix ou celle de Théophile.

Des sangliers occasionnaient des dégâts aux cultures ? Les chasseurs entourant César, Victor ou Flambeau le magnifique, mettaient au point la battue.

C'est ici, que perpétuant une coutume ligure, l'on tournait le Mai.

C'est de cette place, où il était né que M. Virginus AUDIBERT alors Maire de notre Cité, sensibilisant les forces vives de notre Village, lançait l'opération "agrandissement de la Flacette". Cet ouvrage fut réalisé bénévolement en un temps record par tous les Gattiérois.

C'est là aussi que l'ami "Chioli" avait son quartier-général et organisait les galéjades. Ici fut décidé l'enlèvement de "Bergerette" la brave jument qui devait donner naissance à un âne !.. Quelle affaire !.....

C'est depuis cette place que le Père Mannucci dit "Lisou" alors que la neige recouvrait le Village et les environs au risque de compromettre notre chère fête de St-Blaise, lançait l'opération "Conségudes". Cette année là d'ailleurs nous devions danser huit jours.

Que de combats électoraux tu as été le témoin Chère Place.

Te souviens-tu du Front Populaire et de son Tribun Fernand ? Du grand-père Constant, installé sur ton banquet, commentant la politique ? Te souviens-tu des jours sombres de l'occupation où Lucien et Jean vantaient le "Nazional Socialisme" ?

Oui, je sais, tu étais alors très triste et presque déserte.

Certes, tu n'as pas oublié les jours lugubres de Mai 1944, où les sections SS te piétinèrent et déportèrent tes forces vives.

Mais c'est ici aussi, avec toi que nous devions organiser les réjouissances de la Victoire du 8 Mai 1945.

Tu étais tellement contente que tu avais exigé que nous t'installions la "Viola" (2) contre le mur de la maison CRESPI. Ainsi tu pûs, tout à l'oisir nous voir danser, boire et chanter jusqu'à l'aube.

Tu entends encore tes troubadours, Constant et Marius dit "Taissoun" (3), chanter GATTIERES, le 14 Juillet qui suivi, alors que tes enfants prisonniers et déportés, étaient de retour.

Quelle ambiance !... Tu sentais rire et pleurer GATTIERES.

..//..

I L Y A C E N T A N S

BM 1979

décédait tragiquement

D É S I R É F É R A U D

Lieutenant Colonel du Génie - Maire de GATTIERES - Conseiller
Général des Alpes-Maritimes - Officier de la Légion d'Honneur.

Né à GATTIERES le 30 Juin 1818 après des études au
petit séminaire de VENCE et au Collège d'ANTIBES, Désiré FERAUD
entra en 1836 à l'Ecole Polytechnique et en 1839 à l'Ecole
d'application du Génie de METZ dont il sortit en 1842 Lieutenant.

Il est Chevalier de la Légion d'Honneur et Capitaine
en 1850.

Dans la nuit du 2 Décembre 1851, le Prince Louis-NAPOLÉON
BONAPARTE foulant aux pieds son serment de fidélité à la constitution
fit arrêter les 80 députés Républicains ainsi que 10.000 personnes
connues pour leur attachement à la République.

En raison de ses convictions républicaines, le Capitaine
Désiré FERAUD faisait partie du nombre. Il sera déporté à LAMBESSA
dans le Sud Algérien.

Après l'Amnistie de 1859, jugé digne d'être maintenu dans
l'Armée par le Conseil de Guerre de MARSEILLE, il sera nommé en
1867 Chef de bataillon, Officier de la Légion d'Honneur, mais
affecté à des postes de disgrâce.

En 1869, il obtient enfin, le commandement de la
Circonscription de l'Ouest de PARIS, à la direction des fortifications.

Commandant du Génie de la 1ère Division du 5ème Corps de
l'armée du RHIN, il est blessé à SAINT-PRIVAT le 18 Août 1870.
Prisonnier, il est acheminé en ALLEMAGNE.

Libéré en Avril 1871, écoeuré de la vie militaire il
demande son congé et se présente en Août 1871 au Conseil général
et sera élu.

Maire de GATTIERES en 1877, il milite en faveur de
l'Ecole laïque obligatoire.

Au Conseil Général, "il se bat" pour mettre fin au
scandale des chemins vicinaux, dont souffrent les Communes de
l'arrière-pays.

En effet, la forte personnalité de l'ancien Syndic Sarde
François MALAUSSENA devenu le premier Maire français de NICE,
exerce un réel magistère sur l'ensemble du département. Plus de
quatre vingt pour cent des crédits sont ainsi attribués aux cantons
de l'ancien Comtat de NICE (Rive gauche du VAR) au détriment de
ceux de Provence (Rive droite).

..../.

Ils accomplissent la rénovation de l'installation électrique dans le logement du Receveur des P & T et plus tard ils en feront de même dans les locaux administratifs de la Mairie.

De plus, ils élaguent le long des lignes électriques et ces jours-ci ils aménageront le Chemin des CONQUES qui en a bien besoin.

L'utilisation des employés de la Voirie aboutit chaque fois à une économie sur le prix de revient des travaux réalisés.

IL est regrettable que nos moyens financiers ne soient pas plus importants pour nous permettre l'acquisition de matériel plus adapté et plus efficace, ainsi que l'embauche de personnels supplémentaires qui accompliraient bien plus de tâches encore pour améliorer les conditions de vie dans notre Commune.

Dans une période où le chômage atteint des limites insupportables, ce serait à notre avis une solution intéressante.

1979

Il y a 100 ans décédait tragiquement Désiré Féraud

- 37 -

I L Y A C E N T A N S

BM 1979

décédait tragiquement

D É S I R É F É R A U D

Lieutenant Colonel du Génie - Maire de GATTIERES - Conseiller
Général des Alpes-Maritimes - Officier de la Légion d'Honneur.

Né à GATTIERES le 30 Juin 1818 après des études au
petit séminaire de VENCE et au Collège d'ANTIBES, Désiré FÉRAUD
entra en 1836 à l'Ecole Polytechnique et en 1839 à l'Ecole
d'application du Génie de METZ dont il sortit en 1842 Lieutenant.

Il est Chevalier de la Légion d'Honneur et Capitaine
en 1850.

Dans la nuit du 2 Décembre 1851, le Prince Louis-NAPOLÉON
BONAPARTE foulant aux pieds son serment de fidélité à la constitution
fit arrêter les 80 députés Républicains ainsi que 10.000 personnes
connues pour leur attachement à la République.

En raison de ses convictions républicaines, le Capitaine
Désiré FÉRAUD faisait partie du nombre. Il sera déporté à LAMBESSA
dans le Sud Algérien.

Après l'Annistie de 1859, jugé digne d'être maintenu dans
l'Armée par le Conseil de Guerre de MARSEILLE, il sera nommé en
1867 Chef de bataillon, Officier de la Légion d'Honneur, mais
affecté à des postes de disgrâce.

En 1869, il obtient enfin, le commandement de la
Circonscription de l'Ouest de PARIS, à la direction des fortifications.

Commandant du Génie de la 1ère Division du 5ème Corps de
l'armée du RHIN, il est blessé à SAINT-PRIVAT le 18 Août 1870.
Prisonnier, il est acheminé en ALLEMAGNE.

Libéré en Avril 1871, écoeuré de la vie militaire il
demande son congé et se présente en Août 1871 au Conseil général
et sera élu.

Maire de GATTIERES en 1877, il milite en faveur de
l'Ecole laïque obligatoire.

Au Conseil Général, "il se bat" pour mettre fin au
scandale des chemins vicinaux, dont souffrent les Communes de
l'arrière-pays.

En effet, la forte personnalité de l'ancien Syndic Sarde
François MALAUSSENA devenu le premier Maire français de NICE,
exerce un réel magistère sur l'ensemble du département. Plus de
quatre vingt pour cent des crédits sont ainsi attribués aux cantons
de l'ancien Comtat de NICE (Rive gauche du VAR) au détriment de
ceux de Provence (Rive droite).

..../.

Il montera plusieurs fois dans les Ministères parisiens, afin d'obtenir pour GATTIERES les crédits nécessaires à l'endiguement du fleuve (cet ouvrage ne sera réalisé qu'en 1906).

La création de la ligne du "Chemin de Fer de Provence", dénommée alors "Central VAR" eut droit à sa sollicitude. Il obtiendra la modification du tracé, afin que le Canton et GATTIERES soient desservis, initialement celui-ci allait de GRASSE à CAGNES, oubliant ainsi les Cantons de BAR S/LOUP et de VENCE.

Il est à l'origine de la construction des routes 2209 et 2210 dénommées à l'époque chemins vicinaux.

Il procédera également au changement des canalisations depuis la source ST-MARTIN au Village et captera au passage la source du "PRE".

Résoudra l'épineux problème de l'entrée du Village qui durait depuis 50 ans, cédant pour cela gratuitement les terrains nécessaires.

Lancera le projet de création de l'école de garçons et de filles et en assurera le financement.

La solide amitié qu'il entretenait avec Charles FRAYCINET devenu Ministre des Travaux Publics en 1877 et Président du Conseil en 1879 lui ouvrira bien des portes et facilitera sa tâche.

Ainsi cet homme énergique, dévoué au service de sa Commune et de son Canton réussit en un laps de temps relativement court à transformer complètement notre contrée, apportant un peu de bien être aux populations qui en avaient grand besoin.

Hélas il devait trouver la mort dans des circonstances atroces. Réveillé en sursaut au milieu de la nuit par des appels de feu provenant de la chambre de ses filles, il s'était précipité, les lits brûlaient déjà et comme il arrachait à pleines mains la moussette enflammée des rideaux, il avait trébuché, atteint lui-même par les flammes, avait eu le bas du corps entièrement brûlé.

Il laissait 4 enfants : un garçon et trois filles.

La population de GATTIERES reconnaissante, lui consacrait la Place principale dans l'enceinte du vieux Village.

Quelques anciens tiennent encore de leurs parents le récit de cet épisode de la vie de notre Village.

Ils vous diront que la maison du Colonel FERAUD est cette vieille bâtisse, teintée du rose de Provence, située côté droit en remontant la Rue TORRIN-GRASSI où demeurait il n'y a pas longtemps encore, Mademoiselle Marthe CHAVE sa petite-fille.

Ainsi, il y a cent ans, Désiré FERAUD sût imprégner GATTIERES de l'oeuvre à poursuivre, afin de libérer notre Société autant qu'il est possible des misères physiques, morales et des injustices qui demeurent, même lorsqu'on n'en souffre pas soi-même.

Gastes Nostre Pais

- 29 -

1979

G A S T E S "NOSTRE PAIS"

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Plusieurs siècles avant notre ère, les Phéniciens puis les Grecs installèrent des comptoirs et des relais portuaires pour les besoins de leur commerce, contribuant ainsi à répandre dans notre région la culture de l'olivier, du figuier, de la vigne, l'élevage des chèvres et des moutons.

Les rapports avec les hommes de nos contrées, inorganisés, vivant encore à l'état primitif, subsistant péniblement de chasse paraissent avoir été bons.

Ils abandonnèrent peu à peu les cavernes situées dans les montagnes pour se fixer à proximité des terres arables et pratiquer l'agriculture et l'élevage.

Eperon dominant le VAR, le rocher de GASTES (GATTIERES) aux escarpements naturels offrait un emplacement idéal à ces autochtones dénommés ligures. GATTIERES est certainement bâti sur l'ancien oppidum de GASTES, mais il est normal qu'aucune trace de camp ne subsiste en raison de l'édification du Village.

Les ligures peuplaient le Piémont et le Sud-Est de la France. Dans notre secteur, ils s'installèrent sur une chaîne de pitons dominant le Var, notamment à GILETTE, le BROCC, CARROS, GATTIERES, VENCE d'où ils pouvaient communiquer entre eux en allumant des feux et se défendre de leurs ennemis.

Tribu ligure, les Nérusī ou Nérusiens peuplaient à peu près le secteur compris entre l'Estéron, le Var et le Loup, reconnaissaient VENCE comme Capitale. La tribu des Védianti installée Rive Gauche du Var avait comme Capitale CEMENCLUM (Cimiez) celle des Déciates occupait le secteur compris entre le Loup et la Brague. La tribu des Vésubiants, la vallée de la Vésubie. Une carte toponymique de la Provence fait apparaître les régions caractérisées par des noms de lieu ou toponymes d'origine ligure ou par des toponymes d'origine grecque. A la première catégorie appartiennent ceux des vieux habitats de Provence généralement installés sur des hauteurs. Les terminaisons en ate, asc, ose, on, sont des suffixes ligures assez caractéristiques. Ainsi PELASQUE, MANOSQUE, LANTOSQUE, GOURDON, PEION (PEILLON) CARROS, BROCCOS (LE BROCC) GLANATE (ENTREVEAUX) ARELATE (ARLES) GASTES (GATTIERES), les Turbiag, les Tendag, les Briguascos sont certainement des noms d'origine ligure.

La seconde catégorie se situe essentiellement le long de la bande côtière ou les Grecs fondèrent des colonies, Massalia (MARSEILLE) Monoikos (MONACO) Nikaï (NICE) ANTIPOLIS (ANTIBES).

La nature de notre sol a certainement conduit nos ancêtres ligures dans la dénomination de l'oppidum de GASTES (Terres peu fertiles). N'oublions pas que les deux tiers du territoire de notre Commune se situent en amont du Village, partie très rocailleuse qui s'étire jusqu'aux terroirs de BEZAUDUN et du BROCC, tandis qu'en aval, le Var venait buter au pied des côteaux des SUVERIES, des CONDAMINES et de NOTRE-DAME, créant ainsi une vaste zone marécageuse ou "Gâtine" porteuse de paludisme et de malaria.

Ce n'est d'ailleurs qu'en 1906 sous l'égide de M. Léon MOURAILLE, alors Maire de notre Cité, que les travaux d'endiguement de la Rive Droite du VAR mettront fin à cet état de fait, permettant ainsi de récupérer 100 Hectares de bonnes terres d'alluvions transformées depuis en une magnifique zone maraîchère et fruitière.

../.

Les historiens de Rome décrivent les ligures de "Barbares" bruns de petite taille mais de forte carrure, agiles et robustes, courageux et pillards, très attachés à leur sol.

Aussi, lorsque les Romains entreprirent la conquête du pays ligure, se heurtèrent-ils pendant près de deux siècles à une résistance acharnée faite d'escarmouches difficiles pour des résultats aléatoires. Parfois vaincus, jamais soumis nos ancêtres incorrigibles harcelaient les comptoirs grecs du littoral. Dans leur candeur naïve ils ne comprenaient pas qu'en exaspérant les Grecs, ils les obligeaient à appeler les Romains et qu'alors ces derniers seront autrement implacables que les marchands des petits comptoirs côtiers.

Néanmoins leur agilité et leur courage tiendront la dragée haute aux envahisseurs. Ainsi une légion romaine après avoir saccagé CIMIEZ, vint camper sur les bords du Var entre CARROS et GATTIERES. Par une nuit sombre les Nérusiens et les Déciates attaquèrent et massacrèrent tout.

Soit par la voie Juvia Augusta qui devait devenir la voie Aurélienne et plus tard la Nationale 7, soit par "la Ventiane" qui partait de CIMIEZ traversait FALICON, St-ROMAN de BELLET, COLOMARS GATTIERES, VENCE, les troupes romaines se rendaient dans leurs possessions d'Espagne conquises sur les Carthaginois. Or, les farouches ligures depuis leur Castellaras du Baou de la GAUDE (1) et de GATTIERES surveillaient les voies de communication romaine et notamment le gué de GATTIERES qui permettait à la "Ventiane" d'enjamber le Var. A maintes reprises les cohortes romaines furent assaillies et mises à mal au gué de GASTIER (2).

Toutefois, en l'an 7 avant J-C, on peut considérer comme achevée la conquête des pays transalpins par les Romains qui feront ériger le trophée des Alpes à la Turbie, destiné à commémorer la Victoire d'Auguste sur les "barbares ligures". Sur les 48 peuples vaincus, figurent les Nérusiens. Notre région devait être occupée durant près de cinq siècles, ce qui explique d'ailleurs la présence de nombreux ouvrages romains.

Les écrivains de l'antiquité romaine ont relaté le travail des ligures, notamment l'édification de nombreux murs en pierres sèches, afin d'éviter l'érosion du sol. De même les bories (3) dont certaines subsistent encore sur les plateaux des baous. Evidemment tous les ouvrages de ce genre, que nous apercevons aujourd'hui ne datent pas tous de cette époque, mais ils marquent une continuité dans les traditions. De même l'on doit aux ligures ces rondeaux qui se faisaient encore pendant le mois de Mai. Les feux de joie de la St-Jean sont aussi une Fête ligure qui se déroulait au solstice d'été en l'honneur de "Belen" le Dieu du Soleil, adroitement le Christianisme récupéra cette Fête païenne évitant ainsi de bousculer les habitudes. On peut ajouter le mode de culture, l'esprit d'indépendance, la vie rude et agreste de nos grands-parents et de nos parents.

Examinant attentivement tout cela, on s'aperçoit que notre Village a su conserver à travers les siècles, les traces d'un autre âge et de ses origines.

(1) l'enceinte de ce camp est encore en excellent état.

(2) Plaine l'ancien.

(3) Cabanes en forme d'igloo construites par empilement de pierres, sans ciment et voûtées en coupole.

1980/1

- 11 -

HISTOIREREFLET DU GRAND SCHISME A GATTIERES

En l'an 1378, Grégoire XI meurt au mois de mars. Les cardinaux se réunirent afin de procéder à l'élection d'un nouveau pape.

La populace italienne voulait un pape italien. Cette élection se fit, semble-t-il, sous la pression et les cardinaux élirent l'archevêque de Bari qui prit le nom d'Urbain VI.

Certains cardinaux arguèrent que cette élection était illicite parce qu'elle s'était déroulée sous la contrainte et qu'il y avait donc lieu de l'annuler et de la recommencer. Mais évidemment, Urbain VI ne voulut pas se démettre.

Néanmoins, les cardinaux se réunirent à nouveau en septembre 1378 et élirent le cardinal de Genève qui prit le nom de Clément VII. Ainsi la chrétienté était divisée. D'un côté le pape Urbain VI qui était à ROME, de l'autre le pape Clément VII qui siégeait à AVIGNON. C'était le début du grand schisme d'Occident (cette anarchie de l'église ne devait prendre d'ailleurs fin qu'au Concile de Constance en 1414).

L'évêque de VENCE, Monseigneur Boniface DUPUY prit le parti du pape de ROME, tout comme le firent également les évêchés de NICE et de MONACO. Par contre, Jeanne, reine de NAPLES, de SICILE et de PROVENCE opta pour le pape d'AVIGNON. La plupart des seigneurs de Provence, dont les co-seigneurs de VENCE, l'imitèrent. Mais le gouverneur de NICE, suivant le choix de son évêque, reconnut le pape de ROME. Les positions étant prises, les hostilités ne tardèrent pas à s'engager.

Jeanne, reine de Naples, était vassale du Saint-Siège ; la reine, pour avoir reconnu Clément VII, fut dépossédée de son trône par le pape de ROME.

Le pape d'Avignon, Clément VII, excommunia l'évêque de VENCE, Monseigneur Boniface DUPUY, comme schismatique et la reine Jeanne mit l'interdit sur tous ses biens. L'évêque, se sentant menacé et craignant pour sa liberté, s'enfuit de VENCE et se refugia à GATTIERES. Monseigneur Boniface DUPUY était en sécurité car GATTIERES était un fief que l'évêché de VENCE avait acheté en 1247 de seigneur de GATTIERES, Guillaume d'ENTRE-VENES. En ce lieu, il détenait donc le pouvoir spirituel mais aussi le pouvoir temporel. Pour compléter sa sécurité, il se mit sous la protection du gouverneur de NICE et à cette occasion, il donna en gage le château et tous les droits qu'il avait sur GATTIERES.

VENCE n'ayant plus d'évêque, le pape d'AVIGNON choisit un évêque qui lui était fidèle et nomma Jean ABRAHARDI évêque de VENCE.

Il y avait certes deux papes à la tête de l'Eglise mais aussi deux évêques dans notre Evêché : l'un à VENCE, l'autre à GATTIERES.

Afin de recouvrer son évêché, Monseigneur Boniface DUPUY fit appel au gouverneur de NICE qui envoya des troupes pour occuper VENCE mais il se heurta à une résistance acharnée et battit en retraite.

Monseigneur DUPUY ne recouvra jamais son évêché. Il s'éteindra à GATTIERES en 1399.

.../..

1980/1

Une partie du presbytère encore désignée pompeusement "l'Evêché" a su, à travers les siècles, transmettre les traces de cette époque.

C'est en ces lieux d'ailleurs que, lors des visites à la paroisse, Monseigneur l'Evêque rencontre les autorités locales, le Conseil paroissial et s'entretient avec la population.

En conformité avec les us et coutumes de cette époque, Monseigneur Boniface DUPUY doit certainement reposer sous les dalles de notre église Saint-Nicolas. En effet, jusqu'à l'ordonnance royale du 10 mars 1776 qui interdit les inhumations dans les églises, un certain nombre de "personnes de distinction" y furent ensevelies.

Après la mort de Monseigneur DUPUY, l'obédience de ROME ne lui ayant pas donné de successeur, l'autre évêque, Monseigneur ABRAHARDI, s'empessa d'aller réclamer GATTIERES à Amédée VIII, comte de SAVOIE. Celui-ci, mécontent d'ailleurs des GRIMALDI, accepta.

L'acte dut rédigé par Maître BEROARD, notaire à VENCE, en présence de Boniface de Challant, comte de VENISE, représentant du Comté de SAVOIE et de Jean de Conflans, gouverneur de NICE.

Monseigneur ABRAHARDI devait s'éteindre à VENCE en l'an 1404.

Ainsi prenait fin le "reflet" du grand schisme dans notre village.

J.R. DAUMAS

-0-0-0-0-0-0-0-

ETS V. DALMASSO

- Motoculteur ISEKI
- Tronçonneuse STIHC

ESSO-SERVICE / LA MANDA
06200 NICE / TEL. 06.11.53

ELECTRICITE GENERALE



GATTIERES / TELEPHONE 08.61.17

AGENCE DE GATTIERES

Jean-Pierre DAUMAS

Carte professionnelle n° 16 T

TRANSACTIONS IMMOBILIERES
VILLAS - MAS - TERRAINS

GATTIERES

Tél. 08.60.49

**RESTAURANT - HOTEL ** NN
SALON DE THE**

BEAU SITE

Restaurant cheminée feu de bois
Jardin ombragé

Tél. (93) 08.60.06
06770 GATTIERES

Historique n°2

1980/2

- 14 -

HISTORIQUE

Si les princes de la première maison d'Anjou gouvernent sagement la Provence, les avis sont partagés en ce qui concerne la petite-fille de Robert LE SAGE, montée sur le trône à l'âge de 17 ans. C'est la fameuse Reine JEANNE.

Elle régnait sur la Provence, Naples, la Sicile et le Piémont. Très belle, très aimée des Provençaux disent certains, cette princesse, mariée quatre fois, trois fois veuve, n'avait pas d'enfant.

La popularité de la reine JEANNE venait, semble-t-il, de ce qu'elle accordait, moyennant finance, des franchises aux communautés.

Pour d'autres, il s'agissait d'une princesse débauchée, égoïste, prodigue et sans scrupule. Ainsi, en 1363, un acte de la reine JEANNE (annulé ensuite) cède à René de Grimaldi, Vence, Bouyon et Gattières.

En vérité, ses désordres et son administration incohérente compromirent l'édifice de ses prédécesseurs et contribuèrent à l'éclatement de la Provence.

Sa mort tragique, en 1382 (elle fut étouffée entre deux oreillers par les spadassins à gages de Charles de Duras) laisse une succession difficile. En effet, Charles de Duras et Louis d'Anjou y prétendent tous deux. Cette situation, ajoutée au schisme qui divise la chrétienté, donnera à GATTIERES un destin différent.

En effet, Charles de Duras recevait du pape de Rome l'investiture du royaume de Naples et de la Provence alors qu'en Avignon, Louis d'Anjou recevait la couronne royale.

Si Nice et la région de Barcelonnette se rangèrent du côté du pape de Rome et de Charles de Duras, par contre l'ouest de la Provence depuis la rive droite du Var, à l'exception de GATTIERES, opta pour le pape d'Avignon et Louis d'Anjou.

L'invasion des "grandes compagnies" va porter à son comble le désordre dans le midi. Sous la conduite de Raymond TURENNE, ces routiers armés, rebuts de la guerre de Cent Ans, ravagent et pillent la contrée. Ainsi, Cabris, Auribeau, Biot, Vallauris, St-Laurent-du-Var, Gattières, sont mis à sac, les récoltes détruites. Les populations sont désespérées ; la famine, la misère et l'insécurité sont leur lot quotidien. L'anarchie règne dans toute la Provence.

Souverain d'un état montagnard minuscule, Amédée VII, comte de Savoie, surnommé "Lou Rous" à cause de son armure rouge, porte un intérêt tout particulier aux affaires provençales et quette le moment favorable afin de ménager à son petit domaine un débouché sur la mer. Des siècles durant, les comtes de Savoie déploieront une extraordinaire habileté pour agrandir leur domaine et augmenter leur puissance. Leur talent manoeuvrier, allié à un remarquable esprit d'initiative, leur permit de poursuivre une subtile politique. Les résultats en furent des plus payants puisque cette famille de petits féodaux montagnards français devait finir par régner sur toute l'Italie.

.../..

1980/2

Ainsi, les troubles, les discordes religieuses, les dissensions politiques qui règnent en Provence et la divisent en deux camps, le décident à essayer de s'y installer.

Très influents dans le pays niçois, le baron de Beuil et son frère Louis, seigneur de Massoins, se sont prononcés en faveur de DURAS. Cela vaut au baron de Beuil d'être nommé gouverneur de NICE. Seigneur habile qui ne s'embarrasse pas de scrupules, Jean de Grimaldi mise sur la Savoie et compte bien en retirer profit.

Au fur et à mesure que se développe le conflit, il apparaît que NICE et sa région constituent un enjeu décisif sur le plan stratégique. Le comte de Savoie s'assure la trahison du gouverneur de NICE et, en 1388, coup de théâtre : NICE et son arrière-pays se détachent de la Provence et se donnent à la Savoie tandis que les partisans des DURAS et des d'ANJOU continuent à se déchirer.

L'accord fut signé le 28 septembre 1388 au couvent de St-Pons. Le comté de NICE fut ainsi séparé de la Provence sauf les communes de Guillaumes, La Croix, Auvare, Puget-Rostang, St Léger, Dalius, Cuébris, St-Antonin, La Penne et La Rochette, qui firent partie du baillage de Guillaumes et formèrent ce qu'on appelait "La France rustique". Par contre, les communes de Bouyon, Conségudes, Les Ferres, Aiglun et Dosfraires (ancienne commune depuis rattachée à celle du Broc. Elle comprenait Ste-Marguerite et le Clos Martel) appartenant aujourd'hui à l'arrondissement de GRASSE, faisaient partie de la baronnie de Beuil et se placèrent sous la protection du comte Rouge Amédée VII de Savoie.

GATTIERES dépendait de l'obédience de ROME et, déjà en 1378, monseigneur Dupuy s'était mis sous la protection du gouverneur de Nice. Amédée VII, pour avoir le pied sur la rive droite du Var et consolider ses nouvelles positions, prend GATTIERES le 25 octobre 1388, en rembourse le prix à la ville de NICE et, en "remerciement" des services rendus, remet GATTIERES à Jean Grimaldi.

Intégré jusqu'alors à la Provence, notre village fera partie des 32 fiefs de la baronnie de Beuil appartenant aux GRIMALDI et, comme le comté de Nice, incorporé à l'état savoyard. A part deux courtes interruptions, de 1691 à 1696 et de 1704 à 1713, GATTIERES restera savoisienne près de 400 ans. Le traité de Turin du 24 mars 1760, le rendra définitivement à la FRANCE.

J.-R. DAUMAS

AGENCE DE GATTIERES

Jean-Pierre DAUMAS

Carte professionnelle n° 16 T

TRANSACTIONS IMMOBILIERES
VILLAS - MAS - TERRAINS

GATTIERES

Tél. 08.60.49

RESTAURANT - HOTEL ** NN
SALON DE THE

BEAU SITE

Restaurant cheminée feu de bois
Jardin ombragé

Tél. (93) 08.60.06

06770 GATTIERES

1981

Historique n°1

- 20 -

BM
1981 N°1

historique

Détaché de la Provence, comme NICE et l'arrière-pays niçois au bénéfice du Comte de Savoie, GATTIERES, village frontrière, a cette particularité d'être séparé et isolé du comté dont il dépend par le Var.

Sans doute pour éviter les risques d'invasion, le passage du fleuve à gué est préféré à la construction des ponts. Les points de traversée habituels à cette époque sont à GATTIERES et à St-Laurent du Var.

Longtemps allié de la France, le duc de Savoie "adepte de la versatilité réfléchie", abandonne la cause de Louis XIV et en 1690 se range du côté de ses adversaires ligués à AUGSBOURG. Alors commence le long martyre de GATTIERES. Enclave savoyarde en Provence, placé entre les armées ennemies sur la route des invasions, qu'elles vinsent de France ou d'Italie, piétiné à tour de rôle par les forces adverses, le village fut alternativement conquis, perdu, pris et repris plusieurs fois.

Guerre sur le Var : Le 12 mars 1691, les troupes françaises sous les ordres de l'habile maréchal CATINAT dit "le père la pensée", s'emparent de GATTIERES, traversent le Var, assiègent Nice qui capitulera le 4 avril et sera pillée.

Durant cinq ans, une garnison française occupera notre village (1691-1696). Un traité particulier, que le duc de Savoie signera avec Louis XIV, séparant ainsi la Savoie de la coalition, restituera le comté de Nice et GATTIERES à la Savoie.

Notre village ravagé, écrasé par les réquisitions, put à peine jouir de quelques années de paix et de répit. En effet, la succession d'Espagne place un bourbon à Madrid et à Milan, enserrant ainsi le duché savoyard.

Victor Amédée de Savoie hésite quelques temps puis en 1703, il bascule derechef du côté des coalisés toujours en guerre contre Louis XIV. Les Français en profitent aussitôt pour faire occuper l'enclave de GATTIERES par un détachement. Notre communauté demande alors le secours de Nice. L'affaire de GATTIERES, dont les évêques de Vence revendiquent toujours la seigneurie, fournit au duc de Savoie le prétexte d'une vengeance dont le diocèse allait éprouver les effets désastreux.

Le gouverneur de Nice, Isnardi di Caraglio, forme un corps d'armée qu'il envoie à GATTIERES sous les ordres du Comte de Blagnas. Le 19 janvier 1704, Savoyards et milices du comté de Nice reprennent GATTIERES, chassent la garnison française qui se replie sur GRASSE, entraînant les troupes stationnées à VENCE.

On raconte que, durant ce repli, des hommes s'étant emparé de la statue de St-Blaise, l'emportèrent sur le chemin allant à St Jeanmet, la statue se fit si lourde qu'arrivés au quartier des Saucés, ils furent obligés de l'abandonner. Le lendemain, les Gattiérois purent aller la rechercher.

Bref, toute la région formant à peu près notre canton actuel se trouvait provisoirement au pouvoir des Niçois, fort désireux de venger le pillage de leur ville en 1691 où, d'après les mémoires du

.../..

notaire niçois Honoré Giraudi, les gens de St-Jeannet avaient participé activement "emportant meubles, cuves, pressoirs, fers, portes et fenêtres qu'ils chargeaient sur leurs bêtes de somme".

Le 21 janvier 1704, CARROS, LE BROC, LA GAUDE, VENCE et surtout ST JEANNET furent mis à sac systématiquement pendant trois jours et trois nuits. Les Niçois détruisirent ce qu'ils ne pouvaient emporter ; le vin coulait dans les rues de St-Jeannet, le fourrage brûlait dans les granges ; ensuite, ils firent partir sur le comté le bétail ainsi que les mulets chargés de denrées et emmenèrent avec eux quelques notables en otages. Mais les Français réorganisés à Draguignan contre-attaquent. Le comte de Blagnas bat en retraite sur GATTIERES et s'y retranche.

Un an plus tard, en mars 1705, les troupes françaises prennent leur revanche. Commandées par le maréchal Louis de la Feuillade, elles traversent à nouveau le Var à GATTIERES, assiègent et bombardent NICE qui capitulera le 3 janvier 1706. Les Français s'étaient avancés jusqu'à TURIN. Là, ils subirent des revers et durent reculer en toute hâte pour- suivis par les Austro-Piémontais qui reprennent NICE en juillet et envahissent la Provence jusqu'à TOULON où ils sont stoppés et de nouveau refoulés. GATTIERES est repris par les Français le 12 septembre 1707.

Notre pauvre village était détruit ; les habitants démunis de tout vivaient ou plutôt survivaient pour la plupart dans les "baumes" ou cavernes car toute cette "soldatesque" (Autrichiens, Piémontais, Français)quisitionnait, pillait le vin, l'huile, les céréales, le bétail et violait les femmes. La famine régnait, des bandes de brigands parcouraient les campagnes. On a appelé 1707 "l'an de la Paou" (l'année de la peur).

Monseigneur de Grillon, évêque de Vence, dressa l'inventaire des dommages subis dans son diocèse, écrivit au roi Louis XIV l'informant également du rapt par l'ennemi de GATTIERES dont la possession avait déjà soulevé tant de contestations. Il paraît que Louis XIV trouva cette requête justifiée, ce qui pourtant n'empêcha pas le retour de GATTIERES à la Savoie.

La paix d'Utrecht en 1713 mit fin à un conflit qui avait duré dix années. Le 19 mai 1713, l'armée française évacue le comté de NICE et le territoire de GATTIERES qui retournent à la Savoie dont le souverain prenait le titre de roi de Sicile puis de Sardaigne. Ce titre recouvrira également tous les anciens territoires : Piémont, Savoie, Comté de Nice.

Ainsi débute l'histoire des états sardes dont évidemment GATTIERES dépendra pendant un demi-siècle.

J.R. DAUMAS

Historique n°2

- 20 -

historique

1981 / N°2

En l'an 1720, la peste se déclare à Marseille et se répand en Provence.

Afin de sauvegarder la population, l'Administration Sarde interdit, pendant deux ans et à toute personne venant de Provence, l'entrée dans le Comté de NICE et dans l'enclave de GATTIERES (GATTIERES à l'époque Sarde). Ainsi, l'évêque de VENCE lui-même ne pût rendre visite au prieur de GATTIERES qui pourtant dépendait de son diocèse ; l'entrevue eut lieu au BROU.

Le passage du Var est également interdit partout, sauf en face de GATTIERES. Ces mesures énergiques nous mirent à l'abri de ce terrible fléau qui fit plus de cent mille morts en Provence.

Mais hélas ! un autre fléau allait de nouveau s'abattre sur notre Communauté :

La guerre de la succession d'Autriche plaçait d'un côté le Roi de PRUSSE, les Bourbons de FRANCE et ceux d'ESPAGNE, et de l'autre l'AUTRICHE, l'ANGLETERRE, la HOLLANDE et la SARDAIGNE.

Ainsi, Charles Emmanuel III, Roi de SARDAIGNE, s'était déclaré pour l'AUTRICHE contre la FRANCE.

En Avril 1744, Français et Espagnol envahissent GATTIERES et traversent le Var. Les troupes Sardes, peu nombreuses, se replient. L'armée Franco-Espagnole envahit et occupe tout le Comté. Les Sardes, ayant reçu le renfort des Autrichiens, contre-attaquent et le 30 Novembre 1746 les troupes Austro-Sardes, sous le commandement du Marquis de NOVATY, franchissent le Var sur 10 kms depuis l'embouchure jusqu'au gué de GATTIERES où se déroulent de durs combats, ainsi d'ailleurs que sur le territoire de LA GAUDE où l'artillerie Française avait pris position aux redoutes du Puget, de la Baronnie et de Saint-Estève, alors que le château de LA GAUDE était bourré de munitions.

En quelques jours, la puissante armée de l'Autrichien NOVATY enfonce la ligne de défense Française du bord du Var et envahit la Provence.

Deux mois plus tard, le Maréchal de Belle-Isle commandant les troupes Franco-Espagnoles passe à l'offensive, repousse les Austro-Sardes, s'empare de VENCE le 2 Février 1747, campe au Quartier du Peyron à ST-JEANNET et le 3 Février les Français s'emparent de GATTIERES. Durant quatre jours et quatre nuits, (du 3 au 7 Février 1747), notre pauvre village est mis à sac. Tout ce qui n'est pas consommé est détruit : les tonneaux de vin sont défoncés, les jarres d'huile brisées, les femmes violées, le château est détruit, les archives sont brûlées et pour finir ces troupes de soudards brûlent GATTIERES.

.../...

Cet épisode tragique de la vie de notre village est appelé "Le Grand Saccage".

Les dégâts se chiffrent à plus de 70.000 livres. Le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, qui mit fin au conflit, donna la Silésie au Roi de PRUSSE. Louis XV, en disant "Je fais la paix en Roi et non en marchand", avait travaillé pour le Roi de PRUSSE (d'où l'expression).

D'après les rapports de l'intendant Sarde JOANINI, GATTIERES, en 1752, comptait 505 habitants. En comparant avec des villages comme MALAUSSENE: 510 habitants, SIGALE: 480 habitants, BELVEDERE: 850 habitants, ASPREMONT: 1.000 habitants, ou LE BROC: 1.600 habitants, on perçoit nettement l'oeuvre destructrice de toutes ces guerres, dont les répercussions néfastes marquent longtemps notre Communauté qui, sans consultation, va de nouveau être ballotée, bousculée.

Traité de 1760. La frontière entre le royaume de FRANCE et celui de SARDAIGNE était truffée de pointes, créant de multiples indentations dont profitaient les contrebandiers.

Dans le Comté de NICE, l'Estéron et le Var allaient servir de nouvelles frontières. Ainsi le 24 Mars 1760, sans consulter les populations concernées, la SARDAIGNE et la FRANCE concluaient à TURIN l'accord d'échanges de territoires, troquant ainsi les habitants comme des moutons.

Les communes Françaises de GUILLAUME, DALUIS, SAINT-LEGER, LA CROIX, AUVARE, PUGET-ROSTANG, SAINT-PIERRE, CUEBRIS, SAINT-ANTONIN et LA PENNE sont cédées au Roi de SARDAIGNE.

Par contre, les communes d'AIGLUN, ROQUESTERON (la partie rive droite de l'Estéron qui deviendra ROQUESTERON-GRASSE), CONSEGUDES, LES TERRES, BOUYON, DOSFRAIRES (CLOS-MARTEL, SAINTE-MARGUERITE)..... et GATTIERES sont détachées du Comté de NICE et cédées à la FRANCE.

Comme la confusion est souvent faite, il importe de rappeler que jamais GATTIERES n'a fait partie de l'ITALIE (l'Unité Italienne n'ayant été réalisée qu'en 1860). Que depuis 1388, notre village a été détaché du royaume de Provence, lequel ne fût rattaché à la FRANCE qu'en 1483.

Ni Italien ni Français, GATTIERES, depuis quatre siècles, dépendait d'un état Alpin qui, selon les périodes de l'histoire, s'est appelé SAVOIE, puis Les Etats Sardes (PIEMONTE - SAVOIE - SARDAIGNE - COMTE DE NICE).

.../..

1981
N°2
(suite)

.../...

En 1760, GATTIERES, territoire de langue d'Oc, parle "Le Nissart", alors que dans le haut Comté (Vésubie, Tinée) de langue d'Oc également, on parle "Le Gavouot".

En Avril 1760, la langue Française n'est pas usitée à GATTIERES.

Par contre, les affinités sont grandes avec le Piémont ; il existe bien des traits communs de civilisation, de culture, de pensée.

Depuis 400 ans GATTIERES partage la destinée des Communes du Comté de NICE dont on le sépare brusquement.

Dans un tel contexte, on ne change pas de nationalité de façon aussi simple, d'autant que le triste souvenir du "Grand Saccage" n'est pas encore estompé dans le coeur des Gattiérois dont le particularisme de vieille roche se méfie instinctivement des nouveautés tapageuses.

En outre, la complexité de l'administration centralisatrice Française rebute et décourage une population habituée au Fédéralisme des Etats Sardes.

J.R. DAUMAS.

Historique n°3

1981 (N°3)

Historique

La première période après le rattachement de notre village à la FRANCE ne lui fut guère favorable.

Le Traité de Turin avait sans doute réglé le problème des frontières entre le Royaume de FRANCE et celui de SARDAIGNE sans se préoccuper des conséquences financières pour les communes concernées par cet échange de territoires qui, ainsi, se trouvaient soumises aux impositions de leur nouvel état sans pour autant être dispensées d'honorer les dettes antérieures, contractées sous l'administration sarde.

L'endettement était fort répandu dans le comté de NICE.

Le rattachement à la FRANCE met l'administration de GATTIERES sous tutelle provençale qui la soumet à l'affouagement et, de ce fait, l'oblige à verser sa part sur des dettes contractées par la Provence avant 1760 sans pour autant décharger notre communauté des dettes qu'elle avait contractées avant son annexion.

Or, il est incontestable que GATTIERES était très pauvre ; le rapport en 1752 de l'intendant sarde JOANINI ne laisse planer aucun doute.

Les guerres successives de 1691 à 1748 et notamment "Le Grand saccage" du 3 au 4 février 1747 lors de la guerre de la succession d'AUTRICHE avaient ruiné notre village. Terres en friches, troupeaux décimés par les réquisitions des troupes, qu'elles soient amies ou ennemies, obligèrent souvent nos syndics à se rendre au Sénat de NICE pour chercher des secours, des denrées de première nécessité et procéder à des emprunts.

Les remboursements d'emprunts d'un côté, les impositions nouvelles de l'autre, dans une communauté où les guerres avaient décimé la population mâle, la famine, rendaient la situation tragique.

D'ailleurs, un arrêt du Conseil du Roy de France du 23 février 1764, exemptant la communauté de GATTIERES des impositions durant 4 ans (de 1761 à 1764) met en évidence cette situation sans la résoudre. Aussi, après 1764, GATTIERES ne put honorer ses créanciers, les arrérages d'intérêts s'accumulaient.

En l'an 1774, les hoirs CAUVIN de Nice, le sieur CLERICY de la même ville, créanciers, présentent une requête. M. Jean-François CURAULT, juge royal à ANTIBES, est commis en 1775 pour procéder à l'expertise et la liquidation des dettes et arrérages d'intérêts des sommes principales dues par la communauté de GATTIERES aux hoirs CAUVIN et CLERICY concernant certains emprunts contractés le 10 mars 1666 au sieur CAUVIN et le 17 décembre 1672 au sieur CLERICY par la communauté savoyarde de GATTIERES. Ces emprunts se chiffraient à 550 pistoles d'Italie au taux de 4 % l'an.

A l'expertise étaient présents d'une part M. Louis BARRIERE, notaire royal de ST-JEANNET, greffier de la communauté de GATTIERES et le sieur Boniface BONNEFOY, premier consul, l'un et l'autre en qualité de "députés" de GATTIERES par délibération du 12 février 1775 et, d'autre part, Monsieur de COMERAN, un sieur CAUVIN et Jules VENANT représentant les hoirs CLERICY.

En conclusion de cette expertise, les 500 pistoles d'Italie et arrérages d'intérêts sont évalués à la somme de 9016 livres 5 sols de monnaie du Piémont, qui produisent 360 livres 13 sols d'intérêt annuel.

A l'issue de cette expertise, le juge d'ANTIBES reçut du sieur CURTY, second consul de GATTIERES et de Philippe REVEL, trésorier de ladite communauté, la somme de 75 livres pour les frais de liquidation.

Quelques années plus tard, en date du 14 Prairial 1792, une assemblée, sous la présidence du citoyen Antoine BERENGER, alors maire de la commune, relate à nouveau que les hoirs CAUVIN, anciens créanciers de la commune, ont demandé au Préfet d'intenter l'action judiciaire contre GATTIERES à défaut du paiement des intérêts qu'ils prétendent leur être dûs.

Plus tard encore, le Sous-Préfet de GRASSE (département du VAR) - par lettre du 26 février 1827 adressée au Maire de GATTIERES - lui donne connaissance d'une réclamation formulée par la compagnie de la miséricorde de la ville de NICE à l'effet d'obtenir le paiement d'une rente de 751 livres que lui devrait la commune de GATTIERES par suite d'une liquidation opérée en 1760, époque où GATTIERES fut cédé à la FRANCE. Le Sous-Préfet ajoutait que, d'après son excellence le Ministre de l'Intérieur, cette dette, en raison de son ancienne origine, se trouvait comprise dans la classe de celles que la loi du 24 août 1793 a mises à la charge de l'état et éteintes au profit des communes débitrices.

Bref, la lecture de ces documents met en évidence la pauvreté de la commune et de ses habitants.

Pour peu que nous creusions maintenant la terre devant l'église où se trouve l'actuel monument aux morts, nous y trouverions les ossements de ceux qui vécurent les années les plus malheureuses de notre histoire, qui manquèrent de pain, qui connurent la misère des invasions et de l'occupation, qui combattirent sur les remparts ou sur le bord du VAR et moururent de leurs blessures ou de la peste.

J. R. DAUMAS

1987

Historique

HISTORIQUE

oléc 1987

De tous les temps, les comtes de SAVOIE avaient deux idées essentielles, grandir leur état et leur propre pouvoir dans cet état.

Des siècles durant, ils déployèrent une extraordinaire habileté pour étendre leur domaine et augmenter leur puissance. Leur talent manoeuvrier allié à un remarquable esprit d'initiative leur permit de poursuivre une subtile politique. Les résultats en furent des plus payants puisque cette famille de petits montagnards français devait finir par régner sur toute l'ITALIE.

Dans la deuxième partie du XIV^e siècle, à la mort de la fameuse Reine- Jeanne Charles de Duras et Louis d'Anjou se disputent la suprématie en Provence, alors qu'à la même époque le grand schisme éclate en Occident lui donnant deux papes, un à AVIGNON l'autre à ROME. Les évêchés de NICE, de MONACO et de VENCE optent pour le pape de ROME, le gouverneur de NICE en fait autant. Par contre, la plupart des seigneurs de PROVENCE, dont les co-seigneurs de VENCE, prennent le parti du pape d'AVIGNON. Et voici que couronnant le tout et ajoutant à la confusion "les grandes compagnies", ces routiers armés, déserteurs, rebuts de la guerre de cent ans, déferlent dans le midi, ravagent et pillent.

Ainsi profitant des troubles intérieurs où se débattait la PROVENCE, le comte de SAVOIE s'assure la trahison du gouverneur de NICE et en 1388...coup de théâtre... NICE et son arrière pays se détachent de la PROVENCE et se donnent à la SAVOIE. L'ACCORD fut signé le 28 septembre 1388 au couvent de Saint-Pons, tandis que les partisans des DURAS et des d'ANJOU continuent à se déchirer.

C'est alors qu'intervient un aventurier gascon de petite noblesse, certainement issu des " grandes compagnies", le capitaine GALLARDET de MAULEON qui s'empare de GATTIERES, le 25 octobre 1388 puis le vend à AMEDEE VII de SAVOIE, dit "Lou Rous" qui prend ainsi pied au delà du var pour le prix de deux mille florins d'or.

Les armoiries de GATTIERES rappellent ce fait historique. "De gueules au Lion d'Or, tenant de sa patte dextre une tour d'argent chargée d'une croix du premier"

Intégré jusqu'alors à la PROVENCE, notre village fera partie du Comté de NICE pendant près de 400 ans (1388-1760) et s'administrera selon les lois et règlements en vigueur dans le Comté.

Victor AMEDEE de SAVOIE fut un grand souverain réformateur et créateur d'un état moderne, admirateur de LOUIS XIV, il l'imita pour l'organisation de ses états et introduit les Intendants en SAVOIE et dans le Comté de NICE vers la fin du XVII^e siècle. Ils ont, dans le ressort de leur province, les attributions les plus étendues, ils étaient à cette époque les antennes de l'état centralisateur.

L'intendant JOANINI, dans son rapport en 1752, situe Gattières à la montagne à quatre heures de route de NICE. La population est composée de cinq cents habitants, répartis dans cent trente familles. A cette époque la situation géographique ne lui était pas favorable, la liaison avec NICE, où siège le Sénat du Comté est très difficile d'accès, lorsque le Var est en crue le gué de Gattières est impraticable. De plus, le fleuve engendre des dégâts considérables et ronge inlassablement les côtes (l'endiguement du var devait être réalisé en 1906).

Sur le plan stratégique GATTIERES situé sur la rive droite du Var est alors une enclave savoyarde puis sarde en provence. Sa proximité, l'embouchure du Var, tout comme son gué naturel mettent Gattières en première ligne lors des guerres de la succession d'Espagne et surtout la guerre de la succession d'Autriche durant laquelle le village est occupé, pillé et en partie brûlé par les troupes franco-espagnoles commandées par le Maréchal BELLE-ISLE. Cet épisode tragique de la vie de notre village est appelé "le grand saccage" (du 3 au 7 février 1747).

Sur le plan économique la communauté était très pauvre. Les statistiques de l'intendant font état d'un manque considérable de denrées. Les habitants ont souvent souffert de la famine au cours de ce siècle. Nos syndics contraints à maintes reprises à chercher des denrées de première nécessité et procéder à des emprunts auprès du Sénat de NICE.

Jean-Robert DAUMAS

Historique

HISTORIQUE

obc 1993

L'histoire de Gattières est antérieure à la conquête des Gaules par les Romains.

Les Ligures peuplaient alors le Piémont et le Sud-Est de la France. Dans notre secteur, ils s'installèrent sur une chaîne de pitons dominant le Var, notamment à Gillette, Le Broc, Carros, Gattières, Agrimont (Puget-Montalainge) et Vence d'où ils pouvaient communiquer entre eux en allumant des feux et se défendre de leurs ennemis.

Tribu ligure, les Nérusis ou Nérusiens peuplaient à peu près le secteur compris entre l'Estéron, le Var et le Loup, reconnaissaient Vence comme capitale et adoraient le dieu Nérée.

Une carte toponymique de la Provence fait apparaître les régions caractérisées par des noms de lieu ou toponymes d'origine ligure. Ils appartiennent aux vieux habitats de Provence, généralement installés sur des hauteurs. Les terminaisons en "ate, asc, osc" sont des suffixes ligures assez caractéristiques. Ainsi, Pélasque, Manosque, Lantosque, Gourdon, Peillon, Carros, Brocos (Le Broc) Gaste (Gattières) les Trubiase, Les Tendasc, les Briguasc sont certainement des noms d'origine ligure.

La nature de notre sol a certainement conduit nos ancêtres ligures dans la dénomination de l'oppidum de Gaste (terre peu fertile)

N'oublions pas que les deux tiers du territoire de notre commune se situent en amont du village. Partie très rocailleuse qui s'étire jusqu'au territoire de Bezaudun et du Broc, tandis qu'en aval le Var venait buter au pied des coteaux des Suveries, des Condamines et de Notre-Dame créant ainsi une vaste zone marécageuse ou "gatine" porteuse de paludisme.

Ce n'est d'ailleurs qu'en 1906, sous l'égide de M. Léon Mourraile, ingénieur polytechnicien, alors maire de notre village, que les travaux d'endiguement de la rive droite du Var mettront fin à cet état, permettant ainsi de récupérer 100 hectares de bonnes terres d'alluvions, transformés depuis en une magnifique zone maraîchère et fruitière. Les Sardes avaient eux déjà réalisés l'endiguement de la rive gauche (1830-1840)

Notre village, au passé historique chargé et mouvementé, a changé plusieurs fois de nom. Sa dénomination allait avec son histoire.

A l'époque ligure il s'agissait de Gaste. Lorsqu'il a été rattaché au Comté de Nice (lui-même faisait partie des états SARDE (Savoie-Piémont - Comté de Nice-Sardaigne) c'est Gattiera, pour devenir Gattières avec la France en 1760.

Les historiens de Rome décrivent les ligures comme des "barbares" bruns de petite taille mais de forte carrure, agiles et robustes, courageux et pillards, très attachés à leur sol.

Aussi, lorsque les Romains entreprirent la conquête du pays ligure, se heurtèrent-ils pendant près de deux siècles à une résistance acharnée faite d'escarmouches difficiles, pour des résultats aléatoires. Parfois vaincus, jamais soumis nos ancêtres, incorrigibles, harcelaient les comptoirs grecs du littoral.

Dans leur candeur naïve, ils ne comprenaient pas qu'en exaspérant les Grecs, ils les obligeaient à appeler les romains et qu'alors ces derniers seront autrement implacables que les marchands de petits comptoirs côtiers de Nikaï (Nice) et Antipolis (Antibes).

En l'an 274 avant J. C, Laelius se rendant en Espagne, tenta avec une légion romaine le passage à travers nos montagnes. Cimiez fit opposition, fut saccagée et la légion vint camper sur les bords du Var entre Carros et Gattières.

Pendant qu'elle se reposait, par une nuit sombre, Nérusiens et Décéates (tribu ligure implantée sur la rive gauche du Var) s'étant dirigés sans bruit vers les Romains, s'élancèrent sur leur camp et les massacraient.

Le Sénat de Rome en représailles envoya des troupes commandées par le Consul Fluvius Flaccus. Ce ne fut qu'après 10 ans de résistance que les Nérusiens furent vaincus sur les bords du Var vers 262 avant J.C.

Les Romains construisirent probablement à cette époque ces postes militaires dont on voit encore les traces à Carros, à la Gaude, à Vence et à Gattières et portent encore le nom de Bastide. On a trouvé dans tous ces endroits beaucoup de tombeaux romains et des inscriptions.

Les deux pierres tombales actuellement exposées dans le jardin public proviennent du quartier de la Bastide - Les Conques à Gattières.

Le trophée d'Auguste, à la Turbie sera érigé par les Romains et destiné à commémorer la Victoire d'Auguste sur les "Barbares ligures". Sur le 48 peuples vaincus figurent les Nérusiens. Notre région devait être occupée durant près de cinq siècles.

Les écrivains de l'antiquité romaine ont relaté le travail des Ligures, notamment l'édification de nombreux murs en pierres sèches afin d'éviter l'érosion du sol.

>>>

Evidemment, ceux que nous apercevons aujourd'hui ne datent pas tous de cette époque, mais ils marquent une continuité dans les traditions.

De même que l'on doit aux ligures ces rondeaux qui se faisaient encore pendant le mois de Mai.

Les feux de joie de la Saint-Jean sont aussi une fête ligure qui se

déroulait au solstice d'été en l'honneur de "Belen" le dieu du soleil. Beaucoup d'entre nous ont connu et participé à ces festivités qui témoignent encore des origines de notre village.

Jean-Robert DAUMAS.

Les amoiries de Gattières ... un peu d'histoire

Bulletin Municipal Mai 94

LES ARMOIRIES DE GATTIÈRES ...
UN PEU D'HISTOIRE !

Si les princes de la première maison d'Anjou gouvernent sagement la Provence, les avis sont partagés en ce qui concerne la petite-fille de Robert le Sage, montée sur le trône à l'âge de 17 ans. C'est la fameuse "Reine-Jeanne". Elle régnait sur la Provence, Naples, la Sicile et le Piémont. Très belle, très aimée des Provençaux disent certains, cette princesse mariée quatre fois, trois fois veuve, n'avait pas d'enfant.

La popularité de la reine Jeanne venait semble-t-il de ce qu'elle accordait, moyennant finances, des franchises aux communautés.

Pour d'autres, il s'agissait d'une princesse débauchée, égoïste, prodigue et sans scrupule. Ainsi en 1363 un acte de la reine Jeanne (annulé ensuite) cède à la reine de Grimaldi, Vence, Bouyon et Gattières.

En vérité, ses désordres et son administration incohérente compromirent l'édifice et contribuèrent à l'éclatement de la Provence.

Sous la conduite de Raymond Turenne, ces routiers armés, rebuts de la guerre de cent ans, ravagent et pillent la contrée. Ainsi, Cabris, Auribeau, Biot, Vallauris, Saint-Laurent du Var, Gattières sont mis à sac, les récoltes détruites. Les populations sont désespérées, la famine, la misère et l'insécurité sont leur lot quotidien. L'anarchie règne dans toute la Provence.

Souverain d'un état montagnard minuscule, Amédée, Comte de Savoie, surnommé "Lou Rous" à cause de son armure rouge, porte un intérêt tout particulier aux affaires provençales et guette le moment favorable afin de ménager à son petit domaine un débouché sur la mer. Des siècles durant, les Comtes de Savoie déploieront une extraordinaire habileté pour agrandir leur domaine et augmenter leur puissance.

Leur talent manoeuvrier, allié à un remarquable esprit d'initiative, leur permit de poursuivre une subtile politique. Les résultats en furent des plus payants

se donnent à la Savoie, tandis que les partisans des Duras et des Anjou continuent à se déchirer.

L'accord fut signé le 28 septembre 1388 au couvent de Saint-Pons. Le Comté de NICE fut ainsi séparé de la Provence, sauf les communes de Guillaumes, La Croix, Auvare, Puget-Rostang, Saint-Léger, Daluis, Cuébris, Saint-Antonin, La Penne et la Rochette qui firent partie du baillage de Guillaumes et formèrent ce qu'on appelait "La France Rustique".

Par contre, les communes de Bouyon, Conségudes, Les Terres, Aiglun et Dosfraires (ancienne commune depuis rattachée à celle du Broc. Elle comprenait Sainte-Marguerite et le clos Martel) appartenant aujourd'hui à l'arrondissement de Grasse, faisaient partie de la baronnie de Beuil et se placèrent sous la protection du Comte Rouge, Amédée VII de Savoie.

C'est alors qu'intervient un aventurier gascon de petite noblesse, certainement issu des "grandes compagnies", le Capitaine



Si mort tragique en 1382 (elle fut étouffée entre deux oreillers par les spadassins à gages de Charles de Duras) laisse une succession difficile.

En effet, Charles Duras et Louis d'Anjou prétendent tous deux.

Cette situation ajoutée au schisme qui divise la chrétienté, donnera à Gattières un destin différent.

En effet, Charles Duras recevait du pape de Rome l'investiture du royaume de Naples et de la Provence alors qu'en Avignon, Louis d'Anjou recevait la couronne royale.

Si Nice et la région de Barcelonnette se rangèrent du côté du pape de Rome et de Charles Duras, par contre l'ouest de la Provence, depuis la rive droite du Var, à l'exception de Gattières, opta pour le pape d'Avignon et Louis d'Anjou.

L'invasion des grandes compagnies va porter à son comble le désordre dans le midi.

puisque cette famille de petits féodaux montagnards français devait finir par régner sur toute l'Italie.

Aussi, les troubles, les discordes religieuses, les dissensions politiques qui règnent en Provence et la divisent en deux camps, le décident à essayer de s'y installer.

Très influent dans le pays niçois, le baron de Beuil et son frère Louis, seigneur de Massoins, se sont prononcés en faveur de Duras. Cela vaut au Baron de Beuil d'être nommé gouverneur de Nice.

Seigneur habile qui ne s'embarasse pas de scrupules, Jean de Grimaldi mise sur la Savoie et compte bien en retirer profit.

Au fur et à mesure que se développe le conflit, il apparaît que Nice et sa région constituent un enjeu décisif sur le plan stratégique. Le Comte de Savoie s'assure de la trahison du gouverneur de Nice et, en 1388, coup de théâtre : Nice et son arrière-pays se détachent de la Provence et

Gallardet de Mauléon qui s'empare de Gattières le 25 Octobre 1388 puis le vend à Amédée VII de Savoie dit "Lou Rous" qui prend ainsi pied au delà du Var, pour le prix de deux mille florins d'or.

Les armoiries de Gattières rappellent ce fait historique : "De gueules au lion d'or, tenant de sa patte dextre une tour d'argent chargée d'une croix du premier"

Intégré jusqu'alors à la Provence, notre village fera partie des 32 fiefs de la baronnie de Beuil appartenant aux Grimaldi et, comme le Comté de Nice, incorporé à l'état savoyard.

A part deux courtes interruptions de 1691 à 1696 et de 1704 à 1713, Gattières restera savoissienne près de 400 ans.

Le traité de Turin du 24 mars 1760 le rendra définitivement à la France. ●

Jean-Robert DAUMAS

Désiré Féraud un républicain convaincu

dossier du mois

BM oct 1997

Désiré FERAUD un républicain convaincu un élu Gattiérois au grand cœur

Notre commune procède actuellement à l'acquisition de la propriété située à droite en remontant la rue Torrin et Grassi qui jouxte la salle Louis Vogade, le groupe scolaire Léon Mourraïlle et le chemin des Moulins. La maison rose, élevée de trois niveaux sur caves, entourée de 1 700 m² de terrain était la demeure de l'ancien maire de Gattières et Conseiller Général des Alpes-Maritimes : Désiré FERAUD.

Récemment, le conseil municipal visitant cette belle et grande bâtisse a eu le plaisir de découvrir le portrait de Désiré Féraud. Nous tenons à remercier Madame VERON, l'actuelle propriétaire qui l'a offert à la commune de Gattières.

Mais au fait qui était Désiré Féraud ?

Ce fils de paysan, né à Gattières le 30 juin 1818 après des études au petit séminaire de Vence et au collège d'Antibes, entre en 1836 à l'école polytechnique et en 1839 à l'école d'application du génie de Metz dont il sort lieutenant en 1842.

Il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur et Capitaine en 1850.

Depuis le 10 Décembre 1848, Napoléon III est président de la République. Bien qu'il eût prêté serment à la Constitution, dans la nuit du 2 Décembre 1851, il fit arrêter un certain nombre de personnalités républicaines, déclara l'assemblée nationale dissoute, fit réprimer le soulèvement qui se dessinait de la population parisienne et procéda à un plébiscite : 7 500 000 suffrages ratifièrent ce coup d'Etat.

Désiré Féraud manifeste sa désapprobation, et en raison de ses convictions fit partie des 10 000 personnalités connues pour leur attachement à la République et déportées, ainsi que 80 députés dans le Sud-Algérien.

Après l'armistice de 1859, il revient sur le continent et sera affecté à des postes de disgrâce.

La guerre de 1870 le trouve néanmoins

Commandant du Génie à l'Armée du Rhin. Il est blessé à Saint-Privat le 18 août 1870 et fait prisonnier. Il sera libéré en Avril 1871 et abandonnera la carrière militaire.

Revenu dans son village natal, il se présente en août 1871 au conseil général et sera élu.

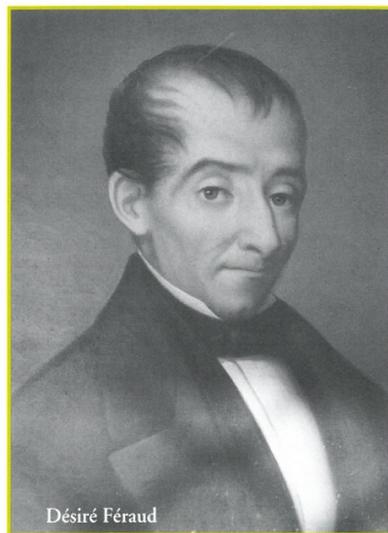
A cette époque, l'ancien syndic sarde : Malausséna, devenu le premier maire

Français à Nice, après le rattachement du Comté de Nice (1860) à la France, règne en maître sur l'ensemble du département. Désiré Féraud dénoncera la politique conduite par cette assemblée qui affecte la quasi totalité des crédits aux cantons situés rive gauche du Var (ancien comté) au détriment de ceux de la rive droite. Il se bat pour doter notre secteur d'un réseau routier. Il milite également en faveur de l'école laïque obligatoire.

Elu maire de Gattières en 1877, alors que la position de son camarade de promotion, Charles Frécynet, alors

Ministre des travaux publics avant d'être élu président du conseil en 1879, lui ouvrira bien des portes.

Il est à l'origine du syndicat de la rive droite du Var autorisé par le Préfet le 22 juillet 1872. Il montera plusieurs fois dans les ministères parisiens afin d'obtenir pour Gattières les crédits nécessaires à l'endiguement du Var. Les Sardes avaient réalisé à partir de 1845



Désiré Féraud

l'endiguement de la rive gauche avec une largeur de 11 mètres au sommet de la digue où une route est construite. C'est la fameuse 202. Plus modeste le projet rive droite aura 2 m 50 au sommet. Cet ouvrage sera finalement réalisé par la municipalité Léon Mourraillé en 1906.

La création de la ligne du "Chemin de Fer de Provence" eut droit à sa sollicitude, alors que le tracé initial, venant de Grasse, rejoignait Nice en descendant du pré du Lac à Cagnes, oubliant ainsi les cantons du Bar sur Loup et de Vence. Il obtiendra la modification du tracé, ainsi les communes du Bar, de Tourrettes, de Vence, Saint-Jeannet et Gattières furent desservies, facilitant ainsi le transport de la fleur d'oranger en direction des parfumeries grassoises. Dans ces communes, la culture de

depuis 50 ans concernant l'entrée du village et cédera gratuitement à la commune les terrains nécessaires.

Le cimetière, situé à cette époque devant l'église, exactement où se trouve le monument aux morts, voit s'effondrer le grand mur qui surplombe la place André Garbiès. Or, en ce temps là, pas de tombe, pire les corps étaient mis en terre sans cercueil, dans un linceul. Les précautions pour leur transport étaient des plus rudimentaires et une seule bière servait pour tout le monde, on faisait glisser le corps qui était enfoui dans la terre et l'on récupérait le cercueil appelé

"l'atoïc des morts". Le mur, en s'effondrant, met à jour une multitude d'ossements qui se répandent sur la place et soulève une grande émotion dans la population. Immédiatement

appel aux familles aisées de l'époque. Rapidement un accord est conclu : le coût des travaux sera assumé par ces familles qui en contrepartie recevront l'emplacement nécessaire à l'édification



d'un tombeau. Ils seront tous situés sur le pourtour de la plate-forme. Le centre sera réservé à la fosse commune. Rien n'a changé depuis. Ainsi cet homme énergique, bon, dévoué au service de sa commune et de son canton, réussit en un laps de temps relativement court mettre en place les jalons qui devaient transformer complètement notre contrée apportant un peu de bien être aux populations qui en avaient grand besoin.

Hélas, il devait trouver la mort prématurément dans des circonstances atroces. Réveillé en sursaut au milieu de la nuit par des appels au feu provenant de la chambre de ses filles, il s'était précipité : les lits, les rideaux brûlaient déjà. Il sauva ses enfants, mais il devait trébucher, atteint par les flammes il avait eu le bas du corps brûlé. Transporté à l'hôpital à Nice, il devait décéder 3 jours plus tard dans d'atroces souffrances. Il laissait trois filles et un garçon. Il eut droit à de belles funérailles avec détachement militaire. La population reconnaissante lui dédia la place principale du vieux village.



Acquisition de la maison rose

l'oranger est de loin la plus importante. On situe alors à 150 000 kg environ la production dans notre commune.

Il est à l'origine de la construction des routes 2209 et 2210 dénommés à l'époque "chemins vicinaux" qui seront livrés à la circulation pour le tronçon de Vence au Peyron en 1893.

Le tronçon du Peyron à Gattières en 1897, le tronçon Gattières-Fongéri en 1903. Il procédera également au changement des canalisations depuis la source de Saint-Martin au village.

Il mettra fin au différend qui durait



Désiré Féraud cède gratuitement le terrain qui devait constituer la première plate-forme du cimetière actuel. D'énormes travaux s'avèrent nécessaires dans ce terrain en pente, murs, remblaiements à une époque où les entreprises n'étaient pas mécanisées. Très bon organisateur le maire fait

Jean-Robert Daumas

Le Traité de Turin, conséquences pour Gattières

gattières historique *Tam 98*

Le traité de TURIN conséquences pour GATTIÈRES

Le traité de TURIN du 24 Mars 1760 modifiait les frontières entre la France et le royaume de Sardaigne dont dépendait le comté de Nice duquel Gattières faisait partie.

En fait, il s'agissait d'un échange de territoire qui respectait les limites naturelles comme l'Estéron et le Var dans sa partie inférieure et dont le but était de mettre fin à une contrebande intensive, facilitée par une frontière truffée de pointes créant de multiples édentations dont profitaient les contrebandiers.

La cheville ouvrière de cette rectification fut l'œuvre de l'officier du génie français : BOURCET.

Ainsi l'article 10 du traité mentionne que la France acquiert les communautés de Gattières, Dosfraires (ancienne communauté rattachée depuis à la commune du Broc, il s'agissait du clos Martel et de Ste Marguerite), Bouyon, Les Ferres, Consigudes, Aiglun, et une partie du village de Roquesteron (actuel Roquesteron-Grasse). En contre partie le comté de Nice recevait les communautés de Guillaumes, Daluis, Auvare, St Léger, La Croix, Puget-Rostang, Cuebris, St Antonin et la Penne.

Si la grande histoire a autre chose à faire que d'enregistrer les épisodes locaux et leurs conséquences, nous en retrouvons la trace dans des documents qui permettent de reconstituer tout au moins en partie, la vie intime des communautés.

Gattières, petit territoire d'un millier d'hectares, constitua une enclave Savoisiennne puis Sarde, sur la rive provençale du Var durant près de quatre siècles (1388-1760).

Située sur le tracé de la Voie Romaine avec son gué sur le Var, Gattières détenait alors une position stratégique importante. En temps de guerre, elles furent hélas nombreuses, les prises et les pertes alternatives de notre village étaient fréquentes. La plus meurtrière pour Gattières fût incontestablement la guerre dite de "succession

d'Autriche".

Le Roi de Sardaigne dont dépendait alors le comté de Nice s'était rallié à l'Autriche, les français et les espagnols envahissent Gattières et le comté pour se diriger ensuite vers la Lombardie.

Du 3 au 7 février 1747, les troupes franco-espagnoles commandées par un officier français le Maréchal de Belleisle, pillent notre village qui est mis à sac. Tout ce qui n'est pas consommé est détruit, les tonneaux de vins sont défoncés, les jarres d'huile brisées, les

TURIN.

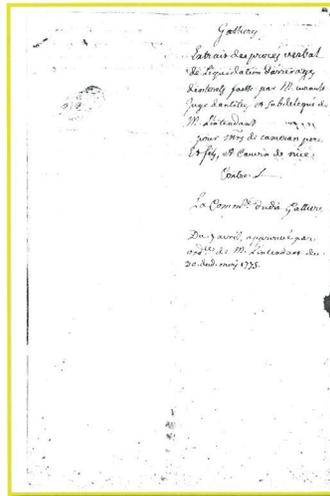
- Mais on ne change pas de nationalité de façon aussi simple. Il y a d'abord ce particularisme de vieille roche qui se méfie instinctivement des nouveautés tapageuses. En ce temps là, le principe de l'autodétermination des peuples à disposer d'eux-mêmes n'existait pas, sinon le résultat aurait certainement été différent. Cet échange pour le moins désinvolte qui troque les habitants comme des moutons a évidemment pour résultat de vexer et de léser notre communauté qui outre les sévices subis lors du grand saccage a du recourir par l'intermédiaire de ses conseils à des emprunts pour acheter des produits de première nécessité afin d'échapper à la famine.

Le rattachement à la France met l'administration de Gattières sous tutelle provençale, qui la soumet à l'impôt et de ce fait l'oblige à verser sa part pour le paiement des dettes contractées par la Provence avant 1760, sans pour autant être déchargée des dettes que Gattières avait contracté avant son annexion. De plus les charges étaient différentes en Provence et la complexité de l'administration française rebute et décourage une population habituée au fédéralisme des Etats sardes.

- En passant à la France notre communauté voit ses impôts doubler voir tripler.

- L'arrêt du conseil du Roy de France exemptant la communauté de Gattières des impositions durant 4 ans de 1761 à 1764 met en évidence ce problème crucial sans le résoudre.

Notre communauté ne pouvait honorer toutes les créances, aussi à la requête des certains créanciers, l'intendant de la province désigna Jean-François CURRAULT Juge royal à Antibes afin de procéder à la liquidation des arrérages d'intérêts. Le Juge CURRAULT est à Gattières le 7 Avril 1775 ; conformément à la délibération de la commune de Gattières du 12 février 1775 étaient présents : M. Louis



femmes violées, le château est détruit, l'église endommagée et pour finir le feu est mis au village. Cet épisode de la vie de notre commune est appelé "Le grand saccage". Le rapport de l'intendant Sarde Joanini fait état de plus de 70 000 livres de dégâts. Outre les pillages et dégradations auxquelles se livre toute cette soldatesque, Gattières est soumis aux impositions et réquisitions.

- C'est dans ce contexte qu'arrive à peine treize ans plus tard le traité de

BARRIERE, notaire royal à Saint-Jeannet, greffier de la communauté de Gattières et le sieur Boniface BONNEFROY l'un et l'autre en la qualité de "députés" de la communauté de Gattières, et d'autre part, Monsieur Honoré de CAMERAN, son fils Jules CAMERAN, capitaine au service du Roi de Sardaigne, le Sieur Cauvin et Monsieur Jules VENANT, représentant le Sieur CLERICY.

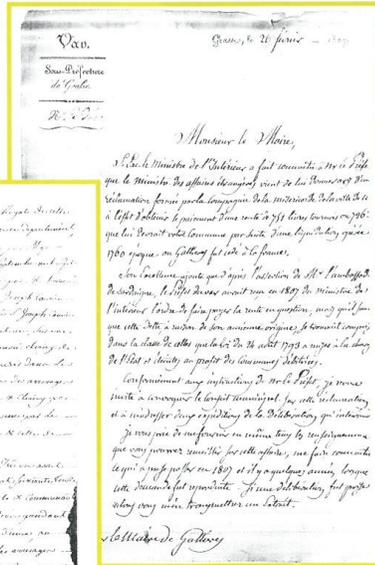
Cette expertise nous apprend que Monsieur CAMERAN avait prêté à la communauté de Gattières la somme de 9016 livres de monnaie du Piémont et que les arrérages d'intérêt à 4% s'élèvent à 4688 livres. Pour Monsieur CAUVIN la somme empruntée serait de 6 730 livres et les arrérages d'intérêts de 2 619 livres. Pour le Sieur CLERICY la somme empruntée serait de 5 265 livres et les arrérages d'intérêts de 2 619 livres 19 sols. Le procès-verbal fait état que le juge d'Antibes a reçu le Sieur CURTY second Consul de Gattières et de Philippe REVEL alors trésorier de ladite communauté la somme de 75 livres pour son travail et son déplacement.

L'endettement était à cette époque fort répandu dans le Conté de Nice. Ces dettes importantes consistaient en capitaux prêtés en intérêts annuels et

en arrérages d'intérêts puisque les communautés pouvaient certaines années être déchargées du paiement d'une partie ou de la totalité des intérêts, charge à elles de les acquitter par la suite.

La généralisation de cet usage aboutissait à l'accumulation des masses d'arrérages qui devenaient parfois plus importantes que les capitaux de départ eux-mêmes.

Quelques années après, dans une séance extraordinaire du conseil municipal



(Source historique)

Gattières fait état au conseil municipal que les hoirs CAUVIN de la ville de

Nice, créanciers de la commune ont demandé au préfet d'intenter une action judiciaire contre la commune de Gattières.

Plus tard encore, le 27 février 1827, une lettre du Sous-Préfet de Grasse, alors département du Var, dont Gattières faisait partie, fait état d'une réclamation formulée par la Compagnie de la Miséricorde de la Ville de Nice qui réclame le remboursement d'une rente de 751 livres que lui devrait la commune de Gattières à la suite d'une liquidation opérée en 1790, époque où Gattières fut cédée à la France.

Ce courrier relate aussi "que cette dette, a raison de son ancienne origine, pourrait se retrouver comprise dans la classe de celles que la loi du 24 août 1793 a mis à la charge de l'Etat et éteintes au profit des communes débitrices".

Les grands problèmes de Gattières au XVIII^e siècle furent les guerres et les dettes? N'ayant aucun avantage sur le

de l'andouze et le 14 du mois de Prairial, le citoyen Antoine BERENGER alors maire de

plan matériel et économique, la communauté était dans l'obligation de contracter des emprunts donc de s'endetter.

Son rattachement à la France, lors du traité du Turin, ne lui fut guère favorable et la remise des dettes que le Roi de France consentit en 1761-1764 ne fut qu'un piètre répit.

Jean-Robert DAUMAS

CLINIQUE VÉTÉRAIRE DE CARROS
MEDECINE / CHIRURGIE / RADIOLOGIE

Docteur Jacques LAMOTHE
VÉTÉRAIRE

URGENCES ASSURÉES
24 h sur 24 h
VISITES À DOMICILE
Tél. : 04 93 29 06 95

1, Rond-Point de la Roya
(Face au Collège)
06510 CARROS

MAISON BLEUE

Pour vivre votre retraite
de façon différente

Souvenirs, souvenirs

Il y a plus d'un demi-siècle les coteaux de Gattières s'ornaient alors de vignes et d'orangers. Les traditions, les coutumes, les dictons transmis de père en fils à travers les siècles, imprégnés de la sagesse paysanne et de l'influence de l'église formaient alors le cadre de vie.

Il y avait bien sûr, une spécificité paysanne dans le travail, la façon de vivre. Il n'y a plus que les paysans qui peuvent dire aujourd'hui : mon grand-père et mon père étaient exactement à cet endroit, ils voyaient les mêmes choses à l'horizon. C'est l'un des derniers métiers ou l'on fait la même chose de père en fils et au même endroit.

Aujourd'hui les vignes et les orangers ont disparu. Les coteaux se sont urbanisés, la population multipliée par cinq n'a plus les mêmes motivations ; les besoins, la façon de vivre se sont évidemment modifiés.

Rien ne me paraît plus nécessaire aujourd'hui que de se connaître les uns les autres parce que le monde moderne nous éloigne totalement. Je voudrais souligner l'effort de notre maire Mario Papi, qui l'a très bien senti et qui prône inlassablement le développement de la vie associative.

SOUVENIRS, SOUVENIRS

Lorsque j'étais encore enfant, toute la population résidait dans l'enceinte du vieux village, seul le quartier des Serres faisait exception. Le village c'était la grande tribu. Chacun savait que la fille «un tel» préparait un grand examen, que le fils «machin» faisait son service militaire dans la marine à Toulon ou dans la cavalerie à Tarascon, que la petite Jeanne avait une bronchite, que le père Baptistin, qui aimait bien le rosé, avait eu une «attaque». Tout le village s'inquiétait, demandait des nouvelles aux membres de la famille. Et, ce n'était surtout pas de la curiosité malsaine, mais une manière d'exprimer sa solidarité en partageant joies et peines.

Enfant, nous appelions le voisin «l'oncle Jean» ou la voisine «la tante Fine» alors qu'il n'y avait aucun lien de parenté. La solidarité n'était pas un vain mot ; je n'oublierai jamais la sollicitude, l'entraide dont, avec ma mère, nous avions bénéficié lorsque mon père fut déporté en Allemagne par les nazis.

SOUVENIRS, SOUVENIRS

Enfant de chœur, avec les enfants de mon âge, du mercredi saint jusqu'au carillon du «Gloria» du samedi Saint (vers 9 h ou 10 h

du matin) alors que les cloches des églises étaient «parties à Rome» nous allions dans les rues de Gattières avec les crécelles annoncer les offices religieux. Les crécelles étaient en bois de noyer ou de chêne ou confectionnées avec une rondelle de bois édentée au couteau et enchâssée dans un bâton de roseau. La grosse crécelle, dont la roue tourne dans une boîte résonnante dénommée «la Raiola» propriété de l'église, était actionnée par les enfants de chœur. Ces instruments avaient l'investiture officielle de la liturgie et remplaçaient la clochette de l'enfant de chœur lors des offices durant cette période.

Cette coutume, fort répandue dans l'arrière pays niçois, est tombée en désuétude, de même que les dictons entourant cette période ont tendance à s'estomper.

J'en rappellerai quelques uns que nos anciens nous ont transmis :

- «durant la semaine sainte, ne pas ramer les petits pois, les fils ne tiendraient pas à la rame»
- «ne pas enterrer les pommes de terre, car la terre saigne»
- «ne pas ouvrir de tombe, la terre est en sang»
- «ne pas sortir le fumier le vendredi Saint, le bétail deviendrait boiteux»
- «ne pas se faire couper les cheveux, ils ne repousseraient plus»
- «ne pas coudre, on risque de piquer la Vierge»
- «ne pas semer les courges le vendredi Saint, attendre le samedi matin lorsque la Gloria sonne»

La lune aussi avait une place importante et une grosse influence.

- «si l'on doit tuer un porc pour le saler, on le fait plutôt quand la lune est vieille, autrement la viande ne se conserverait pas»
- d'une personne âgée encore plein de robustesse on dit «Es coupé de bouana luna»
- «Vieille lune pour couper le bois, pour tondre les brebis»
- «taille tôt, taille tard, rien ne vaut la lune de Mars»

la lune intervient aussi sur les semis

- «toute plante travaillant en terre est semée de lune vicille et toute plante a «baneto» avec la lune «jouveneto»

- «Le premier vendredi de la nouvelle lune sert comme nouvelle ou vieille, elle est bonne pour toutes sortes de travaux».
- «les légumes pour la plupart sont semés de vieille lune.»

Le temps

Lorsque l'on entend le roulement des trains sur le pont Napoléon III à Saint-Laurent du Var, c'est un signe de pluie.

- «si l'aiga ven de la marina, prenti li boou é vira li l'esquina»
 - «si l'aiga ven de la montagna, prenti li boou é vaï t'en en campagna»
 - Si la pluie vient de la mer, prends les bœufs et rentre à la maison, la pluie durera longtemps.
 - Si la pluie vient de la montagne, prends les bœufs et va à la campagne la pluie ne durera pas.
 - «Après un long sec, ven un long bagna»
 - «rouge doou serra beau temp espéra»
 - «rouge doou matin bagna lou camin»
- Si le ciel est rouge le soir, il fera beau,
Si le ciel est rouge le matin, il pleuvra



- «à Sainte Catherine tout bois prend racine»
- «pour chasser les moustiques on plante des géraniums autour de la maison»
- «ne jamais montrer une courge avec le doigt, elle se dessècherait.»

LE MARIAGE

Malgré le dicton «cado pignata trovà sa cubercella» (chaque marmite trouve son

couvercle) le pourcentage de vieux célibataires et de vieilles filles était important. - «marida ti din toun païs, din ta carriera, si pouades din toun oustau» (marie toi dans ton village, dans ta rue et si tu peux dans ta famille) C'est ainsi que les mariages entre cousins sont assez fréquents.

L'AUBADE

Devant la maison du futur époux, la veille du mariage, la jeunesse du village tire des coups de fusil avec des cartouches chargées à la poudre noire qui ont la particularité de faire beaucoup de bruit. Ensuite, les garçons et filles sont invités à déguster les ganses, la tarte de pomme de terre et le vin blanc du terroir. Et ce n'est que tard dans

LE BAPTEME

Avec les enfants et les «ados» de mon âge, nous ne manquions aucun baptême. Nous attendions le petit cortège à la sortie de l'église précisément à la placette (place André Garbiès). On criait «Païrin, Païrin» (parrain, parrain). Celui-ci devait jeter dans notre direction des poignées de monnaie ainsi que des dragées que nous nous empressions de ramasser, souvent en nous bousculant.

Nous connaissions bien les rites et le dicton à crier à un parrain qui se faisait tirer la manche, souvent en plaisantant, histoire de recueillir le cri «païrin cougnou» (parrain cocu)

Ces cris je les ai tous criés étant enfant !



la soirée, après avoir entonné la chansonnette et les refrains populaires, que tout le monde se sépare.

LE CHIARAVIOU

Lorsqu'un veuf se remarie, il a droit à une aubade particulière.

La veille du mariage, la jeunesse se rassemble devant la maison du futur époux, mais au lieu de coups de fusil, ce sont de vieux objets, casseroles, boîtes que l'on frappe avec des morceaux de ferraille, des couvercles de marmites, vieux seaux, poêles à frire etc... Pour faire cesser le vacarme, la victime, si elle est de bonne composition, s'empresse d'ouvrir la porte aux visiteurs et offre à boire. Si la victime est réfractaire par avarice ou mauvais caractère elle sera gratifiée de huit concerts, un par soir. «Le chiaraviou» est une aubade de dérision donnée à qui se remarie.

LES OBSEQUES

Le défunt habillé par des amis ou des voisins, souvent avec le même costume qu'il avait lors de son mariage, était veillé de jour comme de nuit sans interruption. Chacun venait présenter ses condoléances à la famille et restait deux ou trois heures. Certains y passaient la nuit. Les membres de la famille se relayaient. Gattières n'a jamais concédé le service des pompes funèbres malgré les pressions dont les municipalités qui se sont succédées ont été l'objet. Les cercueils étaient fabriqués par la menuisier local, M. DALBERA qui assumait également la fonction de correspondant du journal «l'Éclairéur». Logement et atelier ne faisaient qu'un et se situaient rue Torrin et Grassi ou actuellement les anciens combattants ont leur local, englobant l'emplacement occupé par les W.C. publics. Mise en bière et porteurs étaient assumés par le bénévolat, souvent

les amis de la famille et le transport se faisait à dos d'homme de l'église au cimetière.

NOTRE DAME DU VAR

La vie religieuse était intense dans l'arrière pays niçois. L'existence de nombreuses chapelles, le long du fleuve Var en témoigne. Au plan de Carros, c'est la chapelle «les Selves» à Gattières «Notre Dame du Var» la chapelle «Saint Etienne» au quartier Saint Estève aujourd'hui sur la commune de Saint-Jeannet, mais disparue depuis. A Saint-Laurent du Var au quartier de la Baronne se trouve la chapelle Sainte-Pétronille.

Les Gattiérois ont toujours été très attachés à Notre Dame du Var. Lorsqu'elles étaient en peine ou en difficulté, les familles s'y recommandaient.

Les remerciements que l'on peut apercevoir à l'intérieur de la chapelle témoignent. Fidèles à la tradition, les Gattiérois continuent de participer à la fête religieuse du 8 septembre en l'honneur de Notre Dame du Var.

Certes elle n'a plus l'ampleur que nous avons connue il y a une soixantaine d'années. A cette époque Notre Dame du Var, juchée sur les épaules de solides gaillards prenait résolument la tête et, par le chemin muletier, la population en procession se rendait à la chapelle assister à la messe officinée par notre curé l'abbé Vander, assisté par le curé de la Gaude, l'abbé Prudent, originaire de la Colle sur Loup.

Il avait la particularité de prêcher en provençal. A midi tout le monde déjeunait sur place. Les petites bastides situées au milieu des jardins d'orangers qui entouraient la chapelle affichaient complet.

L'après-midi la fête religieuse se poursuivait avec les Vêpres et le retour au village se faisait en procession.

On a pu dire que plus des trois quarts de la population y participaient surtout quand se rapprochait le terme inéluctable du terrestre pèlerinage donnant ainsi raison au fameux dicton :

«Quaura lou cuoü es frust Lou Paternoster es just»

Afin d'aider ce passé à vivre et préserver notre chapelle des outrages du temps, la municipalité a su la restaurer d'une main attentive.

Village frontière, Gattières fut à plusieurs reprises l'enjeu de batailles. Selon que la fortune des armes avait souri d'un côté ou de l'autre nous passions sous la bannière de Savoie ou sous les étendards de France. Les lignes de nos frontières avaient beau se déplacer, nos anciens s'apercevaient qu'il n'y avait de stable que leur terre, leur clocher, leurs traditions.

Jean-Robert Daumas

Commémoration de la victoire du 8 Mai

actualités

juillet 99

G Commémoration de la Victoire du 8 Mai 45 : Gattières se souvient

Il y a 54 ans, le clairon sonnait la fin des combats. Tous les clochers de France carillonnaient saluant le dénouement.

Oui Gattières se souvient et notre présence ici ce matin en est le témoignage. Oui Gattières se souvient des S.S. encerclant à deux reprises le village en Mai et Juin 1944, rassemblant toute la population sur la place du pré. Comme il se souvient de la Déportation de tous les hommes valides de 16 à 50 ans.

Oui Gattières se souvient du martyr de Torrin et Grassi qui après une semaine de tortures devaient être pendus le 7 juillet 44 aux lampadaires de l'avenue de la Victoire.

Certes, avec la réconciliation générale, Gattières a pardonné, mais Gattières n'oublie rien.

Le 8 mai 1945, les mitrailleuses se taisent, les bombardements cessent, les stalags libèrent les prisonniers de guerre. Les chambres à gaz et les fours crématoires arrêtent leur sinistre besogne. Dachau, A u s c h w i t z , Buchenwal ouvrent leurs grilles, libérant les derniers

rescapés de ces camps de la mort et révèlent au monde les pires atrocités, les horreurs perpétrées par des hommes à d'autres hommes.

Depuis ces événements tragiques, la volonté de faire l'Europe a fait son chemin et a conduit à la réconciliation.

Oui, il faut faire l'Europe.

Une Europe indépendante, décidant seule ses actions.

Une Europe sociale,

Une Europe de Paix et de Fraternité.

Mais qui, en mai 1945, aurait pu croire qu'un jour en Europe la paix serait de nouveau menacée ?

Et pourtant, hélas, pas très loin de chez nous, dans les Balkans des événements tragiques se déroulent aujourd'hui ris-

quant d'enflammer toute la région.

Exactions de toutes sortes, populations martyrisées, chassées de leurs villages et réfugiées dans de petits pays d'accueil aux économies fragiles, menaçant leur stabilité, bombardements occasionnant des victimes civiles et des champs de ruines.

Il est temps, il est grand temps que la Paix revienne dans cette région et que chacun retrouve son pays et sa famille.

Je terminerai en citant Jaurès : "Guerre à la guerre" disait-il. Oui guerre à la guerre afin que dans la Paix, la dignité et l'amitié puisse vivre l'EUROPE, puisse vivre LE MONDE.

Jean-Robert Daumas.



Passant, souviens toi

Nous proposons à la lecture des Gattiérois, le poème écrit le soir même du martyr par Roland Claudel, membre du Comité d'Honneur de l'A.N.A.C.R. et diffusé clandestinement dès le lendemain.

Hommage à nos martyrs Torrin et Grassi, pendus au cœur de Nice.

O Foule

Bête impuissante et matée
à laquelle ne restait plus rien
que l'obscur instinct
de voir de plus près
tes fils qu'on t'arrachait
pour les pendre devant ton nez...

Foule massée
haletante aux yeux grandis d'horreur
appuyée de tout ton poids
au cordon policier
et qu'elle aurait brisé
si le groupe d'alerte s'était montré...

Foule bafouée
par tes propres femmes qui te reprochaient
de ne rien dire et de laisser faire
foule écrasée
par la soudaine révélation
de la lourde honte accumulée
durant les jours d'indifférence
et d'attente ...

O foule bafouée
puisses-tu ne jamais oublier
que c'en est assez
et qu'on ne doit plus laisser salir
ni avilir ni rabaisser
l'Homme.

Car même s'il est pendu en berne
comme un torchon au coin des rues
car même s'il est déchiqueté, mutilé
jeté au chiens dans les carrières
crucifié, écartelé
pendu au vent dans les branches
l'Homme reste
la torche et le drapeau vivant
de ce monde !


MAISON BLEUE

Pour vivre votre retraite
de façon différente

La Bastide Gattières - Tél. : 04 92 08 60 60

Gattières autrefois

D'origine ligure notre village répondait alors au nom de Gaste. Pourquoi Gaste ?

La version la plus vraisemblable réside dans la nature de notre sol, terre peu fertile, terre gaste mauvaise terre.

En effet, une partie très importante de notre territoire n'est pas fertile, notamment en amont du village depuis la vieille route de Carros jusqu'aux limites Nord jouxtant les communes du Broc et de Bézaudun à près de 1 000 mètres d'altitude. En aval, le Var pas endigué, venait buter au pied de la chapelle Notre Dame suivant, approximativement, l'actuelle route départementale créant une vaste zone marécageuse ou gatine. Les cent hectares d'alluvions très fertiles du plan de Gattières n'existaient pas.

Eloigné des points d'eau qui attireraient nomades et bêtes fauves, village perché sur l'épéron dominant le Var, le moyen âge conservera la

Les agriculteurs

Il existe deux sortes d'agriculteurs véritables, ceux qui exploitent leur propre terre et ceux qui exploitent celles des autres.

Les propriétaires exploitants

Le propriétaire exploitant n'est pas très riche, mais il n'est pas non plus miséreux. Il travaille souvent aussi dur qu'un ouvrier agricole. Son style de vie est modeste, mais il jouit parfois d'une certaine aisance. Il fait provision de vin, d'huile, de pommes de terre, sale son cochon, vend un peu de raisin de table et de fleur d'oranger.

Les fermiers

Le premier verse une rente annuelle en argent au propriétaire du terrain, ensuite toutes les productions lui sont acquises en totalité.

Les métayers

Le propriétaire dénommé "le bailleur" apporte ses terres, ses animaux (cheval, mulet, cochon), les instruments aratoires, fournit les engrais, les produits permettant de combattre les maladies cryptogamiques de la vigne, ainsi qu'un logement.

Le métayer dénommé "le preneur" apporte ses compétences et son travail. Les récoltes sont partagées à parts égales.

La Saint-Michel, fin septembre, marque le début de l'année. C'est le départ de tous les baux ; les nouveaux métayers peuvent s'installer.

D'où l'expression toujours usitée "faire Saint-Miquéou" lorsque quelqu'un déménage.

Les ouvriers agricoles

L'ouvrier agricole est, si l'on peut dire, au plus bas de l'échelle. Les travaux les plus pénibles lui sont réservés, la durée du travail est de 10 heures par jour au minimum.

Le 19^e siècle voit les orangers, les oliviers et les vignes orner les coteaux en aval et en amont du village.

La production de la fleur d'oranger, très recherchée par les parfumeurs Grassois alors au nombre de 23, approche les 200 000 kg. Gattières rivalise avec Saint-Jeannet pour les raisins de table vendus sur les marchés du littoral et détient "la palme" avec la variété "Roll". Des raisins tardifs seront même acheminés vers Paris et en Allemagne après la guerre.

Si depuis près d'un siècle, lorsque la grêle ou le gel anéantissent les récoltes, l'agriculteur a la possibilité de recourir à l'emprunt auprès du Crédit Agricole qui lui consent un taux d'intérêt réduit, il en était autrement au siècle dernier lorsque, hélas, ces catastrophes se produisaient.

Mon grand-père me racontait qu'il allait à Antibes avec sa charrette et son cheval en passant par le seul itinéraire existant qui, du village par une piste où émergeaient des rochers, allait du quartier actuel de Super-Gattières rejoindre la voie appelée pompeusement "chemin royal des Etrangers" et qui du Broc passait par le quartier San Sébastien, Carros La Clapière, les quartiers Saint-Martin et les Saucès à Gattières, se poursuivait par le Peyron à Saint-Jeannet en suivant les crêtes de Montaleigne, Saint-Laurent du Var pour rejoindre Antibes par une voie que l'on peut situer sur l'emplacement de l'actuelle Nationale 7.

Ces voies truffées d'ornières et de rochers n'étaient pas de tout repos. Il subsiste encore un tronçon non aménagé de cette fameuse voie royale depuis le quartier des Côtes jusque après le pont de l'Aspre.

Il allait donc pour le compte de l'épicier du village, dont le fils fabriquait également le pain au fournil situé 1 rue du Vieux Four et 5 rue de la Tour, chercher pâtes, farines, morues salées, anchois, épices, vêtements, chaussures et même petite pharmacie. Lorsque le gel ou la grêle avaient, hélas, sévi, et que l'année avait été particulièrement mauvaise, l'épicerie, qui à l'époque centralisait tout le négoce du village, avait dû faire crédit (le principe du carnet), c'est donc muni de branches d'oliviers en fleurs témoignant ainsi d'une prometteuse récolte d'olives qu'il se rendait chez les grossistes du port d'Antibes qui consentaient alors à livrer à crédit !... Je pense que la forte personnalité et l'honnêteté de Madame Josephine Guizol, l'épicière, personnage haut en couleurs devait certainement contribuer à établir un tel climat de confiance.

La culture de l'olivier fut délaissée un certain temps, à tel point que le conseil municipal, par une délibération du 20 mars 1859, décida la vente du moulin des Fontaines. L'enquête de commodo incommodo qui suivit, vit une opposition presque unanime dans le pays, et le conseil municipal ne donnera pas suite à cette cession.

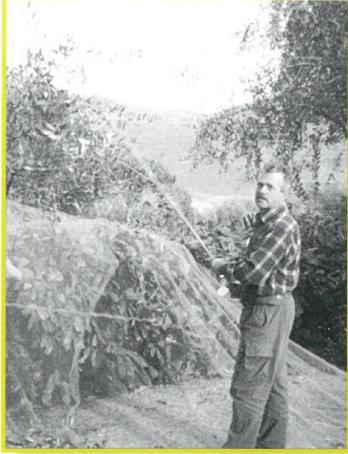
Dans les années qui suivirent, la culture de l'olivier reprit et fera l'objet de soins attentifs, la variété "caillietier" obtenant même le label "olives de Nice".

Au sujet des olives et de l'huile, la tradition de "la brissaudo" tend actuellement à s'estomper.



base en l'entourant d'un rempart côté Nord (rue Soutrane) alors qu'au Sud (rue des Etagères) se sont les murs extérieurs des maisons qui ne s'ouvrent que sur la rue intérieure qui assurent la défense. Deux portes que l'on fermait le soir, l'une au Puy, l'autre dénommée "le portail" à l'actuelle rue Torrin-Grassi complètent la défense.

Gattières a longtemps souffert des contraintes d'une nature hostile, difficile. Les Gattiérois ont été parmi les plus pénalisés de l'arrière pays niçois. Ils ont dû se contenter pendant des siècles de maigres ressources. Les invasions, occupations, réquisitions imposées par toute sorte de soldatesque, se succédaient accentuant davantage encore cette pauvreté. Néanmoins, le 19^e siècle apportera un peu de répit et permettra à l'agriculture d'amorcer un essor qui se développera jusqu'à la moitié, environ, de notre siècle.



Elle était, il y a quelques années encore, solidement ancrée dans les mœurs ; mais au fait "la brissau" qu'es aco ? : Une tranche de pain grillée frottée d'ail et trempée dans l'huile vierge, dégustée au moulin de la Fontaine pendant que les meules écrasaient les olives et que l'huile coulait des "espourins" (paniers de corde que l'on remplissait de la pâte issue des olives écrasées) entassés sous la presse par Joseph Saracini, dit "Béppé" et Victor Garonne, tandis que l'ami Jeannot Possemex faisait apprécier le vin nouveau de sa vigne des Suveries. La fin du siècle dernier, voit le début de grands travaux dans notre secteur, apportant un peu de bien-être dans notre village qui en a grand besoin.

La construction de la ligne de Chemin de Fer de Provence

1880 - 1893 voit la construction de la ligne de chemin de fer dite "du Sud de la France". Pas de bulldozer ni de chargeur, les mulets avec leurs tombereaux assurent le charroi, alimentant les chantiers ou s'affaire une main d'œuvre nombreuse qui accomplit un travail de titan. Lorsque l'on pense qu'il a fallu creuser des tranchées de 10 à 15 mètres afin de créer une plate forme régulière, construire des ponts, des viaducs enjambant vallons et talwegs, des canaux d'évacuation des eaux pluviales et des murs de soutènement !. Conjointement c'est le début de l'exploitation des carrières de pierres au "Founzeri" où l'on recense alors 150 tailleurs de pierre qui fourniront la caillasse qui entoure rails et traverses ainsi que les pierres de taille nécessaires aux ouvrages qui sont de véritables œuvres d'art : Viaduc d'Engiri, pont enjambant le vallon de la Béou proche de l'ancienne gare, ouvrages aux vallons des Condamines, des Fontaines. Il en est de même sur le territoire des autres communes avec, parfois, le percement d'un tunnel comme à Saint-Jeannot.

Construction de la digue sur le Var

Dans les années 1906 - 1910 sous l'impulsion et les directives du grand maire que fût le polytechnicien Léon Mourraillé, les propriétaires

rivaux du Var, faisant jouer leur droit de riveraineté, forment une association syndicale, obtiennent des subventions et par l'intermédiaire de l'entreprise "Sainrapt et Brice" construisent la digue qui borde actuellement le fleuve Var. Là aussi pas d'engin mécanique. Tout est fait manuellement, employant beaucoup de main-d'œuvre. La jeunesse de l'époque participe à ces travaux. J'ai retrouvé le carnet où mon oncle, le frère aîné de mon père, comptabilisait les journées de travail ainsi que sa paye. La semaine de travail était de 6 jours, la journée de 10 heures et la paye de TROIS francs par jour. (Auguste devait tomber au champ d'honneur le 7 Août 1918 après 4 ans passés dans les tranchées).

À l'issue de ces travaux, c'est donc environ 100 hectares qui furent récupérés sur le Var. Mais à cette époque nos anciens n'avaient pas les moyens de payer à l'entreprise la partie des travaux restant à leur charge. Monsieur Léon Mourraillé connaissait les réticences de ces administrés à recourir à l'emprunt. Il préféra conclure un accord au terme duquel l'association syndicale cédera à la Société SAINRAPT et BRICE une bande de terrain de 100 mètres de large côté fleuve sur toute la longueur du territoire, ce qui représente environ 28 hectares en paiement et soldé de tout compte. Plus tard, la société Sainrapt et Brice vendra le tout à Messieurs Garelli et Didier.

Egalement, à cette époque, l'EDF construit barrages et usines électriques dans les vallées de l'arrière-pays. M. Léon Mourraillé participe comme ingénieur à ces travaux. Astucieusement il réservera à E.D.F. une bande de terre de 10 m de large qui jouxte la digue bordant le Var sur toute la longueur du territoire, telle qu'elle figure encore au cadastre afin qu'EDF puisse installer un ligne électrique. (Cette possibilité ne sera jamais utilisée). En contre partie, il obtient la gratuité pour la construction de la ligne alimentant le village et la possibilité de créer une régie communale d'électricité alors que seules les communes supportant barrages et usines avaient eu cette possibilité.

L'augmentation de la

consommation d'électricité nécessitait une adaptation constante dans la structure, le fonctionnement et l'investissement de la régie, afin de pouvoir satisfaire les besoins de l'ère industrielle. Depuis, grand nombre de communes ont préféré abandonner leur régie au profit de l'EDF. Par contre à Gattières, toutes les municipalités qui se sont succédées ont su adapter notre régie et ainsi la conserver. En outre, en 1996, notre maire actuel Marius Papi, la dotera d'une centrale électrique de production alimentée au gaz située au quartier Plan de Gattières. L'ère industrielle voit l'isolement dans lequel est confinée notre région niçoise créant un décalage technique par rapport aux autres régions. Néanmoins les recherches de gisements miniers s'intensifient. Ainsi le 28 décembre 1899, la commune de Gattières autorise Madame De Jassoin de Valgorge à faire des recherches pour le minerai de charbon sur les terrains communaux. Rien ne permet de penser que ces recherches furent couronnées de succès. Par contre, en 1909, la commune loue la carrière de pierres des Saucès à Messieurs Massimino Frères et Tonelli. Cette carrière fut longtemps exploitée.

Néanmoins, l'agriculture resta l'activité principale à Gattières. Ce n'est que vers la moitié de notre siècle, notamment après le terrible gel de 1956, où les chutes successives de neige recouvrirent durant 15 jours tout le territoire, anéantissant les plantations d'orangers, endommageant également l'olivieraie, que s'amorce la mutation de l'agriculture de coteaux vers d'autres activités.

S'il est vrai qu'un paysan peut facilement changer de métier, l'inverse est plus difficile. Faire un paysan c'est acquérir une mémoire et ça prend du temps.

Jean-Robert Daumas



juillet 99

G Gattières dans la Langue d'Oc



La langue d'Oc a de multiples variantes, mais les gens qui l'utilisent quelle que soit leur région se comprennent. Frédéric Mistral disait fort justement "la preuve la plus forte de la nationalité d'un peuple, c'est le langage".

Dans notre département ces variétés peuvent s'expliquer par la géographie et par l'Histoire.

Depuis 1388, le Var devenu frontière sépare rive gauche, plus l'enclave de Gattières, Savoyarde puis Sarde, de la rive droite, Provençale puis Française. D'où la conservation linguistique en rive gauche et la pratique du français en rive droite, près de cinq siècles avant que le Comté de Nice soit rattaché à la France.

On parle le Nissart évidemment à Nice, mais également dans la frange littorale à l'Est de Nice, la Vallée du Paillon et dans le moyen pays dépendant de l'ancien Comté de Nice (Colomars, Aspremont, Castagniers) et également à Gattières ou les 400 ans d'appartenance au Comté colorent encore le langage. Le reste de l'ancien comté montagnard, c'est à dire le bassin du Var depuis Malaussène, les Vallées de la Vésobie, de la Tinée et du Cians parlent le "gavouot". L'extrémité Est de notre département, le bassin de la Roya, utilise un langage imprégné de "piémontais" ; quant au secteur compris de Mandelieu à Saint-Laurent du Var, délimité au Nord par le pays grassois et le Chéron, on parle le "provençal".

Lors du rattachement à la France, à Gattières on ne parlait ni le Français, ni l'Italien, mais le "Nissart". Mais on ne change pas de nationalité aussi facilement. Au siècle dernier, la francisation piétine encore dans les localités rattachées à la France sous prétexte de sauvegarder l'unité française. Jules Ferry mènera un dur combat contre la langue régionale. Elle sera

interdite à l'école, à l'église et dans les administrations. Mais la tâche est rude d'autant que l'analphabétisme atteint des taux incroyablement élevés parmi les populations de l'ancien régime sarde. Dans nos familles paysannes, nos grands parents et nos parents travaillaient ensemble, vivaient tous sous le même toit, la langue usuelle était le "Niçois".

D'ailleurs, la plupart de nos grands parents n'avaient jamais fréquenté l'école. Beaucoup, comme les miens, n'ont jamais parlé Français. L'école, alors payante, n'était fréquentée que par les enfants de "familles aisées" quelques uns poursuivaient ensuite des études au petit séminaire de Vence.

Le langage offre de curieuses persistances non seulement dans les variétés de dialecte, mais aussi dans la prononciation. Aussi, on constate des distinctions notables dans le langage avec nos voisins Saint-Jeannois. A Saint-Jeannet, les articles se transforment en "sou", "sa", exemple :

- A Saint-Jeannet on prononce "sa caretto" (la charrette)

- A Gattières on prononce "la caretta"
Les adjectifs possessifs se compliquent de l'article et deviennent "sou miou" (le mien) "sa miou" (la mienne) à Saint-Jeannet.

D'autres exemples qui différencient :

- Nissart : Cantada (chants) Escounduda (caché)

- Gavouot : Contaou - Escounduo

- Provençal : Cantado - Escoundudo

Il n'y a pas bien longtemps encore, les discussions, les transactions sur les marchés du cours Saleya et de l'esplanade du Paillon se faisaient en Niçois. Il en était de même aux foires de l'arrière pays.

Avant guerre, et même quelque temps après, certains candidats, lors des campagnes électorales s'exprimaient en Niçois. Dans notre mairie, lors des élections législatives de 1946, j'entends encore le militant paysan, Jean Laurenti, évoquer en Niçois les problèmes de la fleur coupée et du raisin de table. De même, les anciens se souviennent encore des prêches en Provençal de l'abbé Prudent.

Aujourd'hui, le cosmopolitisme de l'électorat ne permet plus de s'exprimer dans le dialecte ; il en est de même à l'église. Le club bouliste est l'un des derniers endroits où vous pouvez encore converser dans la langue du pays.

Jean Robert Daumas



RENAULT

GARAGE DES SPORTS

Agent RENAULT

Participe aux opérations "Forfaits" du réseau Renault

Réparations toutes marques

Vente de véhicules neufs "Conditions succursalle"

205 rte de la Manda - 06510 GATTIÈRES - ☎ 04 93 08 65 97

Saint-Blaise traversant les siècles

BM Janvier
2001

Saint Blaise

traversant les siècles

S'il est vrai que saint Nicolas est le saint titulaire, saint Blaise est bien le saint populaire de Gattières. Les Gattiérois ont toujours témoigné beaucoup d'amour à saint Blaise. Cet engouement remonte dans la nuit des temps et a depuis longtemps débordé les limites de notre commune.

L'histoire communale de Vence relate l'existence de rixes en 1497 entre habitants de Gattières et de Vence, si bien que le conseil défendit, sous peine de bastonnade, aux Vençois d'aller à la St Blaise en 1498 !... Nos anciens se plaisaient à raconter l'organisation des festivités de la St Blaise dans la deuxième partie du 19ème siècle (1850-1900) où la population à 95 % paysanne apportait les bâches, les draps en toile de jute qui servaient à récolter les olives et les fleurs d'orangers, les assemblait et recouvrait ainsi la placette (actuelle place A. Garbies). Plus tard, après la guerre de 1939-1945, les fêtes de la St Blaise connurent un immense succès qui firent exploser les structures existantes.

En 1946, programmées pour 3 jours, les festivités se poursuivirent durant 11 jours. En cette occasion, je revois encore le père Mannucci dit "Lisou", un sacré "boute en train" organiser au pied levé le financement de ces prolongations ; il est vrai qu'après ces années de guerre, la jeunesse et toute la population avaient besoin de se défouler. Devant un tel succès, une telle affluence, les Gattiérois comprirent que la placette, haut lieu où se déroulaient les fêtes de la St Blaise était devenue trop petite. A cette époque il n'était surtout pas question de transférer les fêtes de la St Blaise dans un autre lieu, d'autant que les problèmes de sécurité n'étaient même pas évoqués.

Le maire de l'époque, M. Virginuis Audibert, rassembla la population. Après avoir rappelé les problèmes engendrés par le succès des festivités de St Blaise, il lança l'idée de l'agrandissement de la placette. M. Michel Gazan, maître maçon, en conçut l'architecture. L'entreprise Tonelli mit à disposition gratuitement le matériel (camion, compresseur) et la jeunesse de l'époque s'en-

gagea à fournir "l'huile de coude". L'agrandissement de la placette fut ainsi décidée. Pas de dossier ni d'avis de la commission des sites, pas de demande de subvention, pas d'emprunt, les travaux pouvaient commencer...

Monsieur Michel Gazan assumait la direction du chantier et organisait les équipes qui se relayaient. Le chantier était de taille. En effet, il s'agissait d'enlever la rue de 3 mètres de large qui partant de l'angle de la rue du château et la maison Guizol-Migliorero, allait rejoindre en montant la rue de l'ancien Four, atteignant alors une hauteur de 4 mètres environ, et de ramener le tout au niveau de la placette existante, de refaire ensuite les escaliers afin de desservir la rue de l'ancien four et la montée vers l'église. Ensuite de percer la façade, d'y aménager le kiosque à musique afin que l'orchestre n'empiète plus sur la piste de danse. Les camions de l'entreprise Tonelli étaient stationnés sur la place Désiré Féraud et un charroi de brouettes transportait les pierres et la terre que le marteau piqueur et les pioches s'activaient à déblayer. Ceux, trop âgés, qui ne pouvaient participer, apportèrent leur obole comme le relate la plaque commémorative, permettant l'achat de matériaux nécessaires.

Lorsque tout fût terminé, je me souviens combien tous nous étions contents d'avoir participé à cette réalisation.

J.R. Daumas

BM janvier 2001

Gattières autrefois

Gattières enclave Savoissienne puis Sarde en Provence

Dans la deuxième partie du XIV^{ème} siècle, à la mort de la fameuse reine Jeanne, Charles de Duras et Louis d'Anjou se disputent la suprématie en Provence alors qu'à la même époque le grand schisme éclate en occident lui donnant deux papes, un en Avignon, l'autre à Rome. Et voici, que couronnant le tout, en ajoutant à la confusion "les grandes compagnies" composées de déserteurs, de brigands armés, déferlent dans le midi, ravagant et pillent.

Ainsi, profitant des troubles intérieurs où se débattait la Provence, le Comte de Savoie s'assure la trahison du gouverneur de Nice et en 1388, coup de théâtre, Nice et son arrière pays se détachent de la Provence et sont cédés à la Savoie. L'accord fût signé le 28 septembre 1388 au monastère de Saint Pons.

Gattières, situé sur la rive droite du Var, donc en dehors des frontières naturelles du comté de Nice, n'est pas concerné par l'acte de sédition du 28 septembre 1388 mais pas pour longtemps.

En l'an 1378, la chrétienté s'était donc divisée, c'est ce que l'on a appelé le grand schisme. D'un côté le pape Urbain VI qui était à Rome, de l'autre le pape Clément VII qui siégeait en Avignon. Cette anarchie de l'église ne devait prendre fin qu'au concile de Constance en 1414. L'évêque de Vence, monseigneur Boniface Dupuy prit le parti du pape de Rome, tout comme le fit également les évêchés de Nice et de Monaco. Par contre, Jeanne, reine de Naples, de Sicile et de Provence, opta pour le pape d'Avignon. La plupart des seigneurs de Provence, dont les co-seigneurs de Vence l'imitèrent. Mais le gouverneur de Nice, suivant le choix de son évêque, reconnut le pape de Rome. Les positions étant prises, les hostilités ne tardèrent pas à s'engager.

Le pape Clément VII excommunia l'évêque de Vence comme schismatique et la reine Jeanne met l'interdit sur tous ses biens. L'évêque se sentant menacé et craignant pour sa liberté, s'enfuit de Vence et



se réfugie à Gattières. Monseigneur Dupuy était en sécurité car Gattières était un fief que l'évêché de Vence avait acheté en 1247 au seigneur de Gattières, Guillaume d'Entrevenes. En ce lieu, il détenait donc le pouvoir spirituel mais aussi le pouvoir temporel. Pour compléter sa sécurité, il se mit sous protection du gouverneur de Nice et le 21 septembre 1386, il donna en gage le château et tous les droits qu'il avait sur Gattières.

Que valait cette concession ? Pas grand chose, mais voici qu'un capitaine gascon, Allégret de Mauléon, souvent qualifié d'aventurier mais comptant de hautes attaches autant en Savoie qu'en Provence, s'empare de Gattières au cours d'un coup de main auquel Amédée VII de Savoie n'était certainement pas étranger. Le titre de propriété qu'il pouvait transférer, fondé sur la seule violence, était bien fragile mais, joint à l'acte de l'évêque Dupuy, il lui donnait un peu de consistance et le 25 octobre 1388, Allégret de Monléon vend donc Gattières à Amédée VII de Savoie pour le prix de 2000 florins.

Les armoiries de Gattières rappellent ce fait historique "De gueules au lion d'or, tenant de sa patte dextre une tour d'argent chargée d'une croix du premier".

Sur le plan stratégique, la possession de Gattières permettait à la Savoie d'avoir une porte d'entrée en direction de la Provence ; enclave savoyarde d'abord, Sarde ensuite, à proximité de l'embouchure du Var, tout comme son gué naturel, mettent Gattières en première ligne lors des guerres de succession d'Espagne et surtout la guerre de succession d'Autriche qui vit notre village pillé et brûlé par les troupes franco-espagnoles commandées par un officier français, le maréchal de Belle Isle. Cet épisode de la vie de notre village appelé "le grand sacage" s'est déroulé du 3 au 7 février 1747.

En 1720, poursuivant la course aux honneurs, Victor Amédée II duc de Savoie, avec l'appui des anglais devient également roi de Sardaigne. Cette date marque le début des Etats Sardes. Outre la Sardaigne, la Savoie, le Piémont et le comté de Nice en feront partie jusqu'en 1860. Les habitants trouvaient bizarre



d'avoir le qualificatif de sarde car cette île, à l'époque sous-développée, ne convenait pas à l'état d'esprit des gens du comté mais évidemment apportait la dignité royale au duc de Savoie.

Sur le plan militaire, en temps de guerre, les hommes du comté étaient incorporés dans l'armée sarde comme en témoignent un document détenu par une vieille famille du comté : Emeline Bovis - Gaglio dont l'arrière, arrière-grand-père Séverino Bovis avait servi comme caporal au 1^{er} régiment des grenadiers de Sardaigne.

Sur le plan économique, la communauté de Gattières était très pauvre. En 1752, le rapport de l'intendant sarde Joanni, situe cette communauté à la montagne, à 4 heures de Nice. Cent trente familles y demeurent, la population atteint alors 500 habitants.

Ainsi détaché de la Provence pour quelques florins, Gattières allait faire partie du comté de Nice durant près de 400 ans (1388 - 1760) jusqu'au traité de Turin signé le 24 mars 1760 et s'administrera selon les lois et règlements en vigueur dans le comté.

J.R. Daumas

Les noms et prénoms des vieilles familles du terroir sont "italianisés" :

Bernardino Nirasco (Nirascon)	Bonifacio Viano
Gi Bata Vernéglio (Vernéil)	Andria Ranello
Pietro Arduino (Arduin)	Antonio Saiso
Antonio Berengaro (Berenger)	Bonifacio Millo
Gio Moraglia (Mouraille)	Guiseppe Laugier
Giacomo Audibert	Césaire Glausserand
Claudio Fumas	Gio Batta Reinaud
Gio Batta Rostagnon	Andria Bonifede
Guiseppe Viale	Costantino Pastour



14 Juillet 2000 Commémoration de la fête nationale

Devant le monument aux morts de la commune, une nombreuse assistance pour la commémoration de la fête Nationale.

Après les dépôts de gerbes des anciens combattants, des anciens marins et de la municipalité, monsieur Jean Robert Daumas, adjoint, a rappelé le sens de cette fête Nationale :

"14 Juillet, Fête Nationale", ce mot prend aujourd'hui son véritable sens, puisqu'il s'agit de célébrer la fête de la Nation. Oui ! la révolution est notre grande tradition nationale, aussi la République entend-elle célébrer le jour du 14 juillet non pas seulement le premier acte de la révolution mais fait de morale immense. Tout ce que les tours de la vieille prison représentaient d'arbitraire et de mauvais souvenirs, tout ce qui symbolisait les vieux abus s'était écroulé en ce clair jour de juillet 1789. Une France nouvelle naissait, éprise de liberté ; saisis d'un même ravissement, les Français saluaient l'approche de temps nouveaux et attendaient de la démocratie la régénération du pays. Certes, la révolution a été secouée par de violents remous mais ce n'est pas à travers ceux-ci qu'il convient de la juger. Ce qui est certain, c'est qu'elle nous domine de toute sa doctrine.

Elle nous a légué la liberté de penser, le respect de la personne humaine, un idéal de justice vers lequel nous aspirons

tous. C'est de ce sentiment de liberté qu'est née la France moderne, la France républicaine, c'est le triomphe de l'idéalisme latin qui met le monde en mouvement et que tous les peuples saluent comme une magnifique espérance.

Telle est notre démocratie que nous fétons aujourd'hui et qui a déjà derrière elle un long passé dont elle peut légitimement être fière. Aussi, en ce même temps que nous nous réjouissons pour les immenses bienfaits dont la révolution nous a fait héritiers, accordons un souvenir reconnaissant à nos ancêtres, connus ou ignorés, qui par leurs actes et leurs écrits nous ont donné la liberté.

Est-ce à dire que notre démocratie, nos libertés ne seront jamais attaquées, jamais remises en cause ? Hélas, l'histoire nous rappelle le contraire. Ces idées généreuses, ces acquis, nos pères, nos grands pères eurent parfois à les défendre durement.

C'est pour défendre la liberté qu'un jour d'août 1914, à l'appel de la Nation, les jeunes Gattiérois abandonnèrent leurs familles, leurs champs et prirent les armes. C'est en lettres de sang que leur nom s'inscrit dans la pierre de ce monument. C'est pour défendre la liberté que le 18 juin 1940 retentit l'appel du général De Gaulle. Cette voix avait dit **non** à l'**asservissement** ; c'est alors que naquirent ces réseaux où les hommes sans distinction de parti, sans connaître des oppositions de classe et comme l'a dit si bien Aragon "aussi bien ceux qui croyaient au ciel, comme ceux qui n'y croyaient pas", traquèrent dans l'ombre leurs filets patiemment mais dangereusement et que tombèrent Torrin et Grassi.

Oui, Gattières a toujours payé un lourd tribut pour la défense de la démocratie et de la liberté. Plus tard, à côté des mots, liberté, égalité, la République a écrit celui de *fraternité*.

Cette épigraphe signifie que l'homme doit trouver dans la société, la sécurité

de l'existence, la dignité de sa vie, l'entraide dans la détresse. Est-ce que notre démocratie est arrivée à son plein épanouissement ? je ne le pense pas. Mais comme l'a dit le grand patriote que fut Georges Clémenceau, "Il appartient aux vrais démocrates d'en rechercher les défauts pour y remédier."

Restons vigilants, soyons tolérants en dignes fils de notre démocratie qui admet toutes les opinions chez tous les citoyens de bonne foi comme de bonne volonté et tournons nous avec confiance vers l'avenir où cette œuvre constructive devra se poursuivre afin de rendre notre patrie plus belle, plus humaine encore, en s'inspirant toujours de plus noble idéal, cet idéal sans lequel la vie n'aurait pas de raison d'être vécue ; afin que les hommes trouvent plus de douceur, plus de bonheur, plus de justice et que dans la paix, la liberté, l'égalité et la fraternité, puisse vivre la France, puisse vivre Gattières".

L'orchestre Milson a interprété le chant du départ et la Marseillaise, puis tout le monde devait se retrouver sur la place Désiré Féraud pour l'apéritif d'honneur et l'attribution des médailles de la Famille Française. Les adjoints, messieurs Dominique Florane, Jean Robert Daumas et Jean Pierre Testi procédèrent à la remise de ces distributions à : Mesdames Albertine Aramini, Lucie Bovis, Laure Roubaudi, Joséphine Petonio, Maria Siletta (médaille d'argent), Ada Camera (médaille d'or).

À cette occasion, le magnifique livre de recettes de cuisine du Comté de Nice, dédicacé par notre maire M. Marius Papi, fut offert à chacune.

Puis M. Christian Ghiglione, Conseiller municipal, au nom de la commune, souhaita la bienvenue aux deux jeunes gendarmes présents à cette manifestation, qui comme chaque été viennent en renfort et résident à Gattières durant deux mois, hébergés par la commune.

J.R. Daumas

Gattières autrefois

Les voies de communication

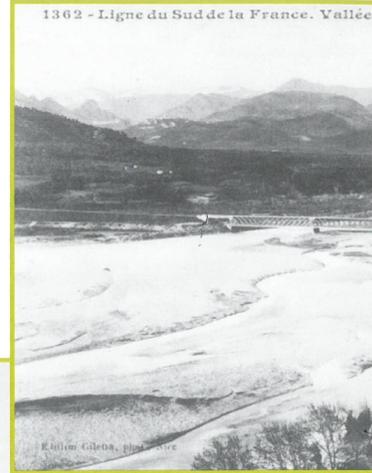
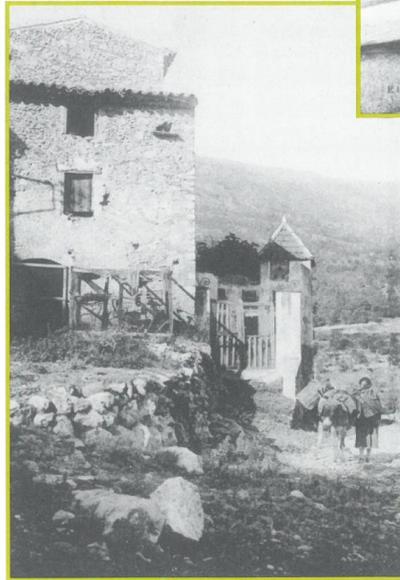
Après le rattachement du comté de Nice à la France, Nice devint en juillet 1860, le chef lieu du nouveau département des Alpes Maritimes. L'arrondissement de Grasse disjoint du département du Var, lui fut rattaché.

Ce fait politique entraîne donc la disparition de l'aspect stratégique de Gattières et le rôle de carrefour beaucoup plus pacifique prend le dessus. Cette situation nouvelle allait avoir également des répercussions dans nos villages, notamment avec les voies de communication. En effet, dès 1864, fut achevée la voie de chemin de fer desservant tout le littoral menant tous les voyageurs et marchandises de Nice à Paris en moins de 20 heures. Auparavant, 15 jours étaient nécessaires pour un tel trajet.

Gattières n'était alors reliée vers l'extérieur que par des chemins muletiers dont certains étaient pavés comme celui reliant le village au quartier St Martin, situé en amont, ou comme le chemin dit "des Moulins et Notre Dame" situé en aval du village en direction du gué sur le Var.

La deuxième partie du XIXème siècle verra toutes les équipes municipales axer leurs efforts à la création de voies nouvelles accessibles aux charrettes. Seul le chemin venant de Vence au Broc, en passant par les quartiers du Peyron et de la Cabergue (St Jeannet), des Sauces et de St Martin (Gattières), de la Clapière (Carros) avait été rendu carrossables dès 1844. Mais St Jeannet village comme Gattières-village n'étaient toujours accessibles qu'à dos de mulet. En 1867, afin de ménager à l'empire l'appui des classes laborieuses, Napoléon III fit entreprendre de grands travaux publics dans toute la France. Ainsi vers 1870 fut terminé un chemin carrossable partant du cimetière actuel pour rejoindre, au quartier des Sauces, la route menant de Vence au Broc appelée "Le chemin royal des étrangers". C'est également à cette époque que fut construit le chemin carrossable reliant cette voie depuis le quartier de la Cabergue au village de St Jeannet. Ainsi, les charrettes pouvaient transporter des mar-

chandises jusqu'au pied du village ; de même, le courrier acheminé une fois par semaine depuis Antibes pouvait atteindre le village alors qu'auparavant il était déposé dans une cavité du mur bordant le chemin dit de "Terra



1871, c'est de nouveau le conseiller général, maire de Gattières, Mario Papi qui dénonce et combat actuellement l'hégémonie de la rive gauche dans la vallée du Var.

La deuxième partie du XIXème siècle verra la plupart des débats de l'assemblée communale évoquer le problème du développement des voies de communication. Une délibération du conseil municipal présidé par monsieur Martin Joseph alors maire, en date du 6 novembre 1881, reflète les sentiments qui animent la population. Je cite :

"L'état nous a donné un nouveau chef lieu (Nice) il y a 20 ans déjà. On devait nous créer des chemins pour nous y conduire, or depuis cet événement, rien n'a été fait. Nice est toujours, pour toutes les communes de la rive droite, un cœur sans artère c'est à dire un centre sans chemin. Le conseil municipal appelle la bienveillante attention du Ministre des travaux publics sur la création d'un nouveau pont indispensable au point de vue politique, militaire et commercial." fin de citation.

Tous ces efforts ne furent pas vains et en 1892, avec la construction du pont de la Manda, comprenant la route et la voie du chemin de fer au dessus, l'actuelle route 2210 reliant cet ouvrage à notre village est mise en chantier. Tout le charroi en direction de Carros, le Broc, Bouyon transite alors

Gasta" au quartier des Sauces. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1954, sous la municipalité AUDIBERT, que fut goudronnée cette voie qui aujourd'hui conduit à Super Gattières.

Elu en 1871 conseiller général, Désiré Féraud interviendra inlassablement à l'assemblée départementale afin que les communes situées sur la rive droite soient dotées de liaisons routières convenables. A cette époque l'ancien syndic sarde Malausséna, devenu premier maire français à Nice après le rattachement du Comté à la France, règne en maître sur l'ensemble du département. Désiré Féraud dénoncera la politique conduite par cette assemblée qui affecte la quasi totalité des crédits aux cantons situés rive gauche au détriment de ceux de la rive droite. Comme Désiré Féraud en

BM juin 2000



r. Pont de Manda

de Gattières, son emplacement avait initialement été envisagé au croisement actuel de la route 2209 qui conduit à Saint Laurent et de la route dite CP (ancienne voie de chemin de fer) au quartier de la Gaudasse appelé couramment le quartier de la "Maisonnette".

D'autre part, le conseil municipal devait attirer à plusieurs reprises l'attention de l'autorité de tutelle et la direction du chemin de fer de Provence sur l'importance des trafics voyageurs et marchandises, soulignant que la halte de Gattières desservait les populations de Carros, Le Broc, que les roses et les fleurs d'orangers étaient acheminées en direction de la parfumerie grasse, les fruits et légumes prenant la direction de Nice. En conséquence, le conseil municipal demande que la halte de Gattières soit transformée en gare !...

Les routes 2209 et 2210, dénommées à l'époque chemin vicinaux, seront livrées à la circulation en 1877 pour le tronçon du Peyron à Gattières, en 1903 pour le tronçon Gattières-Founzeri, Saint Laurent. Durant cette période, Gattières est au centre d'un immense chantier où s'affairent des centaines d'ouvriers ; aussi, le conseil municipal devant l'encombrement des charrettes au croisement du Pré (déjà) décide l'aménagement du carrefour et porte sa largeur à 10 mètres (délibération du 28/11/1890).

Au niveau de la sécurité, les inquiétudes du conseil municipal s'intensifient. Dans la délibération du 31 août 1892, le maire, monsieur Caravel expose que la mise en chantier de toutes ces routes a concentré un nombre considérable d'ouvriers sur Gattières, lieu où est effectuée leur paye et centre de tous les travaux. Il est donc indispensable pour la sécurité publique que soit établi un poste nouveau de gendarmerie pendant la durée des travaux.

Le tournant du village : L'accès des charrettes à la place Désiré Féraud,

au centre du village, n'était alors pas possible. Le 9 août 1896, le conseil municipal, sous la présidence du maire, Alexandre JOSSERAN, débat de cette importante question. Je cite :

"Monsieur le maire expose que la forte pente de la partie du chemin vicinal ordinaire n°3 (actuelle rue Torrin - Grassi) qui accède au village ne permet pas aux charrettes d'arriver facilement à la place Désiré Féraud, que depuis longtemps la population se préoccupe de ce grave inconvénient et qu'il devient absolument indispensable de rectifier cette partie du chemin. Il conclut à ce que le conseil demande l'étude dans un bref délai de projet de rectification dont il s'agit. Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil adopte entièrement et décide :

1°) de voter en principe la rectification du chemin vicinal n°3 en le prolongeant à partir de la maison Savone (Duranthon) pour arriver avec une faible pente vers le Nord Est en face des rues centrales (rues du 8 Mai et de la Place) très bien disposées pour desservir par voie carrossable tout le village (actuellement rue des Anciens Combattants).

2°) de demander à messieurs les ingénieurs de l'établissement d'un projet le plus tôt possible"

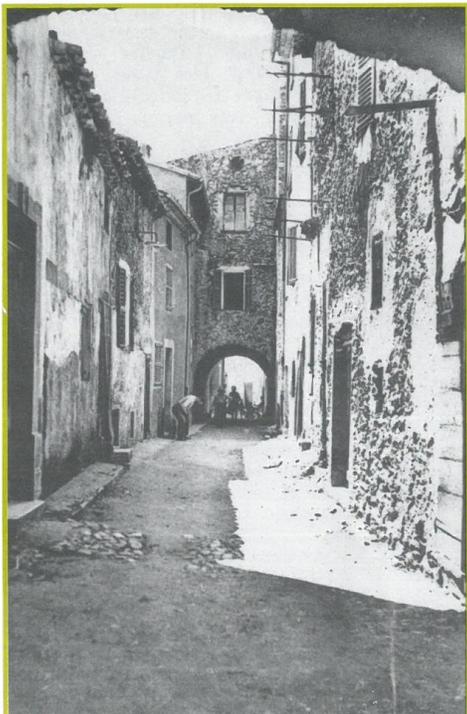
fin de citation.

La réalisation de cette voie taillée dans la roche côté amont, où les coups de mines sont toujours visibles, le mur de soutènement côté aval, furent coûteux mais nécessaires. En outre, les giclées de roches, lors des tirs de mines endommagèrent le vignoble situé en contre bas au quartier des "Vignes"

L'expertise conclut à une perte importante des raisins des frères Casteu et la commune fut contrainte à indemniser.

Ainsi Gattières sort de son isolement ancestral, relié aux parfumeries grassoises et aux villes de la côte, développe son agriculture, apportant un peu de bien être à une population qui en a grand besoin. Vignes, orangers, oliviers, arbres fruitiers ornent alors nos coteaux. Une campagne gaie, riante qui embaume aux mois de mai et juin la fleur d'oranger.

JR Daumas



Nota : les photos nous ont été prêtées par la bibliothèque municipale

janvier 2000

Gattières autrefois

Les oliviers de l'église

En septembre 1789, l'Assemblée nationale décrète la saisie des biens seigneuriaux ainsi que ceux appartenant à l'église. Tous seront vendus comme biens nationaux. L'estimation réalisée le 2 décembre 1789 par le notaire d'Antibes, Maître Louis Dolle, expert nommé par la communauté de Gattières, outre les biens appartenant aux Grimaldi, seigneur de Gattières, relate également ceux appartenant à l'église de Gattières qui se composaient de deux terres d'oliviers au quartier des "Prats" (Prés-ferraillons actuel) et d'une terre de mauvaise qualité au quartier "Pességuier" (ce quartier est situé au sommet de notre colline). A cette époque, point d'électricité ; outre la consommation personnelle du curé, l'église avait grand besoin d'une grande quantité d'huile pour assurer avec les lampes à huile l'éclairage des nombreux offices que l'on pratiquait à cette époque. Mais, si Paris légifère, les croyances, les traditions ne s'effacent pas aussi rapidement, d'autant que dans l'ancien Comté de Nice, dont Gattières faisait partie, l'église tenait une place très importante.

Afin de compenser les effets de la vente des deux parcelles d'oliviers appartenant à l'église, la population mit alors un certain nombre d'oliviers à la disposition de l'église ; la plupart des familles lui firent don d'un ou plusieurs arbres, mais pas de terrain. Le conseil de fabrique (genre de conseil paroissial actuel) était chargé d'administrer les biens de l'église. Le conseil de fabrique était une assemblée de paroissiens qui désignaient trois des leurs, dénommés "marguilliers" afin d'appliquer les décisions du conseil de fabrique (en quelque sorte l'exécutif). Voici, reproduit partiellement, l'inventaire des oliviers mis à la disposition de l'église par les Gattiérois.

"Etat de désignation des oliviers que l'église succursale de la commune de Gattières possède en ce terroir et en divers quartiers, dressé par nous marguilliers soussignés de la fabrique extérieure de ladite église, pour servir et valoir ce que de droit :

- 1° - Un olivier dit redon, de la grosseur au pied de 94 cm de circonférence, situé au quartier du plan de la font, confrontant de levant le chemin, midi Gaspard Vogade, du couchant Honoré Raynaud et du Nord à deux mètres de distance du chemin.
- 2° - Un olivier dit menu sur la propriété de Marguerite Nirascou, veuve Jossieran, de la grosseur au pied d'un mètre trente cinq centimètres de circonférence confrontant du levant le passage, midi et couchant ladite Nirascou et du Nord à deux mètres de distance du chemin du plan de la font.
- 3° - Un olivier dit redon à l'aire de Jacques

Audibert situé au quartier de la font en dessous du gros chêne de Jean Joseph Vermeil. Confrontant du levant et midi le dit Jacques Audibert couchant le chemin, du Nord Jean Louis Vogade, à la distance du chemin de la font de quatorze mètres.

4° - Un olivier dit redon de l'épaisseur au pied d'un mètre soixante huit centimètres de circonférence, situé sur la muraille d'une planche de terre au quartier du collette appartenant à Jacques Nirascou, confrontant du levant et au Nord le chemin midi et couchant le dit Nirascou, le dit olivier portant les racines sur le chemin allant au moulin à huile de la commune.

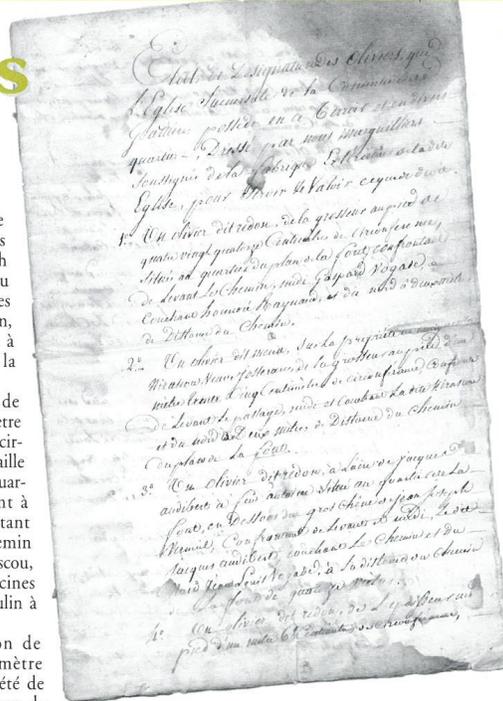
5° - Un olivier dit redon de l'épaisseur au pied d'un mètre soixante huit sur la propriété de Marianne Mourraïlle, veuve de Boniface Raynaud au quartier Fontcaillole, confrontant au levant Jacques Nirascou, midi couchant et Nord, la dite Mourraïlle distant de la rive au levant de huit mètres trente.

6° - Un olivier dit menu de l'épaisseur au pied de quatre vingt quatorze centimètres entre la muraille attenante au chemin de Fontcaillole et la propriété de Louis Vial, maréchal de forge, confrontant du levant et Nord le chemin, midi et couchant le dit Louis Vial, vis à vis la première planche de terre au delà du chemin appartenant à André Arduin.

42 oliviers sont ainsi énumérés et décrits de cette façon. Tous les quartiers de la commune sont cités : Fontcaillole, les Fontaines, Notre-Dame, les Moulins, La Combe, Condamines, Séveries, Pas d'Angly, les Conques, la Vigne, Libac, le Béal, Vallières, Livons, les Saucés.

42 oliviers et 42 familles figurent sur ce document qui se terminait, je cite : "tous lesquels oliviers ci-dessus désignés avons reconnu qu'il existe au pied de chacun d'eux, une ou plusieurs croix assez anciennes à l'effet d'en constater la possession et la jouissance par la dite église. Certifié véritable l'état descriptif ci-dessus par moi Etienne Giraud marguillier de la fabrique extérieure de cette succursale à Gattières le vingt deux janvier 1810". Etienne Giraud.

Lorsque le donateur venait à décéder, les héritiers confirmaient par écrit au conseil de fabrique leur volonté de poursuivre et mainte-



nir le don à l'église, comme en témoigne l'écrit de 1836 du Sieur Barthélémy Rousset ici reproduit.

"L'an mil huit cent trente six et le quinze février, moi Barthélémy Rousset, natif de Cagnes, domicilié en la commune de la Gaude, déclare et reconnais que la fabrique de la commune de Gattières possède depuis un temps immémorial, deux pieds d'oliviers sur une propriété que je possède au quartier de Fontcaillole, terroir de Gattières, laquelle propriété Antoine Ours mon beau-père l'avait acquise d'un certain Louis Vial, maréchal de forge. Suivant acte pour la date, fait à La Gaude le jour, mois et an que ci-dessus". Rousset.

Ainsi l'église disposait d'une quantité d'huile suffisante à ses besoins, tout en étant en conformité avec la loi révolutionnaire, laquelle ne possédait pas de terrain.

L'avènement de l'électricité mis fin à ce système et le temps qui passe effaça les croix tracées aux pieds des oliviers.

Jean-Robert Daumas.



Episode consacré à Marcel Coche alias Max

Page d'histoire à Gattières

BM avril 2004

Episode consacré à **Marcel Coche**, alias "Max", récemment décoré pour son action héroïque de résistance en 1944**Printemps – été 1944 : Gattières est le théâtre d'événements particulièrement tragiques.**

Les troupes allemandes sont présentes un peu partout à Gattières : à la maison Chabert, au quartier du Puy, au dessous du lavoir, au dessous de Super Gattières (sur la départementale 2210 à 300 m environ du village, avec un poste d'une dizaine d'hommes), au Founzeri (sur la D 2209 : là aussi une dizaine en permanence). Par deux « rafles », l'une fin mai, l'autre en juin, les soldats SS déportent tous les hommes de 16 à 60 ans. Tous sauf deux : Grassi et Torrin, qui après avoir été torturés seront pendus le 7 juillet sur l'avenue de la Victoire à Nice. Fin mai, le F.T.P. Louis Tenerini sera blessé à la jambe et fait prisonnier sur la D 2209 à hauteur des immeubles les Restanques actuels. Le 6 juin, le groupe Morgan est accroché par un barrage allemand sur la D 2209 à 300 mètres en aval du village en direction de St Laurent du Var, où demeurent actuellement les familles Issoire et Fimeyer. L'engagement est terrible. Le patriote Butteli est tué, Morgan est blessé au visage ; le fameux sous-officier allemand « Thomas » qui commandait l'opération est tué ; un autre blessé.

Le groupe Morgan passe à l'action le 12 Août 1944

A Gattières l'inquiétude, la peur sont à leur comble. C'est dans ce contexte, au moment où personne ne s'y attend, que ce qui reste de la population (femmes, enfants, vieillards et quelques adolescents) voit arriver dans l'après-midi du 12 Août un commando du groupe Morgan. C'est le fameux « coup de main » de Gattières. Ils ne sont que 4 dans la traction qui

s'est arrêtée au rond point du Pré, dont notre ami Marcel Coche (avec sa mitrailleuse stern), Armand (le chef du commando bien connu à Gattières en tant que conducteur du car de la ligne Bouyon-Nice), et deux autres, armés de fusil. Ils sont venus braver l'occupant. Marcel fait prisonnier un soldat allemand qui se trouvait sur la terrasse de l'auberge (depuis recouverte et aménagée en salle de restaurant). Il fallait voir cet immense Prussien de 1m90 environ trembler devant le petit maquisard d'une vingtaine d'années, Marcel. Ils sont motivés, déterminés. Mais il faut être drôlement « gonflés » pour affronter, narguer ainsi l'ennemi dans l'un de ses bastions. « Le coup de main » se poursuit, mais les Allemands stationnés au dessus de Super Gattières sont inquiets de l'absence prolongée de leur collègue (et pour cause, il est prisonnier). Un autre part donc à sa recherche lorsqu'il arrive au niveau de l'ancien poste d'essence, il aperçoit l'attroupeement au rond point du Pré, car il y a du monde à présent venu voir ces jeunes maquisards. Je le revois encore : il s'arrête, reste près d'une minute immobile, il regarde, il hésite, et puis, ça y est, il a compris, il recule.

Marcel qui s'était posté derrière les lauriers roses du petit jardin public, situé à gauche de l'avenue Virginius Audibert (jardin depuis disparu pour faire place au parking actuel) essaye de l'intercepter, mais l'autre, avec 150 m d'avance parvient à s'échapper et à rejoindre son groupe.

La poursuite de la résistance

Malgré le danger de voir arriver les Allemands en nombre, ils continuent « comme à la parade ». Ils vont en mairie contester l'autorité du gouver-

nement pro-allemand de Vichy. Il arrachent et piétinent affiches, circulaires, et tous les symboles de la collaboration. Deux collaborateurs, ces valets de l'occupant, « les Hithériens français », comme Ange Grassi les désignait, sont arrêtés et embarqués avec le prisonnier allemand. Puis tranquillement ils repartent avec leurs prisonniers en direction de Carros village.

Sur le plan psychologique, leur courage, leur détermination redonnent espoir à une population qui en a un grand besoin. Sur le plan militaire, cette action maintient la pression sur les Allemands, qui, quelques jours après le 21 Août, engagent une importante colonne contre le maquis. L'affrontement a lieu entre Gattières et Carros, au lieu dit « La Clapière », autour du four à chaux (dont on aperçoit encore les pans de mur). Des morts des deux côtés. Quant à Marcel, il est gravement blessé au visage, mais ces copains ne le laissent pas tomber aux mains de l'ennemi et réussissent à l'évacuer.

Quelques années plus tard, vers 1960, Marcel achète un terrain à Gattières où il fait bâtir sa maison et s'installe avec sa femme et ses 4 enfants.

Cérémonie de remise de médaille militaire à Carros le 23 janvier 2004

Suite à la distinction de la médaille militaire de la ministre de la défense, Madame Alliot-Marie (décret du 3 déc. 2003), une cérémonie a eu lieu à Carros le 23 janvier 2004 en souvenir de cette action de résistance héroïque.

Jean-Robert Daumas

Le traité de Turin, conséquences pour Gattières

BM oct
2006

Par le traité de Turin du 24 mars 1760, Gattières était donc devenu français, mais nos aïeux n'oubliaient pas les événements de 1747 et la misère dans laquelle était depuis notre village. On ne change pas de nationalité de façon aussi simple. Il y a d'abord ce particularisme de vieille souche qui se méfie des nouveautés tapageuses. A cette époque le principe de l'autodétermination des peuples à disposer d'eux-mêmes n'existait pas, sinon le résultat aurait peut-être été différent à Gattières. Cet échange pour le moins désinvolte qui troque les gens comme des moutons a évidemment pour résultat de vexer et de léser notre communauté qui outre les sévices subis lors du grand saccage a du recourir par l'intermédiaire de ses syndics à des emprunts pour acheter et distribuer des produits de première nécessité à la population afin d'échapper à la famine.

Les branches d'oliviers fleuries présentées par les représentants de Gattières auprès des fournisseurs comme preuve d'une prochaine bonne récolte d'olives ne suffisait plus pour obtenir du crédit. De plus le rattachement à la France met l'administration de Gattières sous tutelle provençale qui la soumet à l'impôt et de ce fait l'oblige à verser sa part, sa contribution pour le paiement des dettes contractées par la Provence avant 1760, sans pour autant être déchargée des dettes que Gattières avait contractées avant son annexion. D'autant que les charges étaient différentes en Provence et la complexité de l'administration française rebute et décourage une population habituée au fédéralisme des Etats sardes.

En passant à la France notre communauté voit ses impôts doubler. L'arrêt du conseil du Roy de France exemptant la communauté de Gattières des impositions durant 4 ans de 1761 à 1764 met en évidence ce problème crucial sans le résoudre. Notre communauté ne pouvait honorer toutes les créances. Aussi à la requête de certains créanciers, l'inten-

dant de la province désignera Jean-françois Currault juge royal à Antibes afin de procéder à la liquidation des arrérages d'intérêts. Le juge Currault est à Gattières le 7 avril 1775, conformément à la délibération de la commune du 17 février 1775. Etaient présents : M. Louis Barriere, notaire royal à St Jeannet, greffier de la communauté de Gattières et le sieur Boniface Bonnefoy, l'un et l'autre en la qualité de député de la communauté de Gattières et d'autre part M. Honoré de Cameran, son fils Jules Cameran, capitaine au service du roi de Sardaigne, le sieur Cauvin et M. Jules Venant, représentant le sieur Clericy.

Cette expertise nous apprend que M. De Cameran avait prêté à la communauté de Gattières la somme de 9016 livres de monnaie du Piémont et que les arrérages d'intérêts à 4% s'élèvent à 4 688 livres. Pour M. Cauvin, la somme empruntée serait de 6 730 livres et les arrérages d'intérêts de 2 619 livres pour le sieur Clericy la somme empruntée serait de 5 265 livres et les arrérages d'intérêts de 2 619 livres et 19 sols. Le procès verbal fait état que le juge d'Antibes a reçu du sieur Curti, second consul de Gattières et de Philippe Revel alors trésorier de la dite communauté la somme de 75 livres pour son travail et son déplacement. L'endettement était à l'époque fort répandu dans le comté de Nice. Ces dettes importantes consistaient en capitaux prêtés avec intérêts annuels et arrérages d'intérêts, puisque les communautés pouvaient certaines années être déchargées du paiement d'une partie ou de la totalité des intérêts, charge à elles de les acquitter par la suite.

La généralisation de cet usage aboutissait à l'accumulation des masses d'arrérages qui devenaient parfois plus importantes que les capitaux de départ eux-mêmes.

Quelques années après, dans une séance extraordinaire du conseil municipal de l'an douze et le 14 du mois de Prairial,

le citoyen Antoine Bérenger, alors Maire de Gattières fait état au conseil municipal que les hoirs Cauvin de la ville de Nice, créanciers de la commune ont demandé au préfet d'intenter une action judiciaire contre la commune de Gattières. Etaient également présents à cette réunion : Charles Borrelly, adjoint ; André Ardoin, Jean-Joseph Mourraille, Jean-André Revel, Jean-Baptiste Bonnefoy, André Nirascou, honoré Lions, Jacques Féraud et François Audibert, conseillers municipaux.

Plus tard encore, le 27 février 1827, une lettre du sous-préfet de Grasse, alors département du Var dont Gattières faisait partie, est adressée au Maire de Gattières et fait état d'une réclamation formulée par la compagnie de la miséricorde de la ville de Nice qui réclame le remboursement d'une rente de 751 livres que lui devait la commune de Gattières à la suite de la liquidation opérée en 1790. Ce courrier relate aussi que cette dette, en raison de son ancienne origine pourrait se retrouver comprise dans la classe de celles que la loi du 24 août 1798 a mise à la charge de l'Etat et éteintes au profit des communes débitrices.

Les grands problèmes de Gattières au XVII^{ème} siècle furent les guerres et les dettes, n'ayant aucune ressource la commune était dans l'obligation de contracter des emprunts pour éviter la famine, donc de s'endetter après les dévastations subies par notre village.

Son rattachement à la France lors du traité de Turin ne lui fut guère favorable au départ et la remise que le roi de France consentit pour 4 ans ne fût qu'un piètre répit.

«Processà és pistà d'aiga en un mourtié»
Faire des procès, cela équivaut à vouloir écraser de l'eau dans un mortier



Jean-Robert
Daumas

Guerres sur le Var au XVIII^{ème} siècle (1691 - 1747)

BM
juillet 2006

Si la grande histoire a autre chose à faire que d'enregistrer les épisodes locaux et leurs conséquences, nous en retrouvons la trace dans des documents qui permettent de reconstituer, au moins en partie la vie intime de notre village.

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les guerres furent nombreuses, les prises et les pertes alternatives de notre village se succèdent. Détaché de la Provence comme Nice et l'arrière pays niçois au bénéfice du Comté Savoyard, Gattières, village frontrière a cette particularité d'être séparé du Comté de Nice dont il fait partie par le fleuve Var. Cette position allait avoir de graves conséquences pour notre communauté.

Longtemps allié de la France, le duc de Savoie abandonne la cause de Louis XIV et en 1690 se range du côté de ses adversaires ligués à Augsbourg. Alors commence le long martyre de Gattières, enclave savoyarde en Provence situé en rive droite avec son gué sur le Var en face de la chapelle Notre Dame du Var, ainsi placé entre les armées ennemies sur la route des invasions, qu'elles vinsent de France ou d'Italie. Piétiné à tour de rôle par les uns ou par les autres, le village fut alternativement conquis, perdu, pris et repris plusieurs fois.

L'invasion et l'occupation par les troupes françaises 1691-1696

Le 21 mars 1691, les troupes françaises, sous les ordres du Maréchal Catinat s'emparent de Gattières traversent le Var et assiègent Nice qui capitulera le 4 avril et sera pillé. Durant cinq ans, une garnison française occupera Gattières (1691 - 1696). Un traité particulier que le duc de Savoie signera avec Louis XIV séparant ainsi la Savoie de la coalition restituera tout le Comté de Nice à la Savoie. Notre village ravagé, put à peine jouir de quelques années de paix et de répit.

1703- 1704

En effet la «succession d'Espagne» place un Bourbon à Madrid et un autre à Milan, enserrant ainsi le duché Savoyard. Victor Amédée de Savoie hésite quelque temps puis en 1703, il bascule de nouveau du côté des coalisés toujours en guerre contre Louis XIV. Les Français en profitent aussitôt pour occuper l'enclave de Gattières avec un détachement. Notre communauté demande alors le secours de Nice.

L'affaire de Gattières dont les évêques de Vence revendiquent toujours la seigneurie fournit au duc de Savoie le prétexte d'une vengeance dont le diocèse allait éprouver les effets désastreux. Le gouverneur de Nice Isnardi de Caraglio forme un corps d'armée qu'il envoie à Gattières sous les ordres du Comte de Blagnas. Le 19 janvier 1704, Savoyards et milices du Comté de Nice reprennent Gattières, chassent la garnison française qui se replie sur Grasse, entraînant les troupes stationnées à Vence. Toute la région formant à peu près les cantons actuels de Vence et de Carros, ainsi que Coursegoules se trouvent provisoirement au pouvoir des Niçois fort désireux de venger le pillage de leur ville de 1691. Le 21 janvier 1704, Carros, Le Broc, la Gaude, Vence, Coursegoules et St Jeannet furent mis à sac systématiquement pendant 3 jours et 2 nuits. D'écrasantes contributions de guerre sont imposées à ces communautés et leurs consuls sont fait prisonniers pour garantir le paiement. Dans la soirée du 23 janvier 1704, les Consuls de Vence, Cagnes, St Jeannet, la Gaude, Carros, Bezudun et Coursegoules sont concentrés à Gattières. Ils devaient y séjourner deux ou trois jours en attendant leur transfert en Piémont où ils furent emprisonnés à la citadelle de Mondovi. Mais les Français réorganisés à Draguignan contre-attaquent, le comte de Blagnas bat en retraite sur Gattières et s'y retranche. En septembre 1704, Gattières est repris et Louis XIV fait acte de souveraineté.

Allait-on enfin vivre en paix sur les rives du Var ?

1707 : l'An de la peur

Hélas l'année 1707 voit le duc de Savoie avec 18 000 hommes envahir les communes de la rive droite qui subissent des dommages. L'année 1707 est appelée «l'An de la paou» (l'An de la peur).

1713 : Fin de la guerre

Ce n'est qu'en 1713, par le traité d'Utrecht que se termine cette guerre. Le Duc de Savoie devenant Roi de Sardaigne, il abandonnait le Mas et la Vallée de Barcelonnette, moins Entrevaux et St Martin d'Entraunes, mais reprenait Gattières et la rive droite de l'Estéron. Ainsi, pendant vingt deux ans (1691 - 1713) toute la contrée, mais particulièrement notre village

endurera les pires souffrances, le fait que Victor Amédée duc de Savoie devienne roi de Sardaigne ne changeait rien aux besoins de nos aïeux qui avaient surtout besoin de paix.

1741 : la reprise des hostilités

Hélas en 1741, voilà qu'arrive la guerre de succession d'Autriche 1741-1748 qui plaçait d'un coté l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, la Sardaigne et de l'autre, le Roi de Prusse, les Bourbons de France et ceux d'Espagne. Le Roi de Sardaigne s'étant rallié à l'Autriche, les hostilités ne tardèrent pas à reprendre. L'armée franco-espagnole, sous le commandement de l'officier français, l'Amiral de Belle Isle passe à l'offensive, établit 45 bataillons dans la région de St Laurent du Var, et de la Gaude, 5 au Broc et 9 à Carros et Gattières. Les français mettent en état le chemin royal de Grasse à la Gaude pour conduire l'artillerie au château de la Gaude et à St Estève sur le Var. Les troupes sardes peu nombreuses se replient, l'armée franco-espagnole envahit tout le comté, mais les Sardes ayant reçu le renfort des Autrichiens contre-attaquent et le 30 novembre 1746, les Austro-Sardes, sous la conduite du marquis de Novaty franchissent le Var, depuis l'embouchure jusqu'au gué de Gattières (Rappelons qu'à cette époque le territoire de St Jeannet ne venait pas jusqu'au fleuve, il s'arrêtrait avant le château de la Gaude, de sorte que c'est la Gaude qui jouxtait Gattières, notamment dans la partie du territoire surplombant le Var. Suite aux demandes rejetées de St Jeannet, la loi du 25 juin 1852 promulguée le 9 juillet 1852 par le prince Louis Napoléon, président de la république autorise la réunion à la commune de St Jeannet de la section A partie Nord-Est du territoire de la gaude soit 365 hectares et fait chevalier de la légion d'honneur le maire de La Gaude (petite compensation) (1). De ce fait depuis 1852 les territoires de La Gaude et de Gattières ne se touchaient plus. De durs combats se déroulent au quartier des Pugets sur la commune de St Laurent, aux quartiers de la Baronne, du Founzeri et de St Estève sur la commune de la Gaude (actuellement y est installée la zone industrielle de St Estève St Jeannet) où l'artillerie française avait

Suite suivante

Guerres sur le Var au XVIII^{ème} siècle (suite)

pris position, alors que le château de la Gaude est bourré de munitions. Conjointement de terribles combats jusqu'au corps à corps se déroulent aux abords du quartier du Puy à Gattières. En quelques jours, la puissante armée de l'Autrichien Novaty enfonce la ligne de défense française du bord du Var et envahit la Provence.

1747 : le grand saccage

Deux mois plus tard, le Maréchal de Belle-Isle commandant les troupes franco-espagnoles passe de nouveau à l'offensive, repousse les Austro-Sardes et en début février 1747, partis du quartier du Peyron à St Jeannet, attaque et s'empare de Gattières. Durant 3 jours et 2 nuits, notre pauvre village sera pillé, mis à sac. Tout ce qui n'est pas consommé est détruit, les tonneaux de vin sont défoncés, les jarres d'huile brisées, les femmes violées, le château est détruit, l'église est endommagée et pour finir le feu est mis au village, anéantissant une

trentaine de maisons. Cet épisode de la vie de notre village est appelé «le grand saccage». Cette armée stationnera jusqu'au début juin de la même année. Le rapport de l'intendant sarde Joani fait état de 70 000 livres de dégâts, outre les pillages et dégradations auxquelles se livre toute cette soldatesque. Gattières est soumis aux impositions et réquisitions. Le traité d'Aix le Chapelle en 1748 donnera le Silésie au roi de Prusse. Louis XV, en disant « je fais la paix en roi et non en marchand » avait travaillé pour le Roi de Prusse. C'est de là que vient l'expression : "les rois faisaient la guerre par orgueil". Ils se disaient couverts de gloire quand ils étaient couverts de sang ; aucun motif ne justifiait de telles destructions, de telles hécatombes qui ont engendré au XVIIIème siècle le malheur de Gattières. Quelle que soit la bannière qui flottait sur notre village, ce n'était toujours que pillage, réquisitions et misère. D'ailleurs le recensement des

communes du comté de Nice et de la région effectué en 1752 par l'intendant est édifiant. Aspremont est recensé à 1000 habitants ; Belvédère 850 habitants ; St Jeannet : 1350 habitants ; Malaussene : 510 habitants, Conségudes : 800 habitants. Le Broc est comme une petite capitale sur la rive droite du Var avec ses 1800 habitants, sa gendarmerie, sa douane et son notaire, pendant la guerre on y a toujours mis une garnison. Par contre, les particuliers fuient le village de Gattières, les désertions, les calamités des guerres, les mauvaises récoltes, la famine, les champs incultes tout annonçait le déclin, l'intendant Joani ne peut recenser que 505 habitants à Gattières.

*Au débasta de l'aë si counouisse
la macadura**

(A suivre)

*où appuie le bât de l'âne, on reconnaît les meurtrissures



Jean-Robert
Dumas

Modifications au sein du parlement général

HISTOIRE LOCALE

Rappel Episode 1 : Gattiera dans le comté de Nice, son administration au XVIIIème siècle
Episode de ce numéro : Période 1732-1760

Période 1732 – 1760

1732 : Modifications au sein du Parlement général

En l'an 1732, le Parlement général est modifié. La troisième composante disparaît et douze Conseillers représentent les Chefs de famille (le *capi di casa*). L'Assemblée délibérante n'est plus le Parlement général mais le Conseil ordinaire. Cette assemblée est réduite par rapport à la précédente et se compose de :

- Un Baile
- Deux Syndics
- Douze Conseillers

Si le rôle du Baile et des Syndics n'est pas modifié, celui des Conseillers est plus important que celui que détenaient les Chefs de famille. Ils doivent même intervenir dans les débats sous peine d'amende et prendre des décisions dans le cadre du Conseil ordinaire sur les problèmes concernant la communauté. Les Conseillers au nombre de douze sont élus pour un an. L'élection a toujours lieu le 26 décembre. Pour espérer accéder aux fonctions de Conseiller, il fallait être âgé de 25 ans au moins, être citoyen né dans la communauté. L'inscription au cadastre était indispensable, de même qu'être honnête et dévoué à la communauté. En réalité, il n'y avait pas d'élection comme nous le concevons aujourd'hui. Les Syndics nommaient les citoyens qu'ils souhaitaient voir siéger au conseil ordinaire, le Baile approuvait ce choix et la communauté était informée. Une semaine après l'élection, le premier Syndic accompagné de l'huissier allait à

la maison de chaque nouveau Conseiller et recevait son serment de bien exercer fidèlement les fonctions de Conseiller et de ne pas commettre des abus.

Nettement moins nombreux qu'avec le système du Parlement général où participaient de nombreux Chefs de famille, le Conseil ordinaire cesse de se réunir dehors sur la place publique mais la communauté ne possédant toujours pas de maison communale, c'est dans la maison du Premier Syndic que les réunions ont lieu jusqu'en 1743. Ensuite le rapport de l'intendant Joani précise que la communauté de Gattières loue depuis 1743 une maison à Bonifage Giraut pour un loyer de 12 livres par an.

Le dernier conseil de Gattières, sous la bannière sarde, élu le 26 déc. 1759 se composait de :

Baile : Bonifacio Bonafede
Syndics: Gaspare Faraut, Andréa Bonafede
Conseillers: Boniface Rostagnan, Gio Batta Franco, Biaggio Vermiglio, Gio Batta Audibert, Pietro Remello, Gio Batta Vermiglio, Constantin Pastour, Bonifacio Millo, Antoine Fumas, Honorato Bonafede, Biaggio Vermiglio.

1760 : Modifications de frontières

Le traité de Turin du 24 mars 1760 allait modifier les frontières entre la France et le royaume de Sardaigne dont dépendait le comté de Nice duquel Gattières faisait partie.

En fait il s'agissait d'un échange de territoire qui respectait les limites naturelles comme l'Estéron et le Var dans sa partie inférieure et dont le but était de mettre fin à une contrebande intensive facilitée par une frontière truffée de pointes créant de multiples édentations dont profitaient les contrebandiers. La cheville ouvrière de cette rectification fut l'œuvre de l'officier du génie français : Bourcet.

Ainsi l'article 10 du traité mentionne que la France acquiert les communautés de Gattières, Bouyon, Les Ferres,



Conségudes, Aiglun, Dos-fraires ou le Clos Martel, ancienne communauté au confluent de l'Estéron et du Var de 40 habitants, depuis rattachée à la commune du Broc, Roquesteron dont le village a cette particularité d'être traversé par la rivière l'Estéron. La partie située en rive droite devient française et la partie en rive gauche reste dans le comté de Nice. Il y avait douane et gendarmerie des deux cotés. La borne posée au milieu du pont portait la fleur de lys côté droit et la croix de savoie côté gauche.

L'église de Roque- Estéron française est dédiée à St Petronille ; celle de l'autre côté est sous le vocable de St Eloi et de St Mathurin. En contre-partie, le Comté de Nice recevait les communautés de Guillaumes, Daluis, Auvare, St léger, la Croix, Puget-Rostang, Cuebris, St Antonin et la Penne.

L'article 27 précise que « les habitants et sujets des districts et lieux ci-dessus réciproquement cédés sont dispensés par le présent traité des serments de fidélité et hommage qu'ils ont ci-devant prêtés à leurs souverains respectifs ».

Turin le 24 mars
1760.



BM avril 2005

Gattieras dans le comté de Nice

HISTOIRE LOCALE

Gattieras dans le Comté de Nice

son administration au XVIII^{ème} siècle

BM
janvier
2008

Au XIV^{ème} siècle, Gattières faisait alors partie du royaume de Provence qui ne fut réunie à la France qu'en l'an 1487. Des événements que nous avons développés antérieurement ont bouleversé le cours de son histoire. Durant près de 400 ans, du 25 octobre 1388, date à laquelle l'aventurier gascon «Gallardet de Mauléon» vendit Gattières à Amédée VII de Savoie pour le prix de 2000 florins, jusqu'au traité de Turin, 24 mars 1760, Gattières allait faire partie du Comté de Nice sous domination savoyarde d'abord et fera ensuite partie avec le Piémont, le Royaume de Naples, la Savoie et la Sardaigne des Etats sardes. Gattières a donc été une enclave italienne, la seule d'ailleurs en rive droite du Var durant 372 ans (1388-1760) alors que française depuis le traité de Turin, soit à ce jour 246 ans (1760-2006).

La langue

Comme en témoignent les documents se rapportant à cette période, la langue officielle est l'Italien, mais dans tout le Comté de Nice, la langue usuelle reste le «Nissart». On parle le Nissart sur la bande côtière, mais aussi, avec ses sous-dialectes, dans les vallées du Var, de la Vésubie, de la Tinée, de l'Estéron et du Paillon.

Le langage Nissart est un dialecte spécial. Ce n'est ni de l'Italien, ni du Piémontais. C'est une branche poussée directement sur le tronc bas latin.

L'organisation administrative

Les lois et règlements en vigueur dans le Comté de Nice qui regroupait alors 98 communautés allait s'appliquer à Gattières. Il semblerait que jusqu'en 1731

l'organisation administrative se fait par le truchement du parlement général. Cette assemblée délibérante se compose de trois éléments :

- le Baile «Le Baillo»
- les deux Syndics «Les Sindici»
- Les Chefs de famille «Les Capi di Casa»

Le Baile : son rôle

C'est un officier supérieur. Il y en a un dans chaque communauté. A Gattieras, il était désigné directement par le Comte Grimaldi, puisque notre village lui était inféodé. Il assurait par sa présence la légalité des réunions du parlement général. Il recevait le serment des syndics. Il représentait évidemment le souverain.

Les Syndics : leur rôle

Au nombre de deux, ils sont élus pour un an. A Gattieras, leur élection a toujours lieu le 26 décembre. En fait le renouvellement des syndics se faisait par tirage au sort devant le parlement général réuni. Trois billets étaient déposés dans un chapeau par le Baile. Sur chacun de ces billets étaient inscrits deux noms. En réalité choisis par les syndics sortants, un enfant procédait alors au tirage d'un seul billet et les deux noms inscrits désignaient les deux syndics de l'année.

En fait il n'y avait pas d'élections comme nous le concevons aujourd'hui. En outre, pour être retenus et pouvoir participer au tirage au sort, il fallait remplir certaines conditions. La possession d'une fortune personnelle pour garantir l'honnêteté et l'indépendance et surtout l'inscription au cadastre étaient indispensables. Le rôle des Syndics est très important. Ils représentent la commune auprès des autorités supérieures. Ils convoquent le parlement,



préparent l'ordre du jour, orientent fortement les décisions. Ils forment ce que l'on appelle de nos jours l'exécutif.

Les Chefs de famille : leur rôle

Individuellement, ils n'en avaient pas. Leur rôle devenait effectif lors de l'assemblée du parlement général. Mais tous les chefs de famille ne pouvaient y siéger. Les étrangers qui s'établissaient dans la commune n'étaient que de simples résidents qui ne jouissaient pas de droits politiques. Il n'y avait pas d'élections des chefs de famille. Ils étaient membres de droit du parlement à condition d'être natifs de Gattières. Le qualificatif d'étranger s'appliquait à tous ceux qui n'étaient pas nés à Gattières. Ainsi le rapport de l'intendant Joani fait état d'une population de 500 habitants répartis dans 130 familles, alors que les «Capi Di Casa» participant au parlement sont inférieurs à 100. Les réunions du parlement général avaient toujours lieu le dimanche après la messe et dehors sur la place publique. Je n'ai pu avec certitude déterminer de quelle place il s'agissait⁽¹⁾.

Le Parlement général procédait à l'adjudication «della Bocharia» «della Panatoria»⁽²⁾ et de tous les biens appartenant à la communauté. Il était habilité à délibérer et à voter les décisions qui ensuite étaient appliquées par les deux syndics qui, en outre, dirigeaient les débats. C'était leurs propositions que le parlement général devait entériner.

L'intendant relève que les noms des chefs de famille intervenant dans les réunions du parlement ne varient pas beaucoup et cite : Ardoïn, Audibert, Bavstra, Bonafede, Fumas, Giausserand, Giraut, Laugier, Milo, Nirasco, Passeron, Rainaud, Revel, Ramelo, Rostagnon, Saïso, Vermoglio, Viano.

Jean-Robert Daumas

A suivre !



Ancien four à pain (gauche) et boucherie (à droite), Montée Torrin et Grassi, à gauche avant la place Désir Féraud

(1) Sources : Archives départementales.
L'anno del signore Milie sette cento tredici et alli Veinte ottobre nel luogo suolto du gattieras si e hoggi d'ordine del signor Sebastiano Ramelo. Baillo alla richiesta delli signori Claude Mainier et Pietro Langiero moderni sindici del presente luogo radunato il publico consiglio et general parlamento di quato luogo nella piazza publica luoguo suolto ave sono intervenuti la major et senior parte delli huomini capi di casa particolari parlamentanti del presente luoguo.

«L'an du seigneur 1713 le 20 octobre à Gattières s'est aujourd'hui par ordre du Baile le sieur Sebastiano Ramelo et à la demande des sieurs Claudio Mainier et Pietro Langiero, syndics modernes du présent lieu réuni en conseil public le parlement général de ce lieu sur la place publique, lieu réglementaire où sont intervenus la grande et très grande partie des hommes, chefs de famille et parlementaires...»

Le désenclavement de Gattières

BM juin 2007 -

HISTOIRE
LOCALE

Le désenclavement de Gattières

L'acquisition par la commune de Gattières du terrain situé à l'actuelle place des Déportés, marque le départ du désenclavement de notre village. Village frontière, Gattières fut durant de longues et dures années l'enjeu de batailles. Selon que la fortune des armes souriait d'un côté ou de l'autre, nous passions sous la bannière de Savoie ou sous les étendards de France.

Cette situation, loin d'inciter Gattières à développer les moyens de communications, l'obligeait au contraire à rester sur la défensive (pas de pont sur le Var, pas de piste carrossable) afin de limiter les invasions. D'ailleurs le rapport de 1752 de l'intendant sarde Goani fait état d'une communauté pauvre de 500 habitants et difficile d'accès. Aussi Gattières aborde le 19^{ème} siècle dans des conditions difficiles en net retard sur les villages voisins.

Mais M. Désiré Féraud, républicain convaincu, un élu gattiérois au grand cœur se battra afin que Gattières rattrape son retard. Ce fils de paysan, né à Gattières en 1818 après des études au petit séminaire de Vence, entre en 1836 à l'école polytechnique et en 1839 à l'école d'application du Génie de Metz dont il sort Lieutenant en 1842 et Capitaine en 1850.

Depuis le 10 décembre 1848, Napoléon III est président de la République. Bien qu'il eut prêté serment à la constitution dans la nuit du 2 décembre 1851, il fit arrêter un certain nombre de personnalités républicaines, déclara l'assemblée nationale dissoute, fit réprimer le soulèvement qui se dessinait de la population parisienne et procéda à un plébiscite. 7.500.000 suffrages ratifièrent ce coup d'état.

Désiré Féraud manifeste sa désapprobation. En raison de ses convictions; il fait partie des 10.000 personnalités connues pour leur attachement à la République et déportés ainsi que 80 députés dans le SVD Algérien.

Durant la même période, pour les mêmes motifs, près de chez nous, à Cagnes sur Mer le Docteur Provençal, militant républicain, n'accepte pas la passivité. Après avoir essayé en vain de soulever la contrée, le Docteur Provençal, abandonné de tous, s'enfuit de Cagnes sur Mer en renonçant à traverser le Var à St Laurent où l'attend la Garde Nationale. Informé à temps, il traverse en pleine nuit le Var au gué de Gattières sur les épaules de Marcellin Nirascou, solide campagnard gattiérois,

passant occasionnel, sous la fusillade de la brigade de la douane et la Garde Nationale bonapartiste de St Estève, commune de la Gaude, qui le poursuivait. Il se réfugia à Nice qui fait alors partie des Etats sardes et se met ainsi à l'abri des représailles.

Amnistié, la guerre de 1870 trouve néanmoins Désiré Féraud Commandant du Génie à l'armée du Rhin. Il est blessé à St Privat le 18 août 1870 et fait prisonnier. Il est libéré en avril 1871 et abandonne la carrière militaire.

L'action politique de Désiré Féraud à partir de 1871

Revenu à Gattières il se présente en avril 1871 au Conseil Général des Alpes Maritimes et est élu. A cette époque l'ancien Syndic sarde Malaussène, devenu le premier Maire français de Nice après le rattachement du Comté de Nice (1860) à la France, règne en maître sur l'ensemble du département. Désiré Féraud dénonce la politique conduite par cette assemblée qui affecte la quasi-totalité des crédits aux cantons situés en rive gauche du Var au détriment de ceux de la rive droite. Il est à l'origine du syndicat de la «Rive droite du Var» dont le but est la création de la digue sur le Var, autorisée d'ailleurs par le préfet le 22 juillet 1872. Il monte plusieurs fois dans les ministères parisiens afin d'obtenir les crédits nécessaires à l'endiguement du Var. Les Sardes avaient réalisé à partir de 1845 l'endiguement de la rive gauche avec une largeur de 11 mètres au sommet de la digue ou une route est construite (c'est la fameuse « 202 ») ainsi que la ligne du chemin de fer de Provence. Plus modeste le projet rive droite aura 2m50 au sommet. Cet ouvrage sera finalement réalisé par la municipalité Léon Mourraile 1906-1910.

La création de la ligne du «chemin de fer de Provence» eut droit à sa sollicitude, alors que le tracé initial venant de Grasse rejoignait Nice en descendant du Pré du Lac à Cagnes, oubliant ainsi les cantons du Bar sur Loup, Tourettes, Vence, St Jeannet et Gattières.

Elu Maire de Gattières en 1877 alors que la position de son camarade de promotion Charles Frecinet, alors ministre des travaux publics avant d'être élu président du Conseil en 1879 lui ouvrira bien des portes. Il obtiendra la modification du tracé ainsi les communes du Bar, Tourettes, Vence, St Jeannet et Gattières furent desservies facilitant

ainsi le transport de la fleur d'oranger en direction des parfumeries grassoises.

La deuxième partie du XIX^{ème} siècle verra la plupart des débats de l'assemblée communale évoquer le problème des voies de communications.

Une délibération du conseil Municipal présidé par M. Martin Joseph alors Maire en date du 8 novembre 1881 reflète les sentiments qui animent la population, je cite : « L'état nous a donné un nouveau chef-lieu (Nice) il y a 20 ans déjà. On devait nous créer des routes pour nous y conduire, or depuis cet événement rien n'a été fait. Nice est toujours pour toutes les communes de la rive droite un cœur sans artères, c'est-à-dire un centre sans chemins. Le conseil Municipal appelle la bienveillante attention du ministre des travaux publics pour la création d'un nouveau pont indispensable au point de vue politique, militaire et commercial» fin de citation. Tous ces efforts ne furent pas vains et en 1892 avec la construction du pont de la Manda, comprenant la route et la voie ferrée du chemin de fer au dessus, l'actuelle route 2210 reliant cet ouvrage à notre village est mise en chantier. Tout le charroi en direction de Carros, le Broc, Bouyon transitait alors par le col de Gattières, la route reliant Carros Village au pont de la Manda par le plan de Carros ne sera réalisée que beaucoup plus tard.

Afin de relier la future halte du chemin de fer à notre village, par délibération en date du 11 septembre 1890 le Conseil Municipal sous la présidence de M. Charles Caravel, Maire décide la création d'une voie carrossable c'est l'actuelle route dite «de la Halte». Au sujet de la halte de Gattières son emplacement avait initialement été envisagé au croisement de la route 2209 qui conduit à St Laurent du Var et de l'actuelle route dite du C. P. (ancienne voie du chemin de fer) au quartier de la Gaudasse, appelé couramment «le quartier de la Maissonnette».

Les routes 2209 et 2210 dénommées à l'époque chemins vicinaux seront livrées à la circulation en 1897 pour le tronçon du Peyron à Gattières en 1903 pour le tronçon Gattières-Founzeri St Laurent du Var. Durant toute cette période Gattières est au centre d'un immense chantier où s'affairent des centaines d'ouvriers, aussi le Conseil Municipal devant l'encombrement des charrettes au croisement du Pré (déjà) décide l'aménagement du carrefour et

BM juin 2007

HISTOIRE LOCALE



porte sa largeur à 10 mètres délibération du 28/11/1890. C'est en cette occasion que la fontaine initialement installée côté de l'auberge actuelle de Gattières est déplacée pour être installée à l'emplacement actuel.

1880-1893 voit la construction de la ligne du chemin de fer dite «du Sud de la France». Pas de bulldozers ni de chargeurs, les mulets avec leurs tombereaux assurent le transport, alimentant les chantiers où s'affaire une nombreuse main d'œuvre qui accomplit un travail de titan. Lorsque l'on pense qu'il a fallu creuser des tranchées de 10 à 15 mètres afin de créer une plate-forme régulière, construire des ponts, des viaducs (Engéri) enjambant vallons et talwegs, des caniveaux d'évacuation des eaux pluviales et des murs de soulèvement.

Conjointement c'est le début de l'exploitation des carrières de pierres au «Founzeri» où l'on recense alors 150 tailleurs de pierres qui fourniront la caillasse qui entoure rails et traverse ainsi que les pierres de taille nécessaire aux ouvrages qui sont de véritables œuvres d'art. (Viaduc d'Engéri), pont enjambant le vallon de la Béou proche de l'ancienne gare, ouvrage aux vallons des Condamines, des Fontaines. Il en est de mieux sur le territoire des autres communes avec parfois le percement d'un tunnel comme à St Jeannet.

Au niveau de la sécurité les inquiétudes du Conseil Municipal s'intensifient. Dans la délibération du 31 avril 1892 le

Maire, M. Caravel, expose que la mise en chantier de toutes ces routes a concentré un nombre considérable d'ouvriers à Gattières, lieu où est effectuée leur paye en espèces à cette époque-là et centre de tous les travaux. Il est donc indispensable pour la sécurité publique que soit établi un poste nouveau de gendarmerie pendant la durée des travaux.

La place Désiré Féraud

Le 30 mai 1897, sous la présidence de M. Josseran, Maire, le Conseil municipal délibère pour rendre hommage à la mémoire de Désiré Féraud. Je cite « Considérant que Désiré Féraud en son vivant colonel du génie a rempli pendant de longues années les fonctions de Conseiller général du canton de Vence et de Maire de Gattières ; qu'en dehors de ses brillants états de services militaires, il a été le promoteur de la ligue actuelle du chemin de fer du sud de la France de toutes les voies stratégiques qui se croissent au col de Gattières, qu'il a fait à ses frais les études de l'endiguement de la rive droite du Var, de l'Estéron à la mer ; qu'il s'est associé de son vivant à tous les projets d'intérêt général, le Conseil municipal délibère que pour rendre hommage à la mémoire de cet homme de bien, la place publique de notre village portera la dénomination de la place Désiré Féraud. Le Conseil décide en outre que copie de cette délibération sera transmise aux enfants de la famille comme de notre reconnaissance ».

La rectification du tracé du chemin pour accéder place Désiré Féraud

Néanmoins l'accès des charrettes au cœur du village, c'est-à-dire sur la place Désiré Féraud n'était toujours pas possible. Ainsi le 9 août 1896 le Conseil Municipal sous la présidence du Maire M. Alexandre Josseran, débat de cette importante question je cite : « M. le Maire expose que la forte pente de la partie du chemin Vicinal ordinaire N°3 (actuelle rue Torrin et Grassi) qui accède au village ne permet pas l'accès aux charrettes sur la place Désiré Féraud,

que depuis longtemps la population se préoccupe de ce grave inconvénient, et qu'il devient absolument indispensable de rectifier cette partie du chemin, il conclut à ce que le conseil Municipal demande l'étude dans un bref délai d'un projet de rectification dont il s'agit après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil adopte entièrement et décide :

1) de voter en principe la rectification du chemin vicinal N°3 en le prolongeant à partir de la maison Savone (Duranton) pour arriver avec une faible pente vers le Nord-Est en face des rues centrales (actuellement rue du 8 mai et de la place) très bien disposées pour desservir par voie carrossable tout le village (actuellement rue des Anciens Combattants)

2) de demander à Ms. les ingénieurs l'établissement d'un projet le plus tôt possible. » Fin de citation.

La réalisation de cette voie taillée dans le rocher, côté amont, où les coups de mines sont toujours visibles, et du mur de soutènement, côté aval furent coûteux, mais nécessaires.

En outre les giclées de roches lors des tirs de mines endommagèrent fortement le vignoble situé en contre bas aux quartiers des vignes et du Pountéou. L'expertise conclut à une perte importante des raisins des frères Castev que la commune fut contrainte d'indemniser. Ainsi Gattières sorti alors de son isolement ancestral, relié aux parfumeries grassoises et aux villes de la côte développera son agriculture apportant un peu de bien être à une population qui en avait grand besoin... Vignes, orangers, oliviers, arbres fruitiers ornent alors nos coteaux. Une campagne riante gaie qui embaume aux mois de mai et juin la fleur d'orangers.

Ah ! Qu'es dous !... quourra lu berri commencoun a Blanquia dé revieuré lou passat.

Qu'il est doux lorsque les cheveux commencent à blanchir de revivre le passé. ■



Jean-Robert Daumas

BM
avril 2007

Rapport d'expertise des biens des Grimaldi en 1790

Evidemment cette expertise est libellée dans les formes de l'époque avec des valeurs et des mesures qui diffèrent selon que l'on applique celles en vigueur à Nice ou ailleurs, mais le fonds est édifiant, les avoirs et les droits du seigneur Grimaldi sont exorbitants. Outre le château et ses dépendances, il possède les meilleures terres. N'oublions jamais que les 100 hectares du plan de Gattières ne furent récupérées sur le Var que vers 1910 !).

Les paysans étaient obligés de cuire leur pain au four seigneurial, de moudre leur grain au moulin seigneurial, idem pour le moulin à huile, à faire leur vin au pressoir seigneurial, le tout bien entendu moyennant redevance, les fameuses banalités au profit du seigneur.

De plus, sous prétexte que la seigneurie de juridiction appartenant à l'évêché de Vence avant 1388 lorsque Gattières a fait partie du comté de Nice, les 2/3 de la dîme sur le blé et autres grains, 1/16 sur l'aire était affermé, 490 livres à l'évêque de Vence.

«Le droit de garenne» permettait à Grimaldi et à sa famille d'entretenir des réserves de gibier, sangliers, lapins qui vivaient aux dépens des paysans car il était interdit sous peine de mort de toucher au gibier même quand il s'attaquait aux récoltes. Le droit de percevoir de l'argent sur les troupeaux qui traversaient leurs terres à cause de la poussière qu'ils faisaient, c'était le droit de «pulverage».

Dans la nuit du 4 août 1789, l'assemblée constituante vota l'abolition de la dîme et des droits féodaux. En septembre 1789, la même assemblée déclare les biens nationaux tous les biens des seigneurs, des nobles et du clergé, en

décète la saisie et procède à leur vente. Les biens du clergé furent vendus aux porteurs d'assignats (papier monnaie créé sous la révolution dont la valeur était assignée sur les biens nationaux). La banqueroute fut ainsi évitée et les roturiers (ceux qui n'étaient pas nobles), acquéreurs de biens nationaux, s'attachèrent au régime démocratique. A Gattières, ils s'agissait surtout de petits terrains au quartier du Puy appartenant au Prieuré.

Par contre les biens seigneuriaux des Grimaldi étaient d'une toute autre dimension que ceux du prieur de Gattières. Ils furent vendus en totalité et en seul lot.

Afin «de faire le poids», deux familles bourgeoises de l'époque s'unirent pour cette adjudication :

Féraud Gaspar de Gattières, marié à Margueritte Audibert du Broc et Euzière Frédéric de St Jeannet s'associèrent pour obtenir l'adjudication de tous les biens devant seigneur de Gattières.

Je n'ai pu avoir connaissance du montant de cette adjudication. Nous savons que la famille Euzière de St Jeannet possédait déjà de grosses superficies dans sa commune dont le fameux domaine du Castellet avec sa bergerie forteresse que les Allemands firent sauter lors de la dernière guerre afin de contrer les maquisards ; quant à Féraud Gaspard, son fils Josephin d'abord fut Maire de Gattières, son petit fils Désiré Féraud ensuite fut Maire de Gattières et Conseiller Général des Alpes Maritimes.

En 1818, les familles Féraud et Euzière procèdent à un partage afin de sortir de l'indivision.

Plus tard encore M. Euzière de la Valette, Député et Maire de Gap



Désiré Féraud

(Hautes Alpes) offre à la commune de Gattières la possibilité d'acquérir le terrain nécessaire pour l'établissement d'une place publique aux abords du village. Le Conseil municipal de Gattières, dans sa séance du 21 janvier 1794, réuni sous la présidence de M. Caravel, maire, devait se prononcer sur cette proposition. Il s'agit du terrain situé à l'entrée du village (actuelle place des Déportés), compris entre la route de la Manda et le chemin rural longeant l'école de l'époque (actuellement la poste et la mairie).

Dans son courrier, le député de l'arrondissement de Gap déclarait vouloir céder à la commune cet emplacement de premier ordre afin de seconder la mairie dans son œuvre d'amélioration notable pour l'ensemble du pays et la prospérité duquel il s'intéresse très particulièrement. Il propose ce terrain d'une superficie de 1486 m² au prix de 2 francs le mètre carré, soulignant que les ventes qu'il vient de faire à divers particuliers ont des prix de beaucoup supérieurs et qu'il serait heureux de donner à la commune de Gattières cette nouvelle preuve de son sincère attachement.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide d'accepter (à la majorité relative) par sept voix contre trois la proposition de M. Euzière de la Valette. En réalité la propriétaire était sa fille, Marie, qui était la grand-mère de notre sympathique concitoyen M. Jean-Louis Hugard qui d'ailleurs habite actuellement en résidence principale la maison familiale de « La Bastide ».

En 1789, la bourgeoisie par son travail était devenue assez forte pour remplacer la Royauté, la noblesse et le clergé.



Jean-Robert Daumas

Rapport d'expertise

BM janvier 2007

Rapport d'expert

Biens privés déclarés biens nationaux en 1789

En septembre 1789, l'assemblée constituante déclare biens nationaux tous les biens des seigneurs, des nobles, des émigrés et de l'église, en décrète la saisie et procédera à leur vente.

C'est ainsi que le notaire Louis Dolle de la ville d'Antibes, expert nommé par la communauté de Gattières, est chargé de recenser, estimer les biens appartenant aux De Grimaldi et encore à l'alleuement des terres attachées au prieuré du bien de Gattières dont le curé s'appelle Cuge.

Le sieur Boniface Bonnefoy, bourgeois du lieu de Gattières, est nommé comme expert par les Grimaldi et le curé pour les représenter à cette expertise.

Voici d'ailleurs la transcription du rapport rédigé et signé le 30 mars 1790 par les experts Dolle et Bonnefoy.

Rapport d'expertise des biens des Grimaldi

«Le 2 décembre 1789, rapportons que le notaire Louis Dolle s'était rendu en ce lieu de Gattières ; nous avons le lendemain et autres jours suivants en présence de M. Le Maire Confents qui nous a fait l'indignation de tous les objets concernant notre commission et a défaut De Grimaldi et de Cuge, ni d'aucun pour voir et visiter les terres attachées au prieuré et les terres maisons appartenant à De Grimaldi en qualité de seigneur et en ayant fait le mesurage pour en connaître la contenance et faire toutes nos observations sur leur qualité, nous avons, jour par jour, pris note de nos opérations et observations vocales après quoi nous nous sommes rassemblés en la maison de ville ou en présence de M. le maire Confents, nous nous sommes fait exhiber le cadastre ou livre terrier de la communauté pour prendre connaissance des mesures dont s'est servi ainsi que de l'estimation et alleuement qui ont le même cadastre les biens voisins de même nature et qualité que ceux dont nous avons fait la visite et ensuite nous avons procédé à l'estimation et encadrement des biens seigneuriaux et privilèges de la manière qui suit :

- Premièrement, une propriété de terre attachée au prieuré de Gattières, quartier du puit,

Le cadastre des biens des Grimaldi en 1790

- Une autre terre au même quartier aussi agrégée d'oliviers de qualité inférieure
- une terre au quartier de Pesseguiet, pierreuse et de mauvaise qualité
- l'ancien château qui est en ruine et terres attenantes tout près du village
- la maison du petit château aux armes du comte Grimaldi
- la terre de M. Grimaldi sous le village appelée Touques oliviers de bonne qualité agrégée de vignes et d'oliviers
- La terre dite de la Calade près du village de bonne qualité arrosable et agrégée de vignes et d'oliviers
- Une terre dite du Ferrayon de mauvaise qualité pierreuse et inculte, ayant un gars pour élevage
- La terre attenante dite le Prat de bonne qualité où est l'étable des bœufs, le graissier, la chapelle St Sébastien et le pré jusqu'au vallon du Pountéou agrégé de vignes et d'oliviers
- La serre attenante des Vignasses agrégée d'oliviers et en champs de qualité inférieure
- La priorité de terre et tènement dite la Bastide ayant un bâtiment fort éloigné du village
- Les Moulins banaux quand à la construction appartenant aux Grimaldi, savoir celui appelé de Mitan sur la rivière du Var avec les pierres bonnes et propres le lugein pour le détruire des oliviers et celui dit le moulin du var neuf;
- Les terres attenantes aux deux moulins de la contenance de 3 mouturoux
- La franchise que le seigneur a aux moulins à farine et au four de la communauté pour lui et sa maison
- Le service en grain que la communauté lui doit annuellement

- Une pension annuelle que la communauté lui fait pour la polleuse de grains
- Le droit de pâturage que le seigneur a sur les terres de la communauté pour les bestiaux

Revenant la totalité de l'alleuement des biens et droits seigneuriaux ci-dessus mentionnés à 11 livres 19 sols 9 deniers 3 points et trois quints cadastraux.

Et en ce que de plus nous, experts avons procédé après avoir eu égard à tout ce que de droit, conformément à la déclaration du Roy et de plus mentionné et aux instructions de M. les procureurs du pays et avoir expliqué à chaque qualité de biens la même estimation et alleuement qu'ont dans le cadastre de la commune de Gattières les biens voisins de même nature et qualité, déclarant n'avoir porté les moulins que la moitié de leur valeur et que dans l'estimation des droits seigneuriaux, nous les avons estimés et alleués proportionnellement à leurs produits et par comparaison avec le produit de bien et qu'en tout nous avons suivi l'assiette du cadastre qui est le mesurage se fait septier mesure de Nice. Le septier contenant deux panneaux et demi mesure de Provence dans cette contrée et alleuement à raison de 2 sols sur chaque cent livres de la valeur des biens relative à cette partie par le cadastre et proportionnellement suivant la valeur.

Avons adressé le présent rapport après un calcul et avoir eu entre nous sur chaque article conférence arbitrale dans la maison. Ce document relate que M. Dolle est resté 7 jours à Gattières et 2 jours pour l'arrivée et le retour.

Le 30 mars 1790

Signé L. Dolle B. Bonnefois

Evidemment cette expertise est libellée dans les formes de l'époque avec des valeurs et des mesures qui diffèrent selon que l'on applique celles en vigueur à Nice ou ailleurs, mais le fonds est édifiant, les avoirs et les droits du seigneur Grimaldi sont exorbitants. Outre le château et ses dépendances, il possède les meilleures terres. N'oublions jamais que les 100 hectares du plan de Gattières ne furent récupérés sur le Var que vers 1910 !.

Les paysans étaient obligés de cuire leur pain au four seigneurial, à moudre leur grain au moulin seigneurial, idem pour le moulin à huile, à faire leur vin au pressoir seigneurial, le tout bien entendu moyennant redevance, la fameuse dime au profit du seigneur et du clergé. Les 2/3 de la dime sur le blé et autres

grains, 1/16 sur l'aire était affermée 490 livres à l'évêque de Vence. «Le droit de garenne» permettait à Grimaldi et à sa famille d'entretenir des réserves de gibier, sangliers, lapins qui vivaient aux dépens des paysans car il était interdit sous peine de mort de toucher au gibier même quand ravageait les récoltes. Le droit de percevoir de l'argent sur les troupeaux qui traversaient leurs terres à cause de la poussière qu'ils faisaient, c'était le droit de «pulverage». Dans la nuit du 4 août 1789, l'assemblée constituante vota l'abolition de la dime et des droits féodaux. En septembre 1789, la même assemblée déclare "biens nationaux" tous les biens des seigneurs, des nobles et du clergé, en décrète la saisie et procédera à leur vente.

Les biens du clergé furent vendus aux porteurs d'assignats (papier monnaie créée sous la révolution dont la valeur était assignée sur les biens nationaux). La banqueroute fut ainsi évitée et les roturiers (ceux qui n'étaient pas nobles), acquéreurs de biens nationaux, s'attachèrent au régime démocratique. A Gattières, ils s'agissait surtout de petits terrains au quartier du Puy. Par contre les biens seigneuriaux des Grimaldi étaient d'une toute autre dimension que ceux du prieur de Gattières. Ils furent acquis en totalité par deux familles bourgeoises de l'époque : Euzière de St Jeannet et Féraud de Gattières qui, après, procédera à un partage.

Le grand terrain de la Bastide d'une dizaine d'hectares divisé en deux (actuellement une partie est occupée par l'école, la maison de retraite, le tennis, un petit lotissement et M. Jean-Louis Hugard, personne très sympathique, petit-fils de M. Louis Féraud et arrière petit-fils de Désiré Féraud qui y demeure en résidence principale dans la grande bâtisse restaurée évidemment. Les terres des Vignasses, des Près et de la Calade (où se trouvent l'école Léon Mourraile, le jardin d'enfants, le club bouliste et la maison rose) furent également partagés entre Euzière et Féraud. Hélas je n'ai pu connaître le montant de ces acquisitions.



Jean-Robert Daumas



Les sources de l'irrigation et son évolution



Les sources L'irrigation et son évolution

Gattières comme la plupart des villages ligures est situé sur un piton dominant le Var. La principale motivation de cet emplacement par nos lointains ancêtres était de se mettre à l'abri des invasions, des pillards et des bêtes sauvages, notamment les loups. Ces menaces incessantes firent qu'ici les paysans ne bâtirent pas de grosses fermes isolées où vivre en permanence, mais de simples abris agricoles, cabanons, bastidons, rentrant le soir s'enfermer dans leur repaire du village, après en avoir fermé les portes.

La priorité était alors la sécurité. L'alimentation en eau venait après. Voilà pourquoi Gattières n'est pas certes bâti près de la source des Fontaines où la source est abondante. Il en est de même pour les autres villages anciens de nature ligure bâti sur des pitons alors que les points d'eau sont ailleurs (St Jeannet et la Gaude pompent l'eau dans la Cagnes).

D'autant que les points d'eau attiraient les animaux sauvages venant se désaltérer. Nos ancêtres abreuyaient certainement leurs animaux et transportaient pour leur usage l'eau de la source des Fontaines. Les sources de St Martin n'alimenteront le village qu'au XVIII^{ème} siècle. Le secteur des Fontaines a d'ailleurs toujours été desservi par un chemin bien entretenu. Alors que la source de la Fondeirasse sera desservie beaucoup plus tard avec la construction de la route départementale 209, vers 1890.

Les terrains à proximité de ces sources étaient très prisés. C'est là que l'on pouvait récolter pommes de terre, haricots, tomates, salades, etc... Dans tout le pays l'eau potable et l'eau d'arrosage restent un grand privilège. L'eau à domicile est un luxe relativement récent. C'est à proximité de ces sources que l'on trouve le plus petit parcellaire. Durant des siècles, les successions partageaient entre les enfants ces terres arrosables et l'on arrivait ainsi à des

superficies de jardin de quelques mètres carrés comme on peut le constater encore aujourd'hui aux quartiers des Fontaines, de la Fondeirasse ou de la Ferraille. Les canaux d'irrigation étaient initialement en terre battue. Les pertes d'eau étaient énormes en été, à tel point que les terrains des quartiers de l'Abéou ou de Notre-Dame étaient souvent privés d'eau menaçant l'existence même des plantations d'orangers. Il en était de même pour les terrains des Siouraires, de la Bastide et des Moulins, desservis en théorie par la source Fondeirasse. La plus grande anarchie régnait alors pour l'irrigation.

Comment fonctionnait alors le système d'arrosage ?

Chaque année la commune mettait les sources communales en adjudication aux trois feux (trois bougies). Tous les citoyens avaient le droit de soumissionner de vive voix et à la fin du troisième feu, le plus offrant était déclaré adjudicataire. Ensuite les agriculteurs avaient l'obligation de s'entendre avec l'adjudicataire pour avoir le droit d'arroser, déterminer le jour, l'heure, le prix.

Le disfonctionnement était permanent. Celui qui par exemple arrosait à Notre Dame, avec l'accord de l'adjudicataire, voyait l'arrivée d'eau interrompue par un autre arrosant qui en catimini alimentait son jardin en amont au quartier des Fontaines. Idem pour les propriétaires des Bastides ou des Moulins dont l'arrosage était interrompu illégalement par un jardin du quartier Fondeirasse. Disputes, bagarres, avaient lieu et l'on retrouvait souvent le coupable dont le jardin venait d'être fraîchement arrosé.

Enfinement en 1933, le Maire, M. Léon Mourraile, son premier adjoint Jean-Louis Nirascou (ancien Maréchal Ferrand), M. Charles Cresp, retraité des douanes et secrétaire de Mairie, tous les trois connaissant parfaitement le territoire et la possibilité du gravitaire firent un travail énorme pour mettre fin à

HISTOIRE LOCALE

BM juin 2008 -

cette anarchie. Tous les canaux furent construits en béton comme on peut l'apercevoir encore aujourd'hui. Conjointement un tour de rôle fut établi et un employé communal assermenté chargé de le faire respecter.

Pour les terrains desservis par la source des Fontaines, l'arrosage était fixé tous les 8 jours d'intervalle. La durée dépendait de la superficie à desservir entre 1/2 et 3 heures.

Evidemment l'eau était distribuée 24h sur 24h, c'est-à-dire nuit et jour. Mais chaque année l'heure de jour précédait l'heure de nuit, c'est-à-dire qu'une année vous aviez par exemple le droit d'arroser de 11h du matin à midi, l'année d'après, de 23h à minuit. Pour les eaux de la source Fondeirasse qui desservait un territoire plus important, le tour de rôle était attribué tous les 9 jours avec également l'alternance (jour et nuit).

Le coût était raisonnable et la mairie procédait au recouvrement des rôles. Pour les orangers et les arbres fruitiers, 8 à 9 jours d'intervalle permettaient de palier aux besoins en eau. Par contre, pour les légumes, les petits jardins à proximité, des émergences étaient privilégiées, car «en sourdine», ils prélevaient une petite quantité d'eau pour arroser les légumes plusieurs fois par semaine. Quant aux jardins de proximité, immédiats du village au quartier du Puy et des Ferrailles, ils utilisaient les eaux de surverse des bassins de la place Désiré Féraud et celle du Lavoir du Puy. Là aussi, le petit parcellaire domine et un tour de rôle, toujours le même, réglementait la distribution tous les 8 jours sans alternance.

Plus tard, vers 1939, on voit émerger le syndicat de la Gravière dont la canalisation principale passe à l'altitude 600m environ. Mais une bretelle descend dans le quartier des Côtes, Les Saucos pour rejoindre l'Ouest du village aux quartiers des Serres, Pierre de Fresquet et Font Cailloure. **C'est le début de la distribution en conduite forcée**, permettant d'agrandir les surfaces irrigables de récolter de nouvelles cultures comme l'oignon.

Depuis, l'agriculture a disparu des coteaux comme d'ailleurs dans toutes les communes du moyen et haut pays. Les difficultés du terrain freinant la motorisation et les importations abusives et souvent douteuses ont hélas eu raison de la qualité de nos produits. ■

Jean-Robert Daumas



La Place du Pré - Place des Déportés

BM oct 2007

HISTOIRE
LOCALE

La place du Pré – Place des Déportés

En 1894, M. Euzière de la Valette, Député et Maire de Gap (Hautes-Alpes) offre à la commune de Gattières la possibilité d'acquérir le terrain nécessaire pour l'établissement d'une place publique aux abords du village.

Le Conseil Municipal de Gattières dans sa séance du 21 janvier 1894, réuni sous la présidence de M. Caravel Charles, devait se prononcer sur cette proposition. Il s'agissait du terrain situé à l'entrée du village, l'actuel place des Déportés, compris entre la route de la Manda et le chemin rural longeant l'école de l'époque et devenu actuellement la Poste et la Mairie.

Dans son courrier, le Député Maire de Gap déclarait vouloir céder à la commune cet emplacement de premier ordre afin de seconder la mairie dans son œuvre d'amélioration notable pour l'ensemble du pays et la prospérité duquel il s'intéressait très particulièrement. Il proposait ce terrain d'une superficie de 1485 m² au prix de 2 francs le mètre carré, soulignant que les ventes qu'il venait de faire à divers particuliers avaient des prix de beaucoup supérieurs et qu'il serait heureux de donner à la commune cette nouvelle preuve de son sincère attachement.

Aujourd'hui cela peut paraître surprenant mais le Maire qui était fort désireux d'acquérir pour la commune cet emplacement rencontra une vive opposition au sein de son équipe municipale. Après plusieurs réunions et de longs débats, le Conseil municipal décida

d'accepter par 7 voix contre 3 la proposition de Euzière de la Valette. En réalité, le propriétaire était sa fille, qui plus tard devait devenir la grand-mère de notre concitoyen M. Jean-Louis Hugard.

La réunion de l'assemblée communale du 29 avril 1894 où le maire communiqua au Conseil la dépêche de M. le Préfet, en réponse à la délibération du 21 janvier votant en principe le projet d'établissement d'une place publique aux abords du village, moyennant l'acquisition d'une parcelle de terrain, devait confirmer cette opposition.

Le Maire déposa sur le bureau le plan du terrain à acquérir dressé par M. l'architecte Hugues, d'une étendue de 1 486 m². Il exposa qu'un emplacement public à l'entrée du village, à l'endroit où convergent toutes les routes nouvellement construites, était d'une utilité incontestable et que la situation financière de la commune pouvait supporter cette dépense. En effet, le résultat de 1893 faisait ressortir un excédent de 12 083, 83 francs. Considérant que l'étendue du terrain à acquérir présentait une superficie plane, gazonnée, d'accès facile par la route nationale (D 2210 actuelle) et le chemin vicinal ordinaire longeant l'école, il n'était pas besoin momentanément d'y effectuer aucune espèce de travail pour qu'elle puisse être livrée au service du public. En conséquence un devis était inutile.

Le Conseil municipal par 6 voix contre 3 a approuvé le plan, ainsi que le procès

verbal d'estimation et voté la somme de trois mille trois cent francs pour couvrir cette dépense à valoir sur les fonds libres de l'exercice de 1893. On remarquera qu'entre le 21 janvier et le 29 avril, les partisans de l'acquisition de ce terrain ont perdu une voix et que d'autre part, on note l'absence de 3 conseillers municipaux puisqu'à l'époque cette assemblée comprenait 12 membres. L'argument avancé par cette opposition était le coût trop élevé.

En réalité le désaccord était plus profond au sein du conseil municipal, d'ailleurs 2 ans après, le 3 mai 1896, la municipalité sortante était battue, plusieurs membres ayant d'ailleurs rejoint la nouvelle équipe présidée par M. Alexandre Josseran. A ce sujet, je rappellerai que les sources communales de St Martin comportent deux émergences : la source Guizol et la source Josseran et que leurs eaux sont aujourd'hui réunies dans un bassin de 300 000 litres avant de répartir dans la canalisation principale qui amène l'eau au village. Lors de l'élection de 1896, le candidat Josseran avait promis la source à la commune, il devait d'ailleurs tenir sa promesse. Notre place du Pré, rebaptisée place des Déportés reflète une grande partie de la vie de notre village avec de très bons moments ; mais hélas aussi des moments tragiques. ■

A suivre



Jean-Robert Daumas

La Santa Lucia



Gattières autrefois... « La Santa Lucia »

C'était dans les années 30 (1930-1939), avant la dernière guerre... Une époque où l'agriculture ornait encore nos Coteaux, comme d'ailleurs également pour ceux des villages environnants. Les terrains du Plan de Gattières n'étaient pas encore colmatés, mais envahis de vernes et de marécages.

Tous les ans, le 13 décembre, la foire de la Santa Lucia envahissait Vence, alors chef lieu de notre canton. Traditionnelle fête agricole que les paysans attendaient et partageaient massivement, venus de tous les villages environnants où la population d'alors était à peu près composée de 90% des travailleurs de la terre.

Bien que les anciens disaient (en provençal) « *pour la Ste Lucia, les jours augmentent d'un pas d'une puce* », il faisait froid et encore nuit lorsque nous partions alors pour Vence. Adolescent, j'allais avec mon père. Ma mère me faisait bien courir : pantalon golf, béret basque, grosse veste et gros souliers. Pour rien au monde, les paysans d'alors n'auraient manqué cette foire traditionnelle, où ils se retrouvaient. Léon Amiel, Constantin Gaglio, les frères Revel, Manucci, le cousin Clément, Félix et Albert Drogoul, les frères Cresp, Nirascou Marcel et bien d'autres.

De ceux là je me rappelle très bien car ils restaient groupés pour leurs achats. C'est à cette foire que l'on achetait le petit cochon que l'on allait nourrir toute l'année et qui était une des bases de la nourriture familiale pour l'année. L'achat, le choix du petit cochon était très important. Le père Amiel, spécialiste en la matière, conseillait et débattait les prix pour le groupe gattiérois. Mais toujours chez le même vendeur, en l'occurrence M. Fabio.

Il y avait aussi la catégorie des métayers. Certes ils choisissaient le petit cochon, mais c'était le propriétaire des terrains et de la maison où ils logeaient qui payait cet achat, ainsi qu'un sac de farine de 100 kg. Le métayer avait la charge de le nourrir et le nettoyer. A l'automne ou en hiver, lors de l'abattage de la bête, qui en général pesait entre 100 et 120 kg, les parties partageaient moitié/moitié, telle était la coutume.

Après l'acquisition du petit cochon payé comptant, il restait provisoirement à la garde de M. Fabio. Nous poursuivions le tour de la foire, on se ravitaillait en semences : fèves, petits-pois, pommes de terre, oignons, etc... Ensuite, les plants de vignes qui venaient de Carpentras faisaient l'objet de beaucoup d'attention. Les paysans se concertaient également sur le choix

du porte greffe qui s'adapterait le mieux à leur terrain d'après la nature du sol. Les arbres fruitiers tenaient également une grande place dans le choix : pêchers, cerisiers, pruniers présentés par des arboriculteurs du Vaucluse, avec une multitude de variétés. Les moutons étaient fortement représentés, également des pioches, bêches, pelles, pics, faux, faucilles, sécateurs, etc... étaient exposés à la vente. Puis, vers 8h, 8h30, c'était la « *grande Merinda* », c'est-à-dire le casse-croûte dans un bar-resto du vieux-Vence, à côté de la Foire qui s'étalait place du grand jardin et rues adjacentes.

C'était un grand moment alors pour nos anciens qui adoraient se restaurer ensemble. Les tripes à la niçoise, la daube, la tête de veau avaient la priorité. L'eau était exclue. C'est là que j'ai mangé les tripes pour la première fois et bu du vin ; à la fin, ma tête tournait un peu.

Lors de cette grande Merinda qui devait durer un certain temps, je me souviens encore de certaines discussions où le père Gaglio était intarissable. Grand spécialiste, il ravitaillait tous les jardins familiaux du village en plants de tomates, poivrons, aubergines, courgettes, poireaux, choux, etc... très minutieux sous les châssis de son petit terrain sur la route du vieux Carros où réside actuellement M^{me} Corso, près du garage de Marcel Cavallo. A Santa Lucia, il fouinait car savait les avancées dans les variétés de légumes auprès des grainistes des Bouches du Rhône et du Vaucluse. Il avait la passion du travail bien fait, des prix plus que raisonnables qui ne l'ont jamais enrichi. Il suivait, se renseignait, conseillait toute l'année les uns et les autres sur leurs plantations. Un genre de conseiller agricole. Mon père n'achetait aucun plant ailleurs que chez Constantin. J'ai le souvenir d'un brave homme, comme on dit, qui savait aussi apprécier et faire honneur « *aux merindas* » entre amis. Puis, vers 10h, 10h30, on allait prendre notre petit cochon chez Fabio et on regagnait Gattières.

Ma grand-mère attendait de voir si l'acquisition du cochon avait été judicieuse. Cette vieille paysanne s'y connaissait. C'est elle d'ailleurs qui allait s'en occuper jusqu'au jour où Léon Amiel, avec son grand couteau et sa scie, avec dextérité, le débiterait. Suivrait ensuite la confection des boudins.

La aussi une coutume ancestrale solidement établie faisait que celui qui tuait son cochon, offre des boudins à ses amis, ses voisins, qu'eux faisaient de même lorsqu'ils tuaient le leur. Du fait que l'abattage commençait en novembre pour se terminer en février, cela permettait à chacun de manger de très bons boudins bien frais tout l'hiver. La vie au village était alors la vie de la tribu dans un esprit d'amitié et de solidarité.

Jean Robert Dumas



SAINT-BLAISE à Gattières



S'il est vrai que St Nicolas est le Saint titulaire de la commune, et que notre église est l'église St Nicolas. Saint Blaise est bien le Saint Populaire.

Les gattiérois ont toujours témoigné beaucoup d'amour à St Blaise. Cet engagement remonte dans la nuit des temps et a depuis longtemps débordé les limites de notre commune.

L'histoire communale de Vence relate d'ailleurs l'existence de rixes en 1497 entre habitants de Gattières et de Vence, si bien que le conseil défendit, sous peine de bastonnades aux vençois d'aller à la St Blaise en 1498 !...

Nos anciens se plaisaient à raconter l'organisation des festivités de la St Blaise dans la deuxième partie du 19ème siècle (1850-1900) où la population à 98 % paysanne apportait les bâches, les draps en toile de jute qui servaient à récolter les olives et les fleurs d'orangers, les assemblait et recouvrait ainsi la placette (actuelle

- Place A. Garbies). Plus tard après la guerre de 1939-1945 les fêtes de la St Blaise connurent un immense succès qui firent exploser les structures existantes.

- En 1946 programmées pour 3 jours, les festivités se poursuivirent durant 11 jours. En cette occasion je revois le père Mannucci « dit Lisou », un sacré boute en train organiser au pied levé le financement de ces prolongations ; il est vrai qu'après ces années de guerre, la jeunesse et toute la population avaient besoin de se défouler.

- Devant un tel succès, une telle affluence les gattiérois comprirent que la Placette, haut lieu où se déroulaient les fêtes de la St Blaise était devenue trop petite. A cette époque, il n'était surtout pas question de transférer ces festivités dans un autre lieu, d'autant que les problèmes de sécurité n'étaient même pas évoqués.

- Le Maire de l'époque M. Virginus Audibert (agriculteur) rassembla la population. Après avoir rappelé les problèmes engendrés par le succès des festivités de la St



Blaise, il lance l'idée de l'agrandissement de la Placette. M. Michel Gazan, maître maçon, en conçut l'architecture. L'entreprise Tonelli mit à disposition gratuitement le matériel (camion, compresseur) et la jeunesse de l'époque dont je faisais alors partie, s'engagea à fournir "l'huile de coude". L'agrandissement de la placette fut ainsi décidé. Pas de dossier ni d'avis de la commission des Sites, pas de demande de subvention, pas d'emprunt, les travaux pouvaient donc commencer.

Monsieur Michel Gazan assumait la direction du chantier et organisait les équipes qui se relayaient. Le chantier était de taille. En effet, il s'agissait d'enlever la rue de 3 mètres de large qui, partant de l'angle de la rue du Château et la maison Guizol-Miglioreio, allait rejoindre en montant la vue de l'ancien four, atteignant alors une hauteur de 4 mètres environ, et de ramener le tout au niveau de la placette existante, de refaire ensuite les escaliers afin de desservir la rue de l'ancien four et la montée vers l'église. Ensuite de percer la façade, d'y aménager le kiosque à musique afin que l'orchestre n'empiète plus sur la piste de danse. Les camions de l'entreprise Tonelli étaient stationnés sur la place Désiré Féraud et un charroi de brouettes transportait les pierres et la terre que le marteau piqueur et les pioches s'activaient à déblayer. Ceux trop âgés, qui ne pouvaient participer, apportèrent leur obole, comme le relate la plaque commémorative, permettant l'achat de matériaux nécessaires.

Lorsque tout fût terminé, je me souviens combien tous nous étions contents d'avoir participé à cette réalisation.

Lors des festivités de la St Blaise "La tournée des caves" était également au programme.

A l'origine Gattières était comme St Jeannet, La Gaude, Carros un haut lieu de la culture de la vigne. Toutes les familles faisaient leur vin pour l'année, et le raisin de table était vendu sur les marchés niçois.

Si la récolte et la fermentation se faisaient courant octobre, le vin était à point début février.

Les festivités de la St Blaise étaient alors l'occasion et la tradition de déguster les vins de la dernière récolte. Chacun se faisait un plaisir d'ouvrir sa cave, ce qui permettait d'apprécier les vins des différents quartiers

- "Les Sèvres", "Les Scaputeous", "Les Vallières", "Font Cailloure", "Pierre de Fresquet" étaient les meilleurs.
- Les terrains argileux de la Vignasse et des Saucos produisaient des vins plus légers, mais plus productifs.
- Les appréciations, les discussions intarissables pour ces grands connaisseurs qui étaient nos parents et grands-parents allaient bon train. Evidemment nos voisins et amis de St-Jeannet, de La Gaude, de Carros étaient conviés aux tournées des caves, beaucoup avaient d'ailleurs de sérieuses difficultés pour le retour !...

- Après la libération et surtout après les années 1960, cette coutume se diffusa et connue une ampleur qui ne cessa de grandir avec la participation de « touristes » venus de tout le département. Les caves étaient bondées et les files s'étendaient jusqu'à l'extérieur. C'était Gattières "Bon Accueil".

- C'est alors que ses festivités carnavalesques sous l'égide de Bernard Romain s'invitèrent aussi.

- Hélas les concurrences déloyales des dernières décennies ont rayés de la carte les petits vignobles de Gattières, St-Jeannet, La Gaude qui avec les orangers ornaient nos coteaux.

- L'église jouait également un grand rôle, lors des fêtes de la St Blaise, avec la messe et procession en musique où la jeunesse portait la statue de St Blaise à travers les rues du village avec la participation de la population.

- Depuis la disparition, à demeure, des prêtres dans nos villages de l'arrière-pays, ces traditions sont exposées à disparaître. N'étant plus observées ces coutumes, finissent par ne plus vivre que d'une vie défailante dans la mémoire des vieillards et quand ceux-ci seront allés rejoindre leurs pères plus personne ne se rappellera ces belles fêtes qui mettaient autrefois tant de joie au cœur.

Jean Robert DAUMAS

2013

253ème anniversaire du rattachement de Gattières



juin 2013

Histoire locale

253^{ème} anniversaire du rattachement de Gattières à la France Le traité de Turin

Il y a exactement 253 ans (24 mars 1760-24 mars 2013), le traité de Turin allait modifier les frontières entre la France et le Royaume de Sardaigne, dont dépendait le comté de Nice, qui englobait Gattières.

En fait, il s'agissait d'un échange de territoire qui respectait les limites naturelles, comme l'Estéron et le Var dans sa partie inférieure, et dont le but était de mettre fin à une contrebande intensive facilitée par une frontière truffée de pointes créant de multiples édentations dont profitaient les contrebandiers.

La cheville ouvrière de cette rectification fut l'œuvre de l'officier du génie Français : Bourcet.

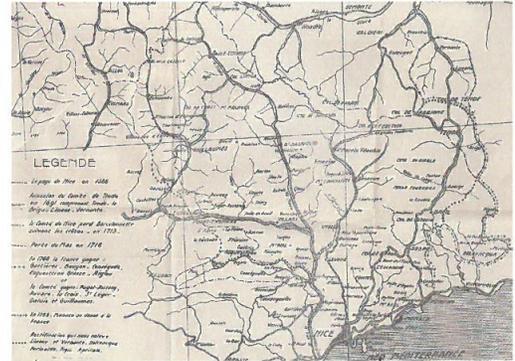
Ainsi, l'article 10 du traité de Turin mentionne que la France acquiert les communautés de Gattières, Bouyon, Les Ferres, Conségues, Aiglun, Dos Faires, ancienne communauté proche du confluent du Var et de l'Estéron de 40 habitants (Clos Martel et Ste Marguerite), depuis rattachée à la commune du Broc.

Roquesteron, dont le village à cette particularité d'être traversé par la rivière l'Estéron. La partie située en rive droite devient française et la partie en rive gauche reste dans le comté de Nice. Il y avait douane et gendarmerie des deux côtés. L'église de Roque-Estéron française est dédiée à Ste Petronille, celle de l'autre côté est sous le vocable de St Eloi et de St Mathieu.

En contrepartie le comté de Nice recevant les communautés de Guillaumes, Daluis, Auvare, St léger, La Croix, Puget-Rostang, Cuebris, St Antonin et La Penne.

L'article 27 précise que les habitants et sujets des districts et lieux ci-dessus, réciproquement cédés sont dispensés par le présent traité des serments de fidélité et hommage qu'ils ont ci-devant prêtés à leur souverain respectif.

Jean Robert Dumas



2016

80 ans pour les congés payés

HISTOIRE & PATRIMOINE

2016

1936 – 2016 : 80 ANS POUR LES CONGÉS PAYÉS



Il y a 80 ans, sans effusion de sang, une révolution toute en douceur chamboule la vie de la France et des Français.

Les Congés Payés et la semaine de quarante heures (elle était de 48 heures).

Des comités locaux s'organisent partout en France.

Mai 1936 à Gattières, Place Désiré Féraud grand rassemblement festif. Cette photo relate cet évènement.

On reconnaît en partant de la droite :

Pour les dames : Denise ALZIA qui devait devenir Madame FLORANE, Françoise ROUMIEU qui devait épouser Monsieur FABRE, Raymonde MANNUCCI épousera Louis VOGADE (âgé aujourd'hui de 94 ans, avait 15 ans l'époque), Emma AUDOLY épouse VERMEIL. L'adolescent âgé alors de 11 ans, il s'agit d'Henry AMIEL qui décède accidentellement à l'âge de 23 ans.

Pour les hommes : Pierre TONELLI, François GAZAN, Jean-Louis DAUMAS, Victor SARACINI, Michel GAZAN, César SARACINI, Laurent LAUGIER, son frère Auguste ROGNONE, Joseph PINELLI, Fortuné SASSI, Louis MANNUCCI, Gabriel BOTTINI, Arthur BAUD, Honoré PIERRISNARD et bien d'autres que je n'ai pu identifier. La mémoire collective apprécie ces réformes, même PETAIN et le régime de Vichy ne les remettra en cause.

J-R DAUMAS

*La municipalité tient à remercier M. Daumas, qui nous a fait redécouvrir
au fil des bulletins et de ses écrits un passé gattiérois toujours aussi riche.*

Carte Romaine GATTIERES LA LIGURE

LA CARTE ROMAINE Le gué de Gattières

Les difficultés financières de l'Empire romain en crise au III^{ème} siècle ont permis aux Gattiérois de découvrir ce chemin qui va influencer directement l'histoire du village. La réforme du « cursus publicus » sous Septime Sévère et Caracalla permettait en effet de stocker dans les « mansiones » (greniers) les denrées livrées au titre de l'impôt. On pense que Caracalla a fait exécuter la carte des routes et des « mansiones » pour situer les perceptions. Cette carte ou « table de Peutinger » est conservée à Vienne en Autriche. C'est un document cartographique de 6,80 mètres de long sur 34 cm de large qui reproduit le réseau routier romain. Un érudit allemand Peutinger d'Augsbourg (1465-1547) la publie pour la 1^{ère} fois en 1508 et lui donne son nom. On la considère du IV^{ème} siècle. On notera la réduction de la mer Méditerranée (inutile pour le propos de la carte).

En ce qui concerne Gattières, l'axe Vintimille-Fréjus s'écarte de la côte pour traverser le Var au gué de Gattières-La Gaude : c'est la « via Julia ». Des chapelles (après le X^{ème} siècle, donc beaucoup plus tard) marquent le passage de cette voie : la chapelle Saint-Sauveur en rive gauche et la chapelle Saint-Pierre au col du château des Gaudes à Saint-Jeannet. Il est important de noter que cette ancienne route ne préjuge pas de l'importance de cette route qui ne sera pas mise en valeur. C'est sur la côte que les empereurs conduiront les travaux d'aménagement qui vont fixer le trafic. Le chemin de l'intérieur est utilisé par quelques marchands, pèlerins et malheureusement pour Gattières par les armées.

Bibliographie
L'empire romain de Pertinax à Constantin de Bernard Rémy et François Bertrand, éditions Ellipses

Jean Faraud

Gattières La ligure

L'origine de notre village ne peut se concevoir avec certitude que peu avant la Rome antique. À cette époque, les historiens romains accompagnaient leurs armées en relatant les événements (ce sont en quelque sorte les journalistes actuels). Ainsi, l'historien Frolus relate que notre région était habitée par des tribus ligures. Gattières (Gasta terra) faisait alors partie de la tribu des Nerusi (Les Nérusiens) et reconnaissait Vence (Vintium) comme capitale. Florus, peu bienveillant à l'égard des ennemis de Rome, relatait de nos ancêtres « Les ligures sont durs, laborieux et sobres, pauvres montagnards auxquels la nature a donné le courage et la force au lieu des biens et des douceurs d'un sol fertile ». Ils ne vivaient que de laitage et du fruit de leurs troupeaux, étaient infatigables à la guerre et habitaient un sol âpre, stérile, rocailleux. Ils récoltaient peu de blé et fendaient les rochers pour extraire les pierres dont ils fabriquaient des murs de soutènement et ramasser quelque terre pour la cultiver. On peut encore voir leurs anciennes carrières le long de la vieille route de Vence au Broc, au lieu-dit Les Côtes à Gattières et à Lapière sur Carros. La frugalité de leur vie, jointe à des exercices pénibles les rendaient secs, maigres, nerveux, mais robustes. Durant plusieurs siècles, les tribus ligures resteront sous domination romaine. À la Turbie « Le trophée d'Auguste » relate la victoire de Rome sur les 48 tribus ligures, dont la nôtre. Vainqueurs, les romains mériteront cette justice et leur administration sera bienveillante chez nous. Ils respectèrent l'autonomie primitive et créèrent des routes. Au quartier des Conques à Gattières (au bord du chemin romain qui depuis Cimiez traversait le Var au gué de Gattières), les deux pierres romaines et leur inscription témoignent de cette époque. D'après la traduction, il s'agirait du décès d'un adolescent de 13 ans, fils d'un riche romain qui de Cimiez, se rendait à Castellane. Les deux pierres sont déposées à proximité de l'école Léon Mourraile, dans l'espace Julien Béranger.

J.R. Daumas

14 - Gattières, une histoire d'aventure - Octobre 2017

TORRIN ET GRASSI Juillet 1944, Gattières se souvient

Oui, Gattières a payé un lourd tribut lors de l'occupation allemande, particulièrement en juillet 1944. Bien souvent, les victimes étaient anonymes, dénoncées par de « bons Français » et suspectées d'abriter et de ravitailler des « terroristes », terme utilisé par les collaborateurs pour désigner les résistants aux nazis.

L'Histoire a souvent oublié leurs noms et seuls les lieux de mémoire en gardent le souvenir. Deux noms, qui n'en feront plus qu'un, ont cependant traversé le temps. Deux noms de Gattiérois, devenus inséparables par le sort atroce que leur a réservé l'occupant nazi : les noms Torrin et Grassi.

*Des exécutions faites
pour terroriser*

Des exécutions faites pour terroriser. Le 23 juin 1944, au cours d'un combat, un sous-officier allemand est tué, un autre blessé à Gattières, ainsi qu'un dernier au pont Charles Albert. L'état-major allemand décide de frapper un grand coup pour effrayer la population. Le 3 juillet, vers 5h du matin, une unité SS envahit le village de Gattières, rassemble toute la population sur la place du Pré (renommée depuis *place des Déportés*), en vue de leur déportation : les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre. Les S.S. se saisissent de six otages, dont le cultivateur Séraphin Torrin et le maçon Ange Grassi, transférés dans un premier temps aux nouvelles prisons à Nice. Le 7 juillet, César Fiorucci, chauffeur au service de la gestapo, est chargé d'aller chercher Torrin et Grassi pour les conduire à l'hôtel du Ruhl, où siège un simulacre de tribunal de la gestapo. Il leur attache les mains derrière le dos et les conduit aux tortionnaires allemands, qui les frappent lâchement, et les condamnent à la peine de mort. Puis le sinistre Fiorucci les charge dans une voiture et les conduit sous les lampadaires des arcades, au croisement de l'avenue et de la rue Hôtel des postes pour l'un, et au croisement de l'avenue et de la rue de la Liberté pour l'autre. Déjà présents dans ce périmètre, les S.S. ont bouclé le secteur. Fiorucci dira plus tard que les Allemands avaient menacé de le fusiller s'il leur désobéissait. C'est ainsi que Grassi d'abord, et ensuite Torrin, ont été tour à tour hissés sur le toit de la voiture avec une corde autour du cou, et accrochés aux lampadaires.

M. Daumas



Ensuite, l'ordre de rouler a été donné à Fiorucci.

“ Vers 16h, les deux corps se balancent à un mètre du sol. ”

Va suivre la sinistre mise en scène organisée par les nazis. Le périmètre qui avait été bouclé est maintenant libéré, et les Niçois sont contraints de défiler devant les corps des deux martyrs, sous la surveillance de la police de Vichy. Depuis ce jour, 7 juillet 1944, leurs noms n'en feront plus qu'un : Torrin et Grassi. Non, Gattières n'oublie rien. Les témoignages des employés des galeries Lafayette ont permis de reconstituer cette atrocité.



César Fiorucci

Le 23 septembre 1944, le tribunal militaire des Alpes-Maritimes vote à l'unanimité la peine de mort pour César Fiorucci, agent de la gestapo, tortionnaire de Torrin et Grassi. Il sera fusillé à Nice le 27 septembre 1944, par un peloton d'exécution, sur le quai des États-Unis.

Saint-Blaise de tout cousta..

JANVIER 2017

PATRIMOINE

Par J.R. DAUMAS



SAINT-BLAISE DE TOUT COUSTA SI RI, DE TOUT COUSTA SI CANTA

1953

Enfant les souvenirs des festivités de la Saint Blaise ne manquaient pas.

Les jeux sur la placette (Place André Garbies) avec la course en sac, les pignates à briser pour recevoir de l'eau ou de la suie, ou pour ramasser des bonbons. Arracher avec les dents les pièces de monnaies, engluées à une poêle noircie, sans se servir de ses mains. C'était aussi l'épreuve des trois sauts. Les adultes regardaient en riant et applaudissaient.

Plus tard, je me souviens du bal de la Saint Blaise où l'on a dansé pour la première fois, dans les émois d'adolescent ! On y danse différemment, mais on y danse encore la farandole du soir.

Il n'y a pas de fête sans bon repas; la traditionnelle soupe au pistou consommée en commun dans la fraternité.

« De tout cousta si ri, de tout cousta si conta ».

Le corso du carnaval, musique en fête, tournait dans les rues du village, avec les tracteurs décorés par le comité des fêtes. Les chars de dérision s'invitaient aussi avec beaucoup de succès à la fête: «Vendanges aux Sévères», metteur en scène «RoRo», « Miss Pountéou » mis en scène par César, «Partie de cartes» par Yves. Ces scénarios se rapportaient à l'actualité locale. La population massée sur la place Désiré Feraud, attentive à la présentation et aux commentaires au micro de Bernard ROMAN, applaudissaient, tandis que les «Bastardouns» déguisés suivaient le corso en riant.

Puis le tour des caves s'invitait à la fête. Là aussi De tout cousta si ri, de tout cousta si conta.

SAINT BLAISE : GATTIERES T'AIME BIEN

S'il est vrai que l'église reconnaissait Saint Nicolas comme Saint Titulaire. Les Gattiérois ont toujours témoigné beaucoup d'amour à Saint Blaise pour devenir ainsi le Saint Populaire.

D'ailleurs dans notre église, ils encadrent le Maître autel, Saint Blaise à droite et Saint Nicolas à gauche. Cet engouement remonte dans la nuit des temps et a depuis longtemps débordé les limites de la commune. L'histoire communale de Vence relate déjà les festivités de la St Blaise en 1497 à Gattières. Continuons à perpétrer ces traditions religieuses et festives de la Saint Blaise.



1930

La municipalité tient à remercier M. Daumas, qui nous a fait redécouvrir au fil des bulletins et de ses écrits un passé gattiérois toujours aussi riche

2018

Fête de la Saint-Blaise



GATTIÈRES LE 3 FÉVRIER: Fête de la Saint-Blaise

Certes, l'église reconnaissait S'-Nicolas comme le Saint titulaire, mais les Gattiérois et les Gattiéroises portaient depuis toujours beaucoup d'amour à S'-Blaise, considéré à juste titre comme le Saint populaire.

Le 3 février, jour férié à Gattières, et après la grand-messe, lors de la procession dans les rues du vieux village, St-Blaise parcourait son royaume, porté sur les épaules des jeunes du comité des fêtes.

Il était bien à Gattières, il avait toujours fait l'unanimité. Or, voilà-t-il pas qu'un jour, un prêtre, venu du Nord sans doute, supprima la procession de la S' Blaise dans les rues du village. Ce fut le sujet de réprobation de toute la journée et le soir, le bon vin aidant, sous l'impulsion de Roro, un « commando » se rend à l'église, enlève la statue de St-Blaise et la transporte avec cierges allumés à l'appui dans le bal de la St-Blaise, sous les applaudissements de beaucoup, mais pas de tous. Installé sur une table devant l'orchestre, les « hostilités » pouvaient commencer. Je me souviens très bien de la tante de notre ami Charles C. qui lui bourrait le dos de claques ; St-Blaise était ramené plus tard à sa place dans l'église.



Jean-Robert Daumas

L'école au temps d'André Garbiès

HISTOIRE



L'ÉCOLE AU TEMPS d'André Garbiès

Il y a maintenant bien longtemps, l'école était privée et payante pour les garçons et les filles. Jules Ferry n'était pas encore aux commandes de l'Éducation nationale. Pour les garçons, la classe unique était installée montée de la vieille commune ; pour les filles au quartier des Ferrailles (c'est actuellement la maison de notre ami Marcel Rostan). À Gattières comme au Broc, la moitié des familles ne pouvait accéder au financement de l'école. Ce fut le cas pour mes grands-parents paternels qui alors demeuraient au Broc, au hameau de la Portissola, après la chapelle S^{te}-Marguerite, dans des conditions difficiles et la pauvreté. Ils vécurent illettrés.

À Gattières, un républicain convaincu, instituteur né au village, André Garbiès mit en place un système un peu particulier qui rendait l'école gratuite. Issu d'une famille bourgeoise de Gattières, il habitait une partie de l'ancien château. Sa fille, que beaucoup comme moi avons connue sous le nom de Madame Rue, lui a succédé. Il possédait des terrains de rapport

à la Vignasse, route de la Manda et qui jouxtaient l'actuelle place des Déportés, celle dite des Alambics et des terrains à la Foundeirasse. Il commercialisait vins et fleur d'oranger. La main d'œuvre était fournie par les garçons de 14 à 18 ans qu'il introduisait pour le secondaire. J'ai encore connu Audibert dans l'enregistrement, Charles Raynaud ingénieur des ponts et chaussées. Mon père fut un de ses élèves jusqu'à 14 ans. Très apprécié par la population, il assumait aussi le secrétariat de la mairie. La placette au-dessous de l'église lui a été dédiée. Remémorons-nous ces anciennes figures de Gattières, trop souvent oubliées, alors qu'en leur temps elles ont contribué à l'essor de notre village. Les places publiques, les rues, les pierres tombales rappellent les souvenirs de l'histoire de Gattières et des Gattiérois.



Robert Daumas
Gattiérois et doyen du village

Menaces de fermeture de classe à l'école de Gattières

Jules Ferry, reviens ! Ils sont devenus fous !

Nous apprenons avec stupeur et colère la menace de fermeture de classe à l'école de Gattières. Ils avancent masqués, ne portent pas de nom, si ce n'est les quotas « qu'es-aco » ? Le tocsin de la République sonnera alors à Gattières. L'école élémentaire publique obligatoire pour tous en est le symbole. **Tous ensemble soutenons les actions des parents d'élèves et des élus de Gattières.**

Les chaises de l'église

Les Chaises de l'église

Les Chaises de l'église portent beaucoup d'émotions, de joie et de tristesse.

Une tradition, une coutume ?

Toujours est-il que chaque année courant janvier ma grand-mère venait s'enquérir si la famille s'était acquittée de la redevance concernant la chaise de l'église.

De quoi s'agissait-il ?

La plupart des familles avait une chaise réservée, louée à longueur d'année à l'église du village.

L'attribution était même confirmée par le nom de famille mis en évidence au dos de chaque chaise, moyennant une somme raisonnable attribuée annuellement au clergé qui gérait par le truchement du conseil de fabrique dénommé "Les Marguilliers" les recettes et les dépenses de l'église.

Il restait une partie de l'église à droite en rentrant qui n'était pas attribuée.

Les premiers arrivants pouvaient prendre place.

Toujours très discrète ma grand-mère avait sa place réservée derrière un des piliers de l'église à droite de la nef centrale ; au dos de la chaise notre nom de famille confirmait cette attribution.

Elle se concentrait beaucoup sur son fils Auguste, mon oncle, que je n'ai pas connu, tombé au champ d'honneur le 7 Aout 1918 dans un petit village de la Somme, à Angest sur Somme. Il avait 28 ans.

Elle ne s'en était jamais remise, et tous les dimanches après midi elle venait se recueillir sur sa tombe, jusqu'à son décès en 1950. A la chapelle de Notre Dame du Var, à qui elle s'était recommandée, une plaque subsiste encore.

Revivre le passé et appréhender l'avenir

Jean Robert Daumas
Juin 2018

La saga de la villa du docteur Malaussena

La saga de la villa du docteur Malaussena

Par M. Daumas

Demeure bourgeoise construit au XIX^{ème} siècle, la villa du docteur Malaussena s'inscrit dans les pages du livre d'or de Gattières.

Issue d'une famille bourgeoise, le docteur Malaussena était aussi un gros propriétaire foncier. Toutes affermées, ses terres, plantées d'oliviers et de vignes, étaient exploitées par des fermiers, lesquels avaient élu domicile au rez-de-chaussée de ladite villa.

Puis vinrent les heures sombres de l'histoire récente du pays. Témoin oculaire de la tragique période 39/45, de par sa situation spatiale, la bâtisse du docteur Malaussena (toujours propriétaire du bien mais exerçant à Nice) se trouva longtemps inoccupée et fut alors réquisitionnée. L'investirent successivement, l'état major du 94^{ème} régime d'artillerie de montagne en 1939, l'armée italienne en 1942, l'armée allemande en 1943, les douaniers en 1945 et enfin après la guerre les religieuses en 1950.

Cette villa fut par la suite occupée par la famille Mercier, propriétaire de la célèbre pharmacie sur l'avenue de la victoire à Nice et dont la fille Michèle, pour l'anecdote, fréquenta l'école communale de Gattières avant de devenir une actrice de cinéma réputée.

Puis, plus tard, c'est le docteur Autier qui s'installa dans les lieux mais hélas ses divers héritiers, tous placés sous tutelle, ne seront pas en mesure d'assurer l'entretien du bâtiment et de ses abords. Fort judicieusement, la communauté de communes « Les Coteaux d'Azur » s'en porte acquéreur et la rétrocède dans la foulée à la ville de Gattières, résolue à lui redonner son lustre en projetant la création d'un centre de santé.

Ainsi, une fois restaurée, la villa Malaussena, témoin séculaire de l'histoire de Gattières, pourra financièrement proclamer que c'est en s'adossant au passé que l'on construit l'avenir.

11 Juin 2018

Souvenirs souvenirs Pierre Renéri carrier stèle monument aux morts

TERROIR

Souvenirs, souvenirs

Tout le monde le connaissait alors à Gattières. On l'appelait affectivement «Pierrefou».

Pierre Renéri pour l'état civil, originaire de Mellissimo, bourgade italienne des environs de Gênes, là même où Bonaparte en son temps avait défait les Autrichiens. Il exerçait le métier de carrier spécialisé, habitait Gattières et travaillait aux carrières du « Fonzéri ». Il est à l'origine de la création de la stèle du monument, devant l'église de Gattières, dédiée aux jeunes Gattiérois morts pour la France en 1914-1918, inaugurée le 11 novembre 1920.

Gattières n'oublie rien. Les descendants de sa nombreuse famille sont honorablement connus et reconnus au village où ils demeurent (Faustine Perottino, Laure Ricciardi, Marcel Cavallo).

Héritier d'un nom écrit en lettres de sang sur cette stèle, je tenais à lui rendre hommage.



Robert Daumas
Gattiérois et doyen du village



Une jeunesse gattiéroise

Témoignage :

Jean Robert DAUMAS : *Une Jeunesse Gattiéroise*

« Pour faire un paysan, il faut du temps »

« Avant la guerre, avant mon adolescence, le village regroupait toute la population. Tout le monde était paysan à l'exception du facteur et de l'instituteur qui avaient aussi leur jardin. L'école était obligatoire mais certains n'y venaient que lorsqu'il pleuvait !

A l'extérieur on ne voyait qu'oliveraies avec des cultures (dont la fleur d'oranger) et de rares bâtiments : une ferme « romaine » à la Bastide, une ferme dite « la moulière » à Notre Dame du Var, une autre à côté du cimetière dite « les geïnes » ainsi qu'une petite vacherie à St Martin.

A proximité, on notait l'hôtel beau-site, la maison Vogađe, la villa mauresque (Malaussène), le château des frères Tonelli, la maison rose, le bât de l'actuelle montée Torrin-Grassi, la maison niçoise.

Le village était une grande tribu, tout se savait. Avant et après souper, on sortait les chaises pour discuter. Trois générations parfois quatre vivaient sous le même toit. On y naissait, on y mourait. Le docteur Allouch m'a mis au monde à la maison et ma femme Roselyne (née Vermeil) est aussi née au village. Le docteur Charles Alfred y mit mes enfants au monde. Nos parents sont décédés chez eux où nous étions aussi chez nous. Pour quatre cinq ou six générations, c'était le même travail, la même terre, la même maison, la même vigne : « pour faire un paysan, il faut du temps ».

La solidarité existait par une entraide nécessaire surtout pour la cueillette de la fleur d'oranger au mois de mai. Pour les olives, on pouvait attendre mais pas la fleur d'oranger : elle se ramasse tous les deux jours, parfois, selon la chaleur, tu cueillais le matin et l'arbre avait refleuré le soir ; la fleur n'attend pas sinon tu la perds.

En 1945, j'avais 17 ans et j'étais seul à sulfater les vignes (mon père se remettait de sa déportation en Allemagne), il faisait une chaleur terrible et mon cousin Clément de 40 ans me dit : « *demain, tu viens ! la fleur casque (tombe)* ». J'y suis allé quatre jours et il m'a aidé à sulfater.

Durant la guerre, 6 Gattiérois étaient prisonniers et il fallu compenser leurs absences en piochant leurs vignes.

La place Désiré Feraud était pleine de tonneaux en aout et en septembre, tonneaux amenés en roulant pour les tremper durant dix jours, les gonger d'eau pour les rendre étanches.

La vie était rythmée par les 4 cloches de l'église qui en dehors de l'heure sonnaient les événements (petite messe, grande messe, baptême, mariage, enterrement...). Deux sacristains sonneurs m'ont marqué : Alexandre Faure qui arrivait à faire tourner la grande cloche (« *Lisandre fait tourner çoise* », Françoise étant son épouse...) et Sandrou Braquet qui était un virtuose.

Pour la saint Blaise, un orchestre venait 3 jours, payé, logé et nourri.

Le 8 septembre, même si cela tombait en semaine, la vierge était descendue par tout le monde à Notre Dame du Var, chacun avec son panier. Après la messe, on mangeait dans les cabanons ou sur l'herbe, suivi à 16h des vêpres. Tout le village remontait la vierge à l'église et il n'y avait pas de discours en dehors de l'homélie du prêtre.

Ma famille a une plaque à Notre Dame du Var posée durant la guerre de 14-18. Mon oncle Auguste fut tué 4 mois avant l'Armistice, le 7 aout 1918. Ma grand-mère ne s'en remis jamais même si Jean-Louis, mon père, rentra.

Nous parlerons une autre fois du père Van der Wrans, curé de Gattières qui s'était offert comme otage à la place des Gattiérois ; un ami ; et puis aussi de ce climat particulier qu'est le nôtre avec ses expressions locales. »

Propos recueillis par Marcel Hovasse